VENDREDI 29 MARS 2024 - TERRES DE BOURGOGNE - N° 1776
Abonnement annuel : 123 € - le numéro : 2,40 € - ISSN 1969-8232
www.agribourgogne.fr
contact@terres-de-bourgogne.net

Terres de Bourgogne



Agrivoltaïsme : une opportunité à maîtriser



La ministre déléguée auprès du ministre de l'Agriculture et de la Souveraineté alimentaire, Agnès Pannier-Runacher, est venue en Côte-d'Or pour parler d'agrivoltaïsme. À quelques jours de l'examen d'un décret encadrant ce mode de production énergétique, cette visite, sur le site de Verdonnet où sont installés des panneaux en canopée, avait pour but d'insister sur l'indispensable encadrement d'une pratique qui ne doit pas se développer au dépens d'une agriculture nourricière. *PAGE 07*

Encarts : Mailing Abeille François Prou (sur certains cantons), Mailing Gamm Vert (sur certains cantons), Brochure Promodis Sureau Agriculture (sur certains cantons), Mailing CERO France (sur certains cantons), Flyer Abeille Myriam Madelin (sur certains cantons), Mailing KUB 89 (sur certains cantons)



L. Jung / Terres Inovia

P.12

PRODUCTIONS

Cultures // Sclérotinia du colza : adapter la protection à la parcelle



P.20

DOSSIER

Spécial vigne // Flavescence dorée : où en est-on en Bourgogne ?

P.28

RURALITÉ

Enseignement agricole // Do you speak english ?





// SOMMAIRE

ACTUALITÉ // DÉPARTEMENTS

.04 LES JEUNES AGRICULTEURS DE CÔTE D'OR EN ASSEMBLÉE GÉNÉRALE

.05 JA 89 : *« BEAUCOUP DE NOS DEMANDES RESTENT SANS RÉPONSE »*

.06 CHAMBRE D'AGRICULTURE : RETOUR SUR LE BIO'TI FULL DAY

.07 AGRIVOLTAÏSME : TOUT CALER AVANT « L'EXPLOSION » DES PROJETS

.08 CONVENTION YONNE-PARIS : ROUND 2 POUR LES RENDEZ-VOUS DE LA RESTAURATION COLLECTIVE

.09 VIANDE OVINE : L'AGNEAU À TOUTES LES SAUCES

ACTUALITÉ // RÉGION // FRANCE // EUROPE

.10 ANALYSE : CHOISIR ENTRE LE VITAL ET LE SUPERFLU

.11 LAIT : AMBITIONS ÉLEVEURS, CINQ ANS POUR UNE TRANSITION

PRODUCTIONS // CULTURES

.12 SCLÉROTINIA DU COLZA : ADAPTER LA PROTECTION À LA PARCELLE

PRODUCTIONS // ÉLEVAGE

.13 BOVINS LAIT - GALACSY 2023: DES PRODUITS TOUJOURS EN HAUSSE DEPUIS TROIS ANS

.14 ALSONI CONSEIL ÉLEVAGE : LA COHÉRENCE D'UN ÉQUILIBRE

DOSSIERS

.15 EN DIRECT DE LA MSA

.20 SPÉCIAL VIGNE

RURALITÉ // TERRITOIRES

.28 ENSEIGNEMENT AGRICOLE : DO YOU SPEAK ENGLISH ?

SERVICES

.29 TABLEAU DE BORD *(LES FORMATIONS, L'AGENDA PRO'…)*

.30 COURS & MARCHÉS *(COTATIONS BOVINS, OVINS-CAPRINS…)*

.32 PETITES ANNONCES

.34 ANNONCES LÉGALES

.38 ÉQUIPEMENTS

MAGAZINE // PATRIMOINE // LOISIRS

.39 CHÂTILLON-SUR-SEINE : LA JA BREUVE, POUR VOUS SERVIR

.40 PORTRAIT : SUR LE CHEMIN SINUEUX DE LA VALORISATION DE LA LAINE



// LE DESSIN

// EN BREF

Bio Le guichet des aides de crise ouvert jusqu'au 19 avril

Le guichet de dépôt des demandes d'aide à l'agriculture biologique a ouvert le 25 mars, a annoncé le ministère de l'Agriculture dans un communiqué le même jour. La demande d'aide doit être déposée sur la plateforme de téléservice de FranceAgriMer d'ici le 19 avril à 14 heures (heure de la métropole). L'enveloppe totale s'élève à 90 millions d'euros (M€) comme annoncé le 28 février par Marc Fesneau au Salon de l'agriculture. Comme indiqué alors, l'indemnisation porte sur la période du 1er juin 2023 au 31 mai 2024. Pour en bénéficier, les exploitants doivent avoir la totalité de leur production certifiée bio ou en conversion, ou avoir plus de 85 % de leur chiffre d'affaires issus de l'agriculture biologique, précise un communiqué du ministère. Ils doivent avoir subi une perte d'EBE ou de chiffres d'affaires d'au moins 20 % par rapport à la période 2018-2020. L'aide compensera jusqu'à 50 % des pertes, pour un montant minimum de 1 000 €, et plafonné à 30 000 € par entreprise (40 000 € pour les jeunes agriculteurs et nouveaux installés). Un *« coefficient stabilisateur linéaire »* pourra être appliqué si les demandes dépassent l'enveloppe totale. Une décision de FranceAgriMer précise quels départements viticoles ne sont pas éligibles, car bénéficiant déjà des aides d'urgence viticole (enveloppe de 80 M€).

Élargissement de l'UE Ouverture des négociations d'adhésion pour la Bosnie

Les chefs d'État et de gouvernement de l'UE sont finalement parvenus à un accord, lors du Conseil européen des 21 et 22 mars, sur l'ouverture des négociations d'adhésion avec la Bosnie-Herzégovine, donnant suite aux recommandations formulées le 12 mars par la Commission européenne. Toutefois, pour que le processus se concrétise et que les pourparlers ne démarrent, le Conseil de l'UE devra adopter le cadre de négociation *« dès que toutes les mesures pertinentes énoncées dans la recommandation de la Commission du 12 octobre 2022 auront été prises »*. Les dirigeants européens ont examiné les projets de cadres de négociation pour l'Ukraine et inviter les Vingt-sept à les adopter rapidement et à faire avancer les travaux. Par ailleurs, Bruxelles précise notamment, dans sa communication publiée le 20 mars, qu'une *« évaluation approfondie de ses effets à long terme sur la viabilité et la durabilité des politiques agricoles dans une UE à 30+»* est nécessaire et qu'il faudra *« garantir des conditions de concurrence équitables pour le secteur agricole entre les États membres actuels et futurs »*. La Bosnie compte 1,6 million d'hectares de terres arables et 600 000 de pâturages. Plus de 50 % des exploitations agricoles font moins de 3 ha.

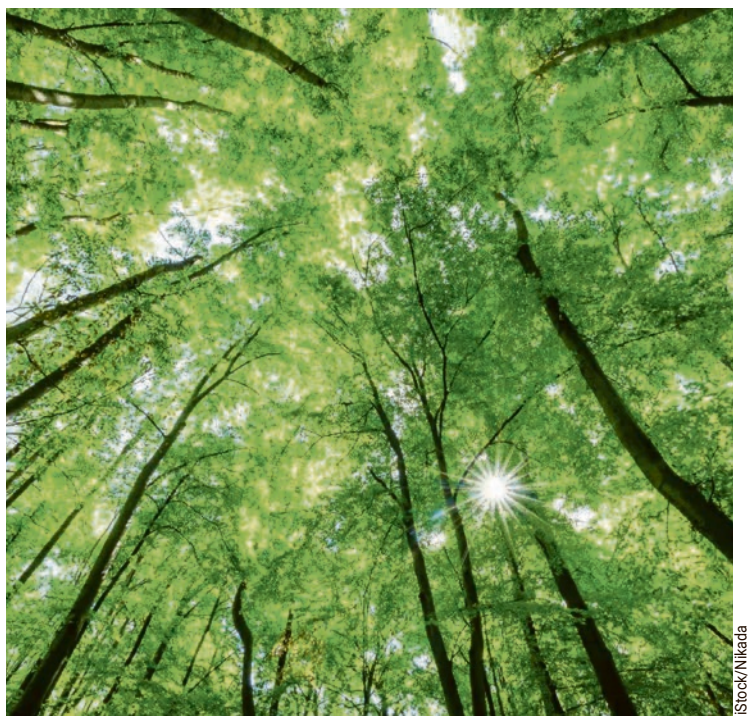
Prairies Des dérogations pour lutter contre le campagnol

Marc Fesneau s'est félicité, à l'occasion d'un déplacement en Lozère le 22 mars de la proposition de la Commission européenne de simplifier les règles de la conditionnalité de la Pac notamment en révisant les conditions de dérogations aux bonnes conditions agricoles et environnementales 9 (BCAE) concernant les prairies permanentes sensibles des sites Natura 2000. *« La stricte application de la BCAE9 complique très fortement la lutte contre le campagnol terrestre, espèce nuisible et invasive qui ravage les surfaces agricoles de ce département, tout en entraînant des pertes de revenus pour les agriculteurs et la dégradation de la biodiversité des prairies »*, rappelle dans un communiqué le ministère de l'Agriculture. *« L'expérience a montré qu'il peut y avoir des situations exceptionnelles dans lesquelles ces prairies permanentes écologiquement sensibles sont endommagées, par exemple par des prédateurs ou des espèces envahissantes »* où il devient nécessaire de labourer *« pour restaurer ces prairies permanentes »*, souligne le règlement de la Commission européenne qui devrait recevoir le feu vert des États membres dès le 26 mars. *« Une simple notification à la Direction Départementale Territoriale (DDT) sera désormais possible en lieu et place d'un recours à la force majeure »*, précise le ministère.

// EN IMAGE

Une application pour surveiller les forêts

À l'occasion de la journée internationale des forêts (21 mars) qui a donné lieu à de nombreuses activités en France et à travers le monde, l'Organisation des nations unies pour l'alimentation et l'agriculture (FAO) a dressé un bilan de son application mobile pour faciliter la surveillance des forêts. Cette application, *Open Foris Ground*, *« peut contribuer à accélérer les efforts de restauration, permettre aux petits exploitants de participer aux marchés réglementés et renforcer les initiatives visant à délimiter les terres coutumières »*. Pour la FAO, *« l'innovation technologique a considérablement amélioré notre capacité à surveiller les forêts du monde et offre un moyen solide d'orienter les actions visant à protéger, restaurer et utiliser durablement les forêts »*. *Open Foris Ground*, lancé fin 2018, a été utilisé par plus de 200 000 personnes dans 196 pays. Cette application est conçue pour les utilisateurs non techniques qui travaillent là où la bande passante Internet est rare ou absente, permettant aux autochtones et aux agriculteurs de collecter des informations sur leur superficie forestière ou agricole.



iStock/Nikada

Terres de Bourgogne

1, rue des Coulots
CS 80075
21110 Bretenière
Tél. 03 80 78 90 40 - Fax 03 80 70 08 02

Éditeur : SEP DE BOURGOGNE (Société d'édition et de publication de Bourgogne). SARL au capital de 139231 € *(Création 1989, pour une durée de 99 années).* RCS B. 351475504
Associés principaux : FDSEA Côte-d'Or ; FDSEA Nièvre ; FDSEA Yonne
Commission paritaire des journaux et publication 0526 T 88045
ISSN : 1969-8232 Dépôt légal : à parution
Tirage moyen par numéro : 6200 ex.
Abonnement annuel : 120 € - **Prix au numéro :** 2,40 €
Imprimeries : Roto Champagne, rue des Frères Garnier, ZI de la Dame Huguenote, 52000 Chaumont.
Origine du papier : France / Belgique
Taux de fibres recyclées : 91 % - **Certification :** PEFC/FSC
« Eutrophisation » (ou impact sur l'eau) : Ptot 0,01 kg/tonne

• **Gérante et directrice de publication :** Mauricette Besançon
Rédaction : redaction@terres-de-bourgogne.net
• **Rédacteur en chef :** Berty Robert b.robert@terres-de-bourgogne.net
• **Secrétaire de rédaction :** Frédéric Duclos fduclos@terres-de-bourgogne.net
Publicité : pub@terres-de-bourgogne.net
• **Régionale :** Jean-Yves Blondat : 03 80 78 90 35
• **Nationale :** SAS Réussir 75683 Paris Cedex 14 Tél. 01 49 84 03 30

Syndicat national de la presse agricole et rurale

LE TRI + FACILE BAC DE TRI

// FEADER

Soyez vigilants sur vos subventions !

Le transfert de la gestion des aides non surfaciques du Feader aux Région s'est mal passé en Bourgogne-Franche-Comté. Pour répondre au retard pris pour solder les subventions des agriculteurs, des dispositifs ont été mis en place. Il reste à peine un an pour boucler les dossiers de l'ancienne programmation tout en assurant le lancement de la nouvelle. La vigilance s'impose. N'hésitez pas à contacter les services concernés pour avoir les réponses à vos différentes questions.

Intervention	Montant	Fin des dépôts
IAA (Industries agroalimentaires)	4,7 millions d'€	Clos
Modernisation JA	4 millions d'€	Clos
PEI (Partenariat Européen d'Innovation)	2 millions d'€	Clos
Transition agroécologique	3,8 millions d'€	29/02/2024 (pré demande)
Modernisation classique	16 millions d'€	16/02/2024
Diversification	3,5 millions d'€	23/02/2024
API (Apiculture)	428 000 €	Clos
PRM (Races menacées)	768 000 €	Clos
MAEC forfaitaire	8,1 millions d'€	27/06/2024
TOTAL	34,5 millions d'€	

Ce tableau détaille les différents appels à projets concernant la nouvelle programmation. Les demandes pour ces appels à projets sont à déposer sur le logiciel Europac à l'adresse suivante : https://europac.bourgognefranchecomte.fr/sub/tiers/authentification

N'hésitez pas à joindre votre Chambre d'agriculture

Pour toutes questions concernant les dispositifs et les mesures présentées ici, contactez votre Chambre d'agriculture :
Côte-d'Or : 03 80 68 66 00
Nièvre : 03 86 93 40 00
Yonne : 03 86 94 22 22

Concernant les dossiers de l'ancienne programmation 2014-2022
La date limite pour leur traitement est prévue pour le 31 mars 2025 afin d'éviter d'être en dehors des délais. Il reste donc 12 mois pour solder tous les dossiers. Sur les 15 628, il en reste plus de 6 000 à traiter. Pour avoir un suivi précis de la situation, la FRSEA BFC a demandé à disposer d'un tableau de bord, département par département. La Région BFC a indiqué que ce tableau de bord sera transmis à la fin du mois de mars. Toujours à la demande de la FRSEA BFC un courrier a été envoyé à tous les agriculteurs concernés par une demande de solde. Il précise les démarches à suivre pour faciliter le versement de l'aide restant à percevoir.

Fonds de solidarité :
un fonds de solidarité a été mis en place : il permet de ne pas faire peser sur la trésorerie des bénéficiaires les retards dans le versement des aides Plan de compétitivité et d'adaptation des exploitations agricoles (PCAE), ni de générer des coûts supplémentaires concernés. Les demandes pour en bénéficier sont à déposer avant le 30 avril 2024. 108 dossiers ont déjà été pris en charge pour un financement total de 5,3 millions d'euros. Le fonds intervient pour un court terme ou son renouvellement, d'une durée d'un an. Le taux est de 0 %, sans frais de dossier. La demande est à faire auprès de la banque et pour en bénéficier, il faut fournir les Cerfa liés à la demande de subvention.

Rétro transfert de dossiers PCAE par les DDT
211 dossiers avaient été rebasculés dans les DDT en juin 2023, et une deuxième vague, de 565 dossiers PCAE, se met en place pour désengorger leur traitement. Normalement, les conventions ont été transférées et les habilitations données pour le traitement des dossiers. Les DDT appelleront directement les agriculteurs concernés par ce rétro transfert.

Demande de solde : un service pour la complétude des dossiers.
Un service gratuit financé par la Région est assuré par les Chambres d'agriculture. Ces dernières proposent, pour le compte de la Région, d'accompagner les porteurs de projet dans leur demande de solde de subvention. Ce service a pour objectif de faire l'analyse des pièces justificatives en amont du dépôt du dossier auprès du service instructeur et de faciliter ainsi son paiement.

Les mesures concernées pour le Programme de développement rural (PDR) Bourgogne :
4.1.1 : Investissements dans les bâtiments d'élevage
4.1.2 : Investissement dans les équipements productifs en faveur d'une agriculture durable
4.1.3- Investissement pour la réalisation d'aires de remplissage et de lavage des pulvérisateurs (projets individuels).

Les mesures concernées pour le PDR Franche-Comté :
4.1.A : Aide à la construction, la rénovation et l'aménagement des bâtiments d'élevage
4.1.B : Aide aux investissements en faveur de la performance énergétique des exploitations agricoles
4.1.C : Aide aux investissements en faveur d'alternatives pour la réduction des intrants
4.1.D : Aide aux investissements en faveur de la mise en place de productions agricoles peu présentes
4.1.E : Aide aux investissements à la réalisation d'aires de remplissage et de lavage des pulvérisateurs et de plateformes de réalisation des bouillies.

Concernant la nouvelle programmation 2023-2027
Modernisation
Pour l'appel à projets Modernisation en cours (clos au 16 février 2024), un dialogue est engagé avec le secteur bancaire afin de définir les modalités administratives permettant d'engager la réalisation des projets sur la base d'un accusé de réception complet et d'un engagement de la Région sur un montant minimum de financement. Cela se met en place sans attendre la convention (décision juridique qui n'interviendra qu'en juillet). Ce dispositif s'inscrit dans l'engagement de la Région d'accompagner tous les dossiers complets déposés au titre du premier appel à projet du PSN 2023 – 2027 et sera soumis au vote de l'assemblée plénière de ce mois d'avril. Les appels à projets Modernisation pour 2024 fonctionneront sur la base d'une période de dépôt limitée de deux mois avec un appel à projets début juin et un autre mi-octobre. L'objectif est de revenir à un rythme identique à la période précédente à partir de 2025 sur la base de deux appels annuels.

Modification des appels à projets en cours

Sur la Modernisation :
L'enveloppe pour l'appel à projets a été portée à 16 millions d'euros.
La date limite pour la complétude a été prolongée au 30 avril.

Sur la Diversification :
L'enveloppe a été portée à 3,5 millions d'euros.
Seuls les bénéficiaires ayant fait une pré-demande sous Europac (https://europac.bourgognefranchecomte.fr/sub/tiers/authentification) pourront faire une demande détaillée ultérieurement.
Pour la diversification, la date du prochain appel à projets n'est pas fixée.

Dotation jeune agriculteur (DJA)
457 dossiers ont été validés en 2023. La Région s'est engagée à prioriser les dossiers DJA pour les paiements. Les dossiers sont traités au fil de l'eau. Afin d'optimiser les crédits disponibles, les DJA seront financées sur le Règlement de développement rural (RDR) 3 jusqu'en juin. À partir de septembre, les DJA seront accordées dans le cadre du RDR 4, avec un montant maximum de 40 000 € et la mise en place d'une commission dans chaque département pour présenter le projet. Il faudra justifier de 3 critères sur 5 pour bénéficier de la DJA à 40 000 €.

Points en attente de réponses
La mise en place d'une foire aux questions permettrait de faciliter l'accompagnement des techniciens chargés d'élaborer les dossiers. Si certaines dates ont été annoncées sur les appels à projets, toutes n'ont pas été précisées, ce qui complique la programmation de certains investissements. Des clarifications doivent être apportées sur certains dossiers en attente d'un arbitrage. Certaines fonctionnalités du logiciel Europac doivent être finalisées ou améliorées pour faciliter la transmission des informations.

FRSEA BFC



// JEUNES AGRICULTEURS

21

On en viendra tous à bout

Les Jeunes agriculteurs de Côte-d'Or ont tenu leur assemblée générale vendredi 22 mars à Is-sur-Tille. À cette occasion, ils se sont intéressés au stress vécu par les exploitants, et comment le gérer.

Le stress, c'est souvent tabou, mais pas vendredi dernier, lors de l'assemblée des Jeunes agriculteurs. Ce rendez-vous lui a consacré une table ronde avec plusieurs intervenants venus partager leur propre expérience. Antoine Carré, exploitant à Verrey-sous-Salmaise, a été le premier à se livrer. Ce Côte-d'orien de 36 ans n'était pourtant pas de nature stressée, *« à la base »*: *« Je le suis devenu au fil du temps, avec les responsabilités qui se sont accumulées sur la ferme et avec les années compliquées qui se multiplient… Initialement, j'étais plutôt un gros dormeur, mais les nuits sont devenues beaucoup plus difficiles »*. Certains se reconnaissent sans doute dans ces propos, alors que faire dans une telle situation ? Antoine Carré donne *« un petit conseil »*: *« pour certains, il faut des vacances pour décompresser mais ce n'est pas forcément mon truc… Pour ma part, je me suis mis au sport avec la course à pied, cette activité donne de bons résultats. Nous avons des métiers physiques mais ce n'est pas la même fatigue… En plus, je cumule la course avec de la natation pour des problèmes de dos… Le sport marche plutôt bien contre le stress »*. Vincent Lavier, président de la Chambre d'agriculture du Côte-d'Or, était également convié à cette table ronde. Les tâches administratives du métier d'agriculteur ont été notamment abordées par ce responsable professionnel exerçant à Saulx-le-Duc: *« Nous sommes arrivés à un très haut niveau de complexité dans ce domaine, cela contribue forcément à augmenter le stress de chacun… Pour la première fois de ma vie, cette année, j'ai failli oublier de faire ma demande de prime ovine, je l'ai faite le 31 janvier à 20 heures… »*. Vincent Lavier recherche, comme bien d'autres agriculteurs, des solutions pour essayer de simplifier ces démarches: *« j'essaie désormais de commencer chaque journée par du travail de bureau, tôt le matin, pour aller à la ferme un peu plus tranquille. Cette forme d'organisation a l'air de bien fonctionner pour moi, elle me déleste d'un certain nombre de contraintes administratives avant de commencer la journée »*. Animée par Berty Robert, rédacteur en chef de Terres de Bourgogne, cette table ronde a également accueilli Bastien Pacaud, technicien de proximité économique à Dijon Céréales et Maud Dekyndt, responsable du programme de prévention du mal-être en agriculture à la MSA.



La salle des Capucins accueillait les invités.

Coup de gueule

Le contexte agricole a bien évidemment été abordé lors de cette réunion. Mathieu Faivre, secrétaire général, a notamment prononcé un rapport moral *« musclé »*. En voici un extrait: *« Les problèmes c'est vous, oui vous, les administrations, les services de l'État, notre Conseil régional, notre gouvernement, les écolos et tous ceux qui prennent plaisir à nous compliquer les tâches du quotidien depuis leur bureau. Nous en avons assez de ce surplus de contraintes, qu'elles soient écologiques, environnementales ou administratives. Nous sommes des chefs d'entreprise, nous le savons bien, mais nous n'avons pas signé pour travailler dans des bureaux contrairement à vous. La paperasse c'est bien, mais notre boulot, c'est de nourrir la France avec des produits de qualité. Nous aimerions être soutenus par notre gouvernement, avec des actes et pas seulement avec des paroles! De nombreux jeunes attendent leur paiement DJA ou PCAE, ils galèrent au quotidien pour maintenir leurs comptes dans le vert: je me demande comment ils font pour garder le moral et leur calme »*.

Les échanges ont permis de mettre en avant le réseau de sentinelles déployé dans la région. Ces *« veilleurs »* au sein du monde agricole sont formés pour *« être en capacité de détecter, d'orienter, d'accompagner d'autres personnes en proie au mal-être »*.

AG

« Toinou » président !

Antoine Duthu est le nouveau président de JA21. Cet éleveur de 250 brebis Île-de-France basé à Francheville a été élu en marge de l'assemblée de vendredi dernier. « Toinou », ancien trésorier du syndicat, succède à Baptiste Colson, un autre JA du canton de Saint-Seine-l'Abbaye qui avait pris les rênes du réseau départemental il y a deux ans. Le nouveau président est âgé de 31 ans et est installé sur la ferme familiale depuis 2015. L'actuel gérant de l'EARL des Champs Fleuris félicite l'implication de son prédécesseur et annonce un travail syndical *« dans la continuité »*. Antoine Duthu s'attend d'ailleurs à un début de mandat *« particulièrement chargé »*: *« il y a de très fortes chances que les manifestations repartent de plus belle très rapidement… Les agriculteurs ne voient aucune ligne bouger, ils s'impatientent de plus en plus. Les problèmes rencontrés à la Région sont inadmissibles, avec le non-versement de la DJA et des aides du PCAE. En ce qui concerne le loup, rien ne change non plus. Plus les jours passent et plus nous nous rapprochons de la mise à l'herbe et des carnages que celle-ci va engendrer »*.

Le nouveau bureau

Président: Antoine Duthu (Francheville). Vice-président en charge des grandes cultures: Baptiste Colson (Moloy), vice-président en charge de la communication: Antoine Carré (Verrey-sous-Salmaise), Vice-président en charge de l'élevage: Thomas Cotiby (Villy-en-Auxois), vice-président en charge de l'installation: Cyril Bret (Bure-les-Templiers). Secrétaire général: Yannick Salomon (Savoisy), secrétaire général adjoint: Mathieu Faivre (Montmain). Trésorier: Thibaut Aubry (Jours-lès-Baigneux), trésorière adjointe: Fanny Roche (Vielverge). Administrateurs JA BFC: Vincent Ferry (Châtillon-sur-Seine), Benoît Leduc (Ménessaire).



Antoine Duthu, nouveau président de JA21.

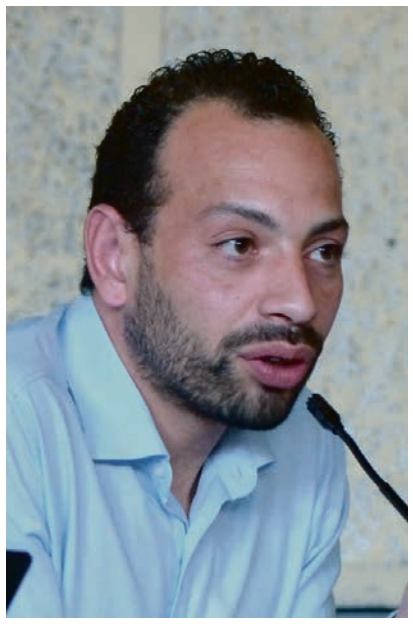




// JA

« Beaucoup de nos demandes restent encore sans réponse »

L'assemblée générale des Jeunes agriculteurs de l'Yonne s'est tenue le jeudi 21 mars, au lycée agricole d'Auxerre La Brosse, à Venoy. Dans un premier temps, un point sur les dernières mobilisations et les avancées pour la profession a été fait. Puis, la thématique de l'agrivoltaïsme, un moyen pour les agriculteurs de créer de la diversification sur leurs exploitations, a été longuement abordée.



Charles Baracco, président des Jeunes agriculteurs de l'Yonne, a animé l'assemblée générale du syndicat.



Le sujet de l'agrivoltaïsme a longuement été abordé lors de l'assemblée générale, avec les interventions de la Chambre d'agriculture de l'Yonne et d'Enedis.

« *Ces derniers mois ont été marqués par des mobilisations historiques. À l'heure où on se parle, certaines de nos revendications ont été accordées : dérogation jachères, suppression des 20 % des hausses de la RPD, suppression du CSP, suppression de la hausse de la TICPE du GNR… Néanmoins, beaucoup de nos demandes restent encore sans réponse. Où en est-on, par exemple, de l'application de la Égalim ?* », lance Charles Baracco, président des Jeunes agriculteurs de l'Yonne, à l'occasion de l'assemblée générale du syndicat, qui a eu lieu le jeudi 21 mars, à Venoy.

Le président des JA 89 a aussi pointé le fait que « *sans visibilité, le monde de l'élevage est amené à disparaître. Comment peut-on faire la promotion de notre métier et renouveler les générations sans perspective positive sur l'avenir agricole ?* », s'interroge-t-il. « *Le gouvernement répond à nos attentes par des dérogations ou par des déblocages de fonds d'urgence, mais nous considérons qu'avec uniquement cela, nous allons dans le mur. Nous avons besoin d'un cap. Aucun entrepreneur ne se risquerait à investir dans un domaine avec autant d'inconnus* ».

Présent à cette occasion, Damien Brayotel, président de la FDSEA de l'Yonne, a rappelé que « *le réseau FNSEA/JA a fait 120 propositions au premier ministre, Gabriel Attal, pour améliorer les revenus des agriculteurs et simplifier l'administratif. Sur ces 120 propositions, 62 propositions ont été retenues et tentées d'être mises en œuvre. Mais c'est relativement long, il y a des choses qui doivent passer par des lois* ».

Ce dernier souligne une nouvelle fois l'importance pour les agriculteurs de conserver leurs moyens de productions, même s'ils sont ouverts à de énièmes améliorations de pratiques. « *Si on parle de l'utilisation des produits phytosanitaires, on demande qu'il n'y ait pas d'interdiction sans solution. Le ministre de l'agriculture s'est engagé à cela. S'il y a des alternatives fiables et efficaces, qui ne nous ruinent pas financièrement, on sera les premiers contents de les utiliser. Mais, aujourd'hui, il y a des filières qui se retrouvent en danger lorsqu'il n'y a plus de moyen de protection sur les cultures. C'est important qu'on conserve nos moyens de production* ».

Gros plan sur l'agrivoltaïsme

À l'occasion de cette assemblée générale, la thématique de l'agrivoltaïsme a été abordée. Pour Charles Baracco, « *c'est un moyen d'apporter une source de revenu fixe dans les exploitations qui ont de plus en plus besoin de sécurité face aux aléas climatiques et géopolitiques* ».

Édith Foucher et Lucile Hammou, conseillères à la Chambre d'agriculture de l'Yonne, ainsi que des représentants d'Enedis, sont intervenus.

Pour rappel, la notion d'agrivoltaïsme est définie par la loi APER (accélération de la production d'énergies renouvelables) en date du 10 mars 2023. Un décret d'application est prévu pour début avril et sera suivi par un arrêté ministériel, puis une doctrine nationale des Chambres d'agriculture et une position professionnelle départementale définie par les quatre syndicats agricoles qui aura pour but d'aider à guider les décisions des élus départementaux lors des CDPENAF (commissions de préservation des espaces naturels, agricoles et forestiers).

Jusqu'à présent (depuis 2019), dans l'Yonne, une doctrine professionnelle départementale (définit par la Chambre d'agriculture et les quatre syndicats) servait à analyser les projets de parcs photovoltaïques au sol. La notion d'agrivoltaïsme, elle, n'existait pas. Avec la nouvelle loi APER, cette doctrine sera révisée pour intégrer les contraintes et les évolutions liées au développement de l'agrivoltaïsme.

À noter que la loi APER définit également le photovoltaïque au sol et l'agrivoltaïsme, deux notions différentes. Le premier peut se faire uniquement sur des terres incultes ou non exploitées (au minimum non déclarées à la PAC), répertoriées dans un document-cadre départemental (construit et proposé par la Chambre d'agriculture de l'Yonne avant la fin de l'année 2024). Alors que l'agrivoltaïsme est possible sur toutes autres terres agricoles avec l'obligation d'une production agricole associée à la production d'énergie.

Toujours d'après cette loi APER, l'agrivoltaïsme garantit à un agriculteur actif une production agricole significative et un revenu agricole durable, et apporte directement à la parcelle agricole au moins l'un des services suivants : l'amélioration du potentiel et de l'impact agronomique ; l'adaptation au changement climatique ; la protection contre les aléas ; l'amélioration du bien-être animal.

Enfin, la doctrine professionnelle nationale, elle, s'appuie sur trois grands principes : celui de vérifier et valider un projet d'agrivoltaïsme respectueux des systèmes agricoles, celui de préserver la notion de transmission et la protection des exploitants agricoles, et celui de structuration des projets et leur répartition sur les territoires.

Christopher Levé

La taille des haies jusqu'au 16 avril

Le lundi 18 mars, le préfet de l'Yonne, Pascal Jan, et les représentants de la DDT et de la DDETSPP ont été reçus au conseil d'administration de la FDSEA de l'Yonne. À cette occasion, la FDSEA et les JA, également représentés, ont obtenu une victoire : celle du décalage de la date de taille et d'entretien des arbres et des haies. Les agriculteurs ont jusqu'au 16 avril pour réaliser leurs travaux, en étant toutefois vigilants sur les oiseaux. Cette dérogation est collective et départementale, et ne nécessite aucune démarche.

Avec les pluies incessantes de ce début d'année, beaucoup n'ont pas pu accéder à certaines zones de leurs parcelles. Ce décalage leur permettra donc de pouvoir intervenir sur leurs haies et arbres.

Les administrateurs élus

Cette assemblée générale était l'occasion d'élire les nouveaux administrateurs. Ces derniers se réuniront courant avril, lors d'un conseil d'administration, afin d'élire le président du syndicat pour les deux prochaines années.

Voici les élus, par cantons :

- **Canton du Migennois : Fabien Camus, Clément Fèbvre, Nyno Rougeot.**
- **Canton d'Avallon : Charles Baracco, Cédric Dondaine, Marius Dizien, Fabien Carré, Baptiste Dalidet, Matthieu Commaille, Nathan Dondaine, Alicia Châtelain, Julien Caillard, Guilain Desnoyers.**
- **Canton de Saint-Sauveur : Maxime Thomas, Valentin Caillon, Damien Guyard.**
- **Canton de Toucy : Charlotte Chesnet, Clément Bourgeois, Denis Boivin, Valentin Paulvé, Jean-Baptiste Godefroy, Baptiste Graillot.**
- **Canton de Villeneuve-l'Archevêque : Valentin Talvat, Tom Quartier.**
- **Canton de Villeneuve-sur-Yonne : Julien Plantié, Paul Pavé, Pierre Gonnet, Jean-Charles Fourdonnier, Maxime Boucher, Yohann Seguin.**
- **Canton du Tonnerrois : Louison Boise, Rémi Morizot.**

6 PICK-UP DISPOS



nouveau CONCESSIONNAIRE ISUZU

À PARTIR DE 29 546 €HT D-MAX SPACE CAB N57

VENTE · SERVICE APRÈS-VENTE · PIÈCES DÉTACHÉES

GARAGE EUROPE
48 bis rue de Longvic
21300 CHENÔVE
03 80 52 99 50

Jean-Michel PECHINOT
43 années d'expérience automobile

// CHAMBRE D'AGRICULTURE

89 Retour sur le Bio'ti full day

Le Bio'ti full day, organisé par la Chambre d'agriculture de l'Yonne, a eu lieu le mardi 12 mars, à Coutarnoux, en présence d'une quarantaine d'agriculteurs. À cette occasion, des opportunités, des diversifications, ont été présentées afin de gagner en résilience pour faire face à la crise que traverse l'agriculture biologique.



Chambre d'agriculture de l'Yonne).

Les agriculteurs ont pu visiter l'exploitation de Thibault Joudrier et notamment observer son trieur toboggan.



Chambre d'agriculture de l'Yonne).

Diverses thématiques ont été abordées lors du Bio'ti full day

Le Bio'ti full day, qui entre dans le cadre des journées Innov'action de la Chambre d'agriculture de l'Yonne, a eu lieu le mardi 12 mars, à Coutarnoux, à l'Earl Joudrier. « *Une journée pour réfléchir à la résilience face à la crise du bio* », comme l'indique la Chambre d'agriculture du département.

Pour Éric Saison, élu en charge de l'agriculture biologique à la Chambre d'agriculture de l'Yonne, « *le but de cet événement était de faire se rencontrer des agriculteurs et de créer des échanges entre eux, avec des témoignages. Une quarantaine d'agriculteurs étaient présents sur l'ensemble de la journée* ».

L'objectif à travers cela était de mettre en avant des opportunités, de présenter des diversifications avec des résultats concrets, d'après des témoignages, afin de gagner en résilience pour faire face à la crise que traverse l'agriculture biologique.

Divers thèmes ont été abordés tout au long de la journée : la diversification des cultures face aux changements des marchés et au changement climatique ; la préservation de ses récoltes des risques de contamination ; la valorisation en circuits courts vue comme une opportunité ; l'auscultation des charges de mécanisation pour gagner en compétitivité et en résilience. À cela s'est ajouté un atelier présentant des pistes pour réduire les charges opérationnelles. Enfin, une visite des installations et une démonstration du trieur toboggan et du trieur optique de Thibault Joudrier, agriculteur hôte de l'événement, a eu lieu.

Le colza, en bio, c'est possible

Parmi tous les thèmes développés, nous avons choisi de nous intéresser tout particulièrement à celui sur la diversification des cultures face au changement climatique. On le sait, le phénomène se fait ressentir depuis plusieurs années, à travers des aléas, et l'agriculture y est particulièrement sensible. Cela cause notamment des écarts de températures et des impacts sur la physiologie des plantes et des animaux, ainsi que sur l'eau au niveau des sols.

Les exploitations doivent alors relever le défi de l'adaptation de leurs systèmes de production et travailler à l'atténuation de leurs impacts, d'autant plus que les projections météorologiques prévoient une augmentation de la température, une répartition fluctuante des pluies et une augmentation des aléas climatiques, tant en termes de fréquence que d'intensité. Se diversifier paraît donc être une nécessité pour la survie de bon nombre d'exploitations.

En agriculture biologique, le colza représente une solution possible. C'est ce que croit Thierry Dapvril, agriculteur bio à Champignelles, présent lors du Bio'ti full day. « *Aujourd'hui, peu d'agriculteurs en agriculture biologique font du colza. Sur l'exploitation, on fait du colza depuis trois ans de façon régulière, avec une moyenne à 20 q/ha, ce qui est quasiment le rendement d'un conventionnel. Cela permet de diversifier l'assolement avec une culture crucifère que l'on trouve peu en agriculture biologique* », confie-t-il. « *Avec le colza, on a souvent l'image d'une culture réservée à l'agriculture conventionnelle, qui demande beaucoup de traitements, beaucoup de passages, alors qu'il est totalement possible de la conduire en bio. Sur notre exploitation, nous en produisons 10 ha, ce qui représente un dixième de notre surface en céréales* ».

Pour réussir son colza en agriculture biologique, la Chambre d'agriculture de l'Yonne préconise de s'assurer des débouchés, de s'équiper d'un semoir monograine, de semer tôt, de soigner le travail du sol, de semer de manière peu dense, et de semer en profondeur.

Alors, comme Thierry Dapvril, vous êtes prêts à sauter le pas ?

Christopher Levé

// JEUNES AGRICULTEURS

58 Le nouveau bureau du canton de Château-Chinon

Le 8 mars, le nouveau bureau des Jeunes Agriculteurs de Château-Chinon a été élu. Il se compose de : Baptiste Flory, président ; vice-présidents : Valentin Jeanguyot et Simon Boulenger ; Lise Boulenger, secrétaire générale ; Julie Gauthier, secrétaire adjointe ; Benoît Buchli, trésorier ; Alexandre Amroune, trésorier adjoint ; administrateurs : Cédric Bernier, Clément Blandin, Grégoire Bazot et Valentin Jeanguyot ; administrateurs stagiaires : Lise Boulenger, Antoine Boulenger, Simon Boulenger, Louis Lauferon et Benoît Buchli. Ainsi, Baptiste Flory est reconduit pour un deuxième mandat comme président des JA du canton : « *la secrétaire reconduit également son mandat (2e), et le trésorier laisse sa place après avoir fait trois mandats. Pour le reste du bureau, nous avons souhaité renouveler les membres afin d'apporter un nouveau dynamisme à notre groupe. D'ailleurs, nous avons aussi accueilli de nouveaux administrateurs stagiaires et de nouveaux adhérents. Le but de tout cela est de se régénérer au fur et à mesure afin de préserver notre motivation et notre engagement pour l'organisation d'événements* ». Pour ces derniers, les JA de Château-Chinon prévoient : une fête de village à Corancy en juillet, un concours de labour à Arleuf le 15 août et un jugement de bétail en fin d'année. Baptiste Flory rajoute : « *nous sommes en réflexion sur la tenue d'un Bal des JA* ». Selon lui, faire partie des JA va au-delà d'une simple adhésion à remplir : « *Cela permet de créer un tissu social amical et professionnel nous faisant évoluer. La cohésion est la force de notre groupe, que ce soit pour animer des événements ou défendre notre profession localement et nationalement. À plusieurs, nous sommes plus forts, alors venez nous rejoindre* ».

Chloé Monget

Pour contacter les JA de Château-Chinon : 06 48 37 30 96 (Baptiste Flory).



JA 58

Rang du haut (de gauche à droite) : Clément Blandin, Benoît Buchli, Cédric Bernier, Baptiste Flory, Valentin Jeanguyot, Lise Boulenger, Simon Boulenger, Julie Gauthier, Alexandre Amroune. Rang du bas (de gauche à droite) : Grégoire Bazot, Louis Lauferon, Antoine Boulenger.

// AGRIVOLTAÏSME

21 Tout caler avant « l'explosion » des projets

La ministre déléguée auprès du ministre de l'Agriculture et de la Souveraineté alimentaire s'est rendue en Côte-d'Or le 21 mars pour un déplacement consacré à l'agrivoltaïsme.

Il arrive, le décret sur l'agrivoltaïsme. Cette feuille de route tant attendue sortira au niveau national ces prochains jours, ou au plus tard ces prochaines semaines, afin d'encadrer et accélérer le développement des projets sur le territoire. C'est dans ce contexte qu'Agnès Pannier-Runacher, ministre déléguée auprès de Marc Fesneau, est venue échanger la semaine dernière avec différents acteurs, principalement du monde agricole. La SCEA des Tours, représentée par Jean-François et Adrien Cortot, Hervé et Pierre Lallemant, a présenté l'imposant dispositif installé l'an passé par l'entreprise TSE sur ses terres bio les plus superficielles à Verdonnet. Des expérimentations sont menées afin d'obtenir des références et déterminer la meilleure adéquation possible entre cet équipement et les espèces cultivées plus de cinq mètres plus bas.

5 000 ha de projets dans le 21 ?

Didier Lenoir, président de Dijon Céréales, était présent à ce rendez-vous et a livré les premières tendances de l'agrivoltaïsme : *« Nous avons trois années de recul sur ce type d'installation, aucune perte de rendement n'est enregistrée, il y a même un léger mieux dans certaines situations climatiques avec l'effet protection des panneaux. Certains travaux pratiques sont à améliorer mais les voyants sont clairement au vert pour l'agrivoltaïsme : les projets vont se multiplier dans les deux années qui arrivent… L'Alliance BFC souhaite pousser les dossiers et investir dans ces réalisations »*. Vincent Lavier, président de la Chambre d'agriculture de Côte-d'Or, a rappelé l'intérêt des énergéticiens pour les terres superficielles du département : *« Une trentaine d'entre eux sont présents aujourd'hui sur le département pour monter des projets… Plus de 5 000 ha sont ainsi concernés en Côte-d'Or… Ces projets ne pourront certainement pas tous aller au bout à cause de la problématique du raccordement. L'espoir et l'enthousiasme de chacun doivent donc rester mesurés »*.

Le plein de questions

Les échanges, qui se sont tenus autour d'une table ronde à Asnières-en-Montagne, se sont poursuivis sur des points techniques : quel sera le taux de couverture pas autorisé dans le décret ? Quelle surface sera permise par exploitation et/ou par groupement d'exploitations ? La problématique des raccordements a été soulignée dans plusieurs interventions : le monde agricole a exprimé ses inquiétudes sur ce qui pourrait être le principal facteur limitant dans bien des projets. D'autres points, notamment juridiques, ont été abordés ce 21 mars : la doctrine mise en place dans le département par la DDT en 2020 évoluera-t-elle avec le futur cadre national ? Pour les intervenants du jour, des productions agricoles « historiques » devront être obligatoires dans tout projet agrivoltaïque pour éviter certaines formes d'opportunisme. Les terres concernées par une réalisation devront rester transmissibles aux jeunes. La rédaction de baux tripartites (propriétaire, exploitants, entreprise gérant le projet) apparaît comme obligatoire pour éviter toute mésaventure. En ce qui concerne le futur décret, *« l'enjeu est de se laisser suffisamment de souplesse pour pouvoir faire du cousu main sur les territoires, les enjeux de chaque département étant très différents »*, indique Agnès Pannier-Runacher.

AG



L'installation de Verdonnet près de Montbard compte trois hectares de panneaux solaires.



Lors de la table-ronde à Asnières-en-Montagne, où chaque invité a pu s'exprimer.

// LE GDS 21 RÉPOND À VOS QUESTIONS

21 Quand aura lieu la collecte annuelle des déchets vétérinaires ?

Depuis 2005, le GDS organise la collecte annuelle des déchets vétérinaires en partenariat avec la Chambre d'agriculture. Cette collecte est réalisée par Proserve Dasri au tarif de 34 euros pour un kit de 50 litres et de 28 euros pour un kit de 30 litres. Votre GDS cantonal peut participer à ce coût : renseignez-vous auprès de votre président cantonal. Par suite de difficultés logistiques, notre prestataire ne pourra pas assurer le ramassage avant la mi-juin sur les 15 points de collecte. Comme chaque année, vous serez averti une dizaine de jours avant le début de la collecte. Vous pouvez aussi consulter notre site internet (www.gdsbfc.org) ou notre application pour les téléphones mobiles.

GDS 21

Contact : Mariette Aupy au 03 80 68 67 30.



DÉPARTEMENTS

// CONVENTION YONNE-PARIS

Round 2 pour les rendez-vous de la restauration collective

Le mardi 12 mars a eu lieu la seconde édition des « rendez-vous de la restauration collective », à Paris. Un événement qui réunit des producteurs de l'Yonne et des gestionnaires de la restauration collective parisienne, dans le cadre de la convention de réciprocité liant le PETR du nord de l'Yonne et la Ville de Paris.



Plus de 600 rendez-vous ont eu lieu entre des entreprises, des artisans, des groupements d'agriculteurs, et des acheteurs de la restauration collective de la ville de Paris, lors de la seconde édition des «rendez-vous de la restauration collective» (photo Chambre d'agriculture de l'Yonne).

Pour cette deuxième édition des « rendez-vous de la restauration collective », qui a eu lieu le mardi 12 mars, à l'hôtel de Ville de Paris, plus de 600 rendez-vous ont eu lieu entre des entreprises, des artisans, des groupements d'agriculteurs, et des acheteurs de la restauration collective de la ville de Paris, (les maries, des écoles, des Ehpad, des crèches…).

L'Yonne avait sa place et était représentée sur cette édition par des entreprises locales de viande et produits laitiers, des artisans et des groupements d'agriculteurs.

À travers ces « speed datings », l'objectif est double : pour les acheteurs, il est d'indiquer leurs besoins, attentes et critères vis-à-vis des produits, pour les producteurs de faire savoir leurs capacités de production. Avec un but commun de promouvoir l'alimentation durable et locale au sein de la Ville de Paris et du Grand Paris.

Pour rappel, cet événement intervient dans le cadre de la convention de réciprocité liant le PETR (pôle d'équilibre territorial et rural) du nord de l'Yonne et la Ville de Paris, dont la signature a été actée en juin 2022.

La restauration collective parisienne est représentée par 706 cantines scolaires qui sont gérées par 17 caisses des écoles présidées par les maires d'arrondissement ; 14 Ehpad, 44 restaurants Émeraudes, 12 Solidaires, ainsi que le portage à domicile, gérés par la DSOL (direction des solidarités) à travers le CASVP (centre d'action sociale) ; 450 crèches gérées par la DFPE (direction de la famille et de la petite enfance) ; 15 restaurants administratifs et 5 Croq'pouces gérés par l'ASPP (association d'action sociale en faveur des personnels de la Ville de Paris) ; 13 établissements d'aide sociale à l'enfance répartis sur 15 sites gérés par la DSOL. Pour un total de 170 000 repas par jour, soit 30 millions de repas par an.

AgriParisSeine

À l'occasion de ces « rendez-vous de la restauration collective » a aussi été présenté AgriParisSeine, une association de coopération territoriale, lancée en juillet 2023 et présidée par Marc Dufumier, qui souhaite développer et structurer les filières agricoles et alimentaires durables du bassin de la Seine à destination de la restauration collective de ses membres. Elle a pour but de créer du lien entre les gestionnaires de la restauration collective et les producteurs, unions de producteurs, transformateurs et distributeurs engagés dans des filières locales et durables.

« *La Chambre d'agriculture de l'Yonne a été sollicitée pour identifier des filières dans le département. On rentre dans le défi numéro 2 du nouveau plan alimentation durable 2022-2027 d'AgriParisSeine, à savoir « manger de saison, durable et local »* », précise Déborah Colard, conseillère à la Chambre d'agriculture de l'Yonne. Pour cela, l'opérateur AgriParisSeine a été créé pour améliorer la résilience du territoire, favoriser un approvisionnement à moins de 250 km de Paris et répondre aux défis du manger durable et local. « *Audrey Pulvar (adjointe à la maire de Paris, Anne Hidalgo, en charge de l'alimentation durable, de l'agriculture et des circuits courts et de proximité), présente lors de cette journée, a indiqué que les collectivités avaient la responsabilité d'accompagner les filières pour favoriser la consommation locale* », continue Déborah Colard.

AgriParisSeine et les « rendez-vous de la restauration collective » offrent donc de nouveaux débouchés aux producteurs qui réunissent les critères fixés par la Ville de Paris et du Grand Paris réclamant des produits alimentaires issus à 75 % l'AB, des labels spécifiques, être dans les 250 km de Paris.

Christopher Levé

// SOLIDARITÉ

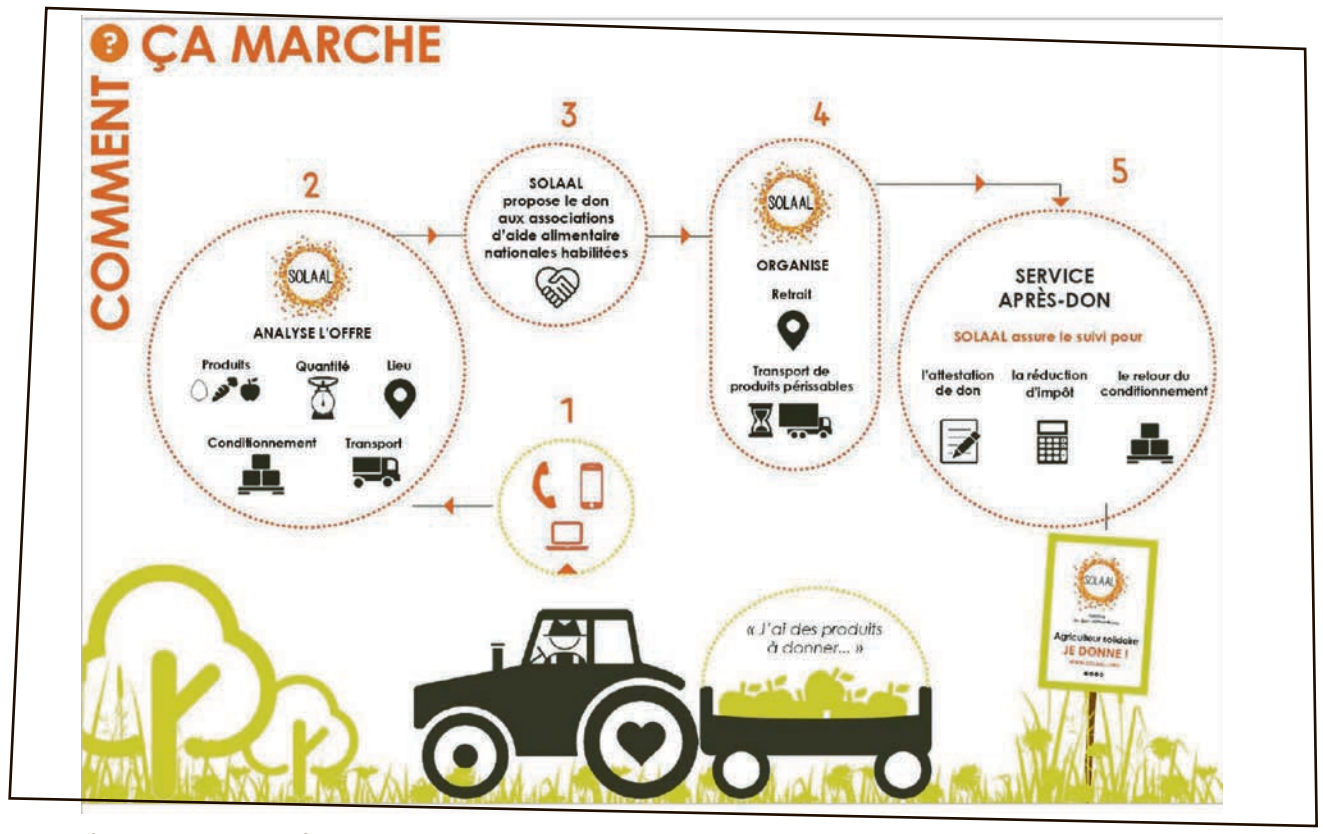
Pour vos dons agricoles, Solaal BFC est là !

Créée en novembre dernier, l'antenne Bourgogne-Franche-Comté de l'association Solidarité des producteurs agricoles et des filières alimentaires (Solaal) est capable de vous accompagner si vous souhaitez faire don de produits agricoles. N'hésitez pas à vous impliquer dans la démarche !

Solidarité des producteurs agricoles et des filières alimentaires (Solaal) est une association d'intérêt général qui organise gratuitement les dons des acteurs agricoles et agroalimentaires vers les associations d'aide alimentaire nationales habilitées. Depuis quelques mois, une antenne a ouvert en région Bourgogne-Franche-Comté. L'objectif est de limiter les pertes agricoles au profit des personnes en situation de précarité alimentaire. La mission est double : libérer les producteurs/ices de la charge de travail engendrée par le don afin que ce dernier devienne un réflexe, et approvisionner les associations d'aide alimentaire en produits frais et locaux. Le don est une solution pour les acteurs agricoles et agroalimentaires faisant face à des invendus, des surproductions, des refus d'agréage (contrôle qui vérifie les conformités d'une marchandise, par rapport à la réglementation ou à un cahier des charges) ou des erreurs d'étiquetage.

Mobilisez-vous !

Producteurs agricoles, grossistes, maraîchers et entreprises agroalimentaires vous souhaitez donner vos produits à une association ? Contactez Solaal BFC qui organise votre don aux associations proches de vous, qui se charge aussi du retrait des produits et du suivi de vos conditionnements et des attestations de don. Ces attestations vous permettent de profiter d'une réduction d'impôt de 60 % du coût de revient. Proposez vos dons directement sur la web-application : https://dons.solaal.org Vous souhaitez aider les associations d'aide alimentaire mais avez un doute sur la possibilité de donner vos produits ? Solaal BFC prend le temps de répondre à vos questions par téléphone. Contactez Floriana Soumaoro, la coordinatrice régionale Solaal BFC par mail bourgognefranche-comte@solaal.org ou par téléphone au 06 17 17 46 84. L'association organise également des glanages solidaires, à la demande des producteurs, afin de venir récupérer des produits directement dans le champ. Pour récupérer ces produits Solaal BFC fait appel à diverses structures, associations d'aide alimentaire, personnes accueillies, lycées agricoles, etc.



Cette infographie schématise le fonctionnement de la démarche de don agricole mise en place par Solaal.

//CONSOMMATION

L'agneau à toutes les sauces

Avec Pâques, Ramadan et Pessa'h, trois événements religieux qui ont lieu à quelques semaines d'intervalle, la consommation de la viande d'agneau connaît un pic. Ce qui demande une organisation particulière, tant pour les producteurs que pour les abattoirs et leurs clients.

Cette année, trois événements religieux amenant à consommer de la viande d'agneau ont lieu en l'espace de quelques semaines : Ramadan (du 10 mars au 9 avril), Pâques (le 31 mars) et Pessa'h (du 22 au 30 avril). Pour Séverine Breton, directrice de la filière ovine à Sicarev Coop, « *il y a donc un besoin de production et d'abattage particulier durant cette période pour satisfaire les demandes des clients* ».

Alors, forcément, une préparation en amont est nécessaire pour l'ensemble du circuit de production et de distribution. « *À la coopérative, on donne à nos éleveurs adhérents les semaines principales d'abattage d'agneaux, pour qu'ils puissent les préparer à temps. En parallèle de cela, on demande à nos clients (bouchers, grossistes, GMS) de faire des prévisionnels d'achat pour que l'on puisse connaître le volume et le type de produits dont ils ont besoin* », explique Séverine Breton. « *Sur une année dite « normale », environ 20 % des volumes d'agneaux abattus à la coopérative le sont pour Pâques. Là, avec les trois événements qui tombent en même temps, les volumes seront plus importants. De plus, Pâques est plus tôt cette année* ».

Elle assure également qu'à Tradival, filiale d'abattage de Sicarev Coop, « *tout est prévu pour respecter la réglementation et les religions, en ce qui concerne l'abattage. Notre site est agréé pour cela* ».

La production en baisse

La directrice de la filière ovine à Sicarev Coop confie toutefois que « *la production d'agneau est à la baisse d'année en année, il y a donc de moins en moins d'offre disponible* ».

S'ajoute à cela un prix plus élevé pour le consommateur. « *En prix client, il y a plus de 2 € d'écart (comprendre supérieur) au kilo sur une carcasse, par rapport à l'année dernière. Cependant, nos clients veulent tout de même pouvoir proposer de l'agneau pour Pâques aux consommateurs, tout en étant attentif à leur pouvoir d'achat. Alors, certains clients font le choix de diversifier les produits qui seront proposés. On trouve cette année davantage d'alternatives au gigot qui est une pièce assez chère, mais aussi l'une des plus demandées* ».

L'occasion pour le consommateur de consommer l'agneau autrement. Interbev a d'ailleurs récemment lancé une campagne de communication titrée : « *Il n'y a pas que le gigot dans l'agneau* ». De quoi inciter le grand public à consommer d'autres parties de l'agneau. Séverine Breton rajoute même : « *Il n'y a pas que pendant Pâques, Ramadan et Pessa'h que l'on peut manger de l'agneau. L'agneau se mange tout au long de l'année* ». Convaincu ? Pour les plus sceptiques, retrouvez (par ailleurs) une recette à base de viande d'agneau proposée par Interbev.

Christopher Levé

La suggestion de recette d'Interbev

Marre du traditionnel gigot d'agneau et ses flageolets pour Pâques ? Interbev a lancé une campagne de communication titrée *« Il n'y a pas que le gigot dans l'agneau »*, avec six suggestions de recette, pour les fêtes de Pâques. En voici une que nous avons sélectionnée : le gratin d'effiloché d'agneau confit et pommes de terre.

Temps de préparation : 40 minutes.
Temps de cuisson : 5 heures.
Ingrédients pour 6 personnes :
1 kg d'épaule d'agneau désossée - 1,2 kg de pommes de terre - 250 g de tomates concassées - 2 œufs - 1 oignon
4 gousses d'ail - 250 ml de lait - 30 g de beurre - 200 ml de vin blanc - 4 c. à soupe de miel - 5 branches de thym
5 branches de romarin - 1 filet d'huile d'olive - Sel et poivre du moulin
Étapes de préparation :

- Couper l'épaule d'agneau en dés d'environ 2 cm. Dans une cocotte, faire revenir la viande jusqu'à ce qu'elle colore dans un filet d'huile d'olive. Ajouter l'ail et l'oignon émincés. Prolonger la cuisson de 10 minutes en mélangeant régulièrement puis déglacer au vin blanc.
- Ajouter les tomates concassées, le miel, le thym, le romarin. Saler, poivrer. Mélanger, couvrir la cocotte et faire cuire 3 heures. Retirer ensuite le couvercle et prolonger la cuisson de 30 minutes.
- Effilocher l'agneau à l'aide de 2 fourchettes. Préchauffer le four à 200 °C.
- Éplucher les pommes de terre et les couper en fines rondelles. Huiler un plat à gratin et couvrir le fond de rondelles de pommes de terre. Ajouter la viande puis recouvrir à nouveau de rondelles en les superposant légèrement. Déposer des petits morceaux de beurre à la surface et faire cuire 1 heure.
- Battre les œufs avec le lait dans un bol, saler, poivrer puis verser sur le gratin. Prolonger la cuisson de 15 min.



Juliette Lalbatry/ Delphine Constantini

Le gratin d'effiloché d'agneau confit et pommes de terre proposé par Interbev.

//ENSEIGNEMENT

Le lycée agricole et viticole de Cosne en mode « séduction »

Les portes ouvertes, c'est toujours un grand moment pour un établissement scolaire. Le lycée agricole et viticole de Cosne en a profité pour présenter ses nouveautés en termes de cursus et d'outils pédagogiques, en mobilisant élèves et enseignants.

Le lycée agricole et viticole de Cosne organisait sa journée porte ouvertes le 16 mars. Comme chaque année, professeurs et élèves ont pu faire découvrir leur établissement aux visiteurs. Toutes les formations disponibles sur l'établissement ont été présentées, du CAP viticulture au BTS viticulture-œnologie. Toutes les personnes souhaitant s'orienter dans ces secteurs, mais aussi en polyculture élevage ont pu être renseignées et récupérer les informations utiles à une orientation réussie. Des nouveautés étaient également présentées : il faut ainsi noter l'ouverture dès la rentrée de septembre 2024 de la voie par apprentissage du bac professionnel Conduite et gestion de l'entreprise vitivinicole, qui était jusqu'alors uniquement dispensé par voie scolaire. Cette journée présentait également un caractère convivial : professeurs et élèves avaient organisé un marché de producteurs et d'artisans locaux comptant une dizaine d'exposants. Ce marché était associé à une exposition de matériel agricole généreusement prêté par les concessionnaires, fournisseurs et professionnels locaux. Par ailleurs, des bovins étaient venus compléter le petit cheptel ovin et caprin du lycée et, comme l'année dernière, des démonstrations techniques ont été effectuées par les élèves sous la supervision de leurs professeurs. Une manière de rendre concret les apprentissages acquis tout au long de l'année.

Découverte des outils pédagogiques

Cette journée portes ouvertes fournissait aussi l'occasion de montrer au public les outils pédagogiques dont dispose le lycée agricole et viticole.

Ce fut notamment le cas pour la nouvelle salle de simulation, fraîchement installée, et qui n'a pas désempli. Guidés par les enseignants et formateurs de l'établissement, les visiteurs ont pu y tester la conduite d'un enjambeur en toute sécurité. À l'occasion de cet événement, la mobilisation des élèves de tous les niveaux démontrait un fort attachement pour leur établissement, ce qui constitue la meilleure des vitrines. Guillaume Dupuits, le directeur de l'Eplefpa Nevers-Cosne-Plagny et Alicia Momaud, la responsable du site de Cosne, tenaient à féliciter et remercier leurs équipes et les élèves qui ont participé au succès de cette journée.



La réussite d'une journée portes ouvertes repose en grande partie sur l'implication des élèves et des équipes pédagogiques, désireuses de valoriser leur établissement. Ce fut le cas à Cosne.



La salle de simulation de tracteurs enjambeurs fut un des points d'attraction de cette journée du 16 mars.

ETS
BRISARD
BERNARD et FILS
constructions métalliques
BÂTIMENTS AGRICOLES
DEVIS GRATUIT
Route de Gray - Mantoche
BP 17 - GRAY cedex
03 84 65 25 98

// ANALYSE

21 Choisir entre le vital et le superflu

Le cabinet d'expertise comptable côte-d'orien Aucap a invité des clients et partenaires pour assister à une conférence, à distance, avec Sébastien Abis. Ce spécialiste livre une analyse qui affirme ce dont nous n'aurions jamais dû nous détourner : nous avons besoin de l'agriculture.

Chercheur associé à l'Institut de recherches internationales et stratégiques (Iris) mais également dirigeant du club Déméter (qui regroupe des adhérents issus du secteur agricole et agroalimentaire français et européen), Sébastien Abis vient de publier l'ouvrage *« Veut-on nourrir le monde ? »* (1) Il était l'invité, le 15 mars, d'un événement organisé par le groupement AgirAgri, qui fédère des cabinets d'expertise comptable spécialistes des entreprises agricoles et viticoles. Si l'évènement avait lieu à Paris, il était néanmoins retransmis en visioconférence dans plusieurs cabinets membre d'AgirAgri, dont le cabinet Aucap, à Chevigny-Saint-Sauveur, près de Dijon. Des clients et des partenaires du cabinet ont ainsi pu entendre l'analyse de Sébastien Abis visant à faire prendre conscience du fait que l'agriculture se trouve aujourd'hui au cœur d'une mission inédite : nourrir une population mondiale croissante tout en préservant la nature. Vaste programme pour lequel l'ouvrage *« Veut-on nourrir le monde ? »* fournit des pistes de réflexion.

Souveraineté alimentaire globale

Sébastien Abis pose clairement le défi démographique qui est devant nous : *« On est à 8 milliards d'habitants et on va grimper jusqu'à 11 milliards. La décroissance démographique n'interviendra que vers 2070. Si, pour redescendre de ce toit démographique, on n'a pas de conditions de viabilité sur la planète, ça va être compliqué »*. La sécurité alimentaire est au centre de ce défi et c'est pourquoi l'analyste incite à faire la différence, lorsqu'on parle de décarbonation, *« entre le carbone lié à l'activité agricole et celui lié au divertissement »*. Il appelle de ses vœux une souveraineté alimentaire solidaire et pensée de manière globale. Un paradoxe ? En apparence seulement : *« il va falloir lutter contre les micro-souverainetés locales. La souveraineté, c'est comment on combine dans un monde complexe, de manière incessante. Il va falloir apprendre à produire avec peu d'eau et un climat sec et ce sont les autres zones du monde qui vont nous l'apprendre »*. Sébastien Abis abordait aussi à cette occasion l'inconscience profonde des sociétés occidentales plutôt riches et tellement habituées à vivre en paix qu'elles en sont venues à considérer que, au même titre que pour les forces armées, l'agriculture n'était plus une priorité, dans des économies tournées vers les services et le numérique, oubliant, de fait, que l'on mange trois fois par jour, et étant prêtes à déléguer à d'autres régions du monde, cette nécessité nourricière. Une aberration de raisonnement face à laquelle nous nous réveillons aujourd'hui avec brutalité, à la lumière du conflit russo-ukrainien et de son caractère déstabilisant sur les marchés agricoles mondiaux. Un réveil difficile ! *« On a cru que l'agriculture, c'était fini, comme pour l'industrie. Pendant ce temps-là, une partie du monde qui avait faim a fait du réarmement alimentaire. On va devoir redéfinir ce qui est vital et ce qui est superflu »*.



Sébastien Abis, suivi en visioconférence par les invités du cabinet Aucap de Chevigny-Saint-Sauveur, le 15 mars.

Les « trente glandeuses », c'est fini !

Il va falloir, en agriculture, apprendre à produire de manière stable et soutenable, en faisant preuve de lucidité stratégique, ce qui n'est pas toujours le fort de l'Europe. Ainsi, pour Sébastien Abis, se pose clairement la question du devenir du « green deal » dans le cadre d'une redéfinition agricole globale : *« Il ne faut pas se faire d'illusion : les transitions à venir créeront des contraintes. C'est la fin des « trente glandeuses »! Nous allons entrer dans de nouveaux cycles stratégiques et les économies vont bouger. La nécessité d'une économie de guerre va s'imposer à nous. Le durcissement des conditions qui viennent n'est pas entendu par tous. Il ne faut pas faire excessivement peur, mais il ne faut pas non plus se boucher les oreilles… »* Un discours, pas toujours facile à entendre, qui avait le mérite de la franchise.

Berty Robert

(1) « Veut-on nourrir le monde ? Franchir l'Everest alimentaire en 2050 », paru aux éditions Armand Colin.



// COMMERCE DE GRAINS

21 Un nouveau directeur général à la tête de Cérévia

L'union de commercialisation qui regroupe les coopératives Dijon Céréales, Bourgogne du Sud, Terre Comtoise et Oxyane vient de nommer Alain Caekaert dans la fonction de directeur général.

Le conseil d'administration de Cérévia a annoncé la nomination d'Alain Caekaert à la direction générale de cette union de commercialisation créée en 2008 et qui regroupe les coopératives Dijon Céréales, Bourgogne du Sud, GIE Terre Comtoise et Oxyane. Le nouveau directeur général a pris ses fonctions le 11 mars à Longvic, près de Dijon, où se trouve le siège de Cérévia, avec l'ambition d'apporter une nouvelle dynamique à l'union, au service des coopératives membres et de leurs 19 000 adhérents.

Alain Caekaert apportera toute son expertise du management stratégique et de la gouvernance des entreprises, mais aussi sa connaissance des marchés agricoles. Son expérience s'est construite dans un cadre international au sein de grands groupes comme Ralston Purina (nutrition animale), Lesaffre (filière malt), ADM Malting (aux États-Unis) et au sein de Vivescia – Malteurop depuis 2008. Il occupait jusqu'à ces dernières semaines le poste de directeur commercial et achat de Malteurop et directeur général de la filiale France-Allemagne. La vision globale d'Alain Caekaert, sa connaissance du monde coopératif, seront mises au service de Cérévia pour assurer un fonctionnement fluide de l'union de coopératives et ainsi développer les filières répondant aux attentes des clients et créatrices de valeur ajoutée pour les coopératives et leurs adhérents. Il s'appuiera sur une équipe expérimentée basée à Longvic et sur l'ensemble des référents des coopératives adhérentes.

Expertise et agilité

En s'appuyant sur les installations des coopératives membres, Cérévia déploie des expertises en matière de commercialisation des grains et d'exécution à travers une logistique multimodale (fluvial, rail, route) notamment autour de l'axe Saône-Rhône et de la Méditerranée, un débouché important pour les céréales de l'union. L'agilité logistique de l'entreprise lui donne également un accès privilégié sur le marché méditerranéen ainsi que sur Rouen, la Moselle et le Rhin. Cérévia alimente le marché intérieur français autour d'un grand bassin commercial en « Y » qui s'étend de Strasbourg à Marseille, et qui inclut le bassin parisien. L'union de commercialisation se positionne comme un acteur incontournable du marché des grains grâce à sa diversité géographique et logistique. Elle rayonne auprès des industriels de la meunerie, de la malterie, l'amidonnerie, la trituration et l'alimentation animale.

D'après communiqué



Alain Caekaert peut se prévaloir d'une solide expérience à l'international et d'une bonne connaissance des marchés agricoles.

// LAIT

Ambitions éleveurs : cinq ans pour une transition

Le plan « Ambition éleveurs » présenté début mars près de Nancy, à l'occasion de l'assemblée générale de l'interprofession laitière Grand Est Bourgogne-Franche-Comté, positionne 60 fermes de démonstration. Objectif : faire converger 2 000 exploitations de polyculture-élevage, vers la multiperformance en 5 ans.

L'École nationale supérieure en agronomie et industries laitières (Ensaia) servait de cadre à l'assemblée générale du Centre interprofessionnel laitier (CIL) Grand Est Bourgogne-Franche-Comté, le 7 mars, à Vandœuvre-lès-Nancy. Les élèves ingénieurs constituaient une part importante des participants à cette demi-journée conduite par Sophie Bougel, la présidente du CIL, par ailleurs responsables des ressources laitières chez Savencia. La localisation de l'évènement traduisait la volonté de l'organisme d'intégrer dans ses échanges les futurs acteurs de la filière. Le plat de résistance se situait dans la présentation du plan « Ambitions éleveurs » par la vice-présidente du Conseil régional du Grand Est, Béatrice Moreau. L'agricultrice marnaise a rappelé la feuille de route rédigée en début de mandature : une ligne de conduite *« des quatre S : sécurité alimentaire ; santé des sols, de l'air et de l'eau ; souveraineté énergétique ; source de bioproduits »*. Avec en prime un cinquième : *« la sérénité des acteurs »*.

Double objectif

Ce plan concocté avec l'appui technique du réseau des Chambres d'agriculture vise le double objectif de la durabilité et de la compétitivité. Il repose sur *« une approche systémique de l'exploitation au service de la sécurité alimentaire »* argumente Béatrice Moreau. À cette rentabilité et cette attractivité, auxquelles chaque éleveur aspire, viennent se conjuguer les nécessaires maîtrises de l'énergie, de la ressource en eau et des intrants. La mère des priorités s'inscrit dans *« la polyculture-élevage, au cœur des transitions »*, soit une ferme sur deux, en dehors de la viticulture. Elles reposent sur des systèmes fragiles économiquement, socialement, et vulnérables face au changement climatique. La vice-présidente de la Région Grand Est mettait en parallèle les atouts de ces systèmes : *« équilibrés, source de biodiversité, valorisant des terroirs dits pauvres, pourvoyeurs d'emplois, diversifiés et stockeurs de carbone »*. Dans le cadre du plan « Ambitions éleveurs » un panel de 60 fermes de démonstration est en train de se déterminer. 48 sont déjà fléchées. Le programme va monter en puissance tout au long de l'année, pour entrer dans sa phase active fin 2024 ou début 2025. *« Il s'agit d'entraîner massivement dans une transition vers la multiperformance, en accompagnant 2 000 exploitations en cinq ans, dans un parcours de transformation de leur système. La volonté est d'offrir un accompagnement innovant qui repose sur une approche globale, avec des conseils stratégiques »*.

Trois niveaux d'accompagnement

Chaque chef d'exploitation bénéficiera d'une sorte de « bilan 360 » intégrant sa situation, sa prospective et son projet. Béatrice Moreau indiquait que 715 dossiers Investissements pour la performance agricole en Grand Est (Ipage) élevage, comportant de l'investissement bâtiment, ont été déposés depuis le début de l'année 2024. Ce qui démontre une volonté d'aller de l'avant dans les campagnes du Grand Est. *« Cela ne vaut-il pas le coup d'aller plus loin, en termes d'approvisionnement en eau, de pâture, de photovoltaïque éventuel, d'intrants et d'autonomie protéique ? »* questionnait l'élue. L'accompagnement personnalisé s'enclenchera simultanément à trois niveaux, celui du chef d'exploitation, de l'entreprise et du collectif : territoire et filières. L'exploitant sera conseillé pour prendre du recul sur le changement de pratique et formé pour une montée en compétences. L'exploitation sera guidée pour l'équipement et la réorganisation. Des synergies locales coopératives, la consolidation de l'aval et la massification de l'offre seront recherchées. Le programme se déclinera en deux phases successives. L'agriculteur bénéficiera d'un conseil global de trois jours et d'un accompagnement stratégique de huit jours, avant l'étape de concrétisation de la transformation. *« N'oubliez pas les outils déjà en place sur les exploitations,* rappelait Sophie Bougel. *Il ne faudrait pas venir écraser les plans filières en place ». « C'est justement l'objectif des fermes de démonstration,* précisait Béatrice Moreau. *Certains vont démarrer de zéro. Il faudra évaluer les points de faiblesse et de réussite, pour les autres »*. Ce plan « Ambition éleveurs » doit conduire à une consolidation de la production dans les territoires du Grand Est. *« Nous voulons attirer des jeunes dans nos métiers »* soulignait Béatrice Moreau, préoccupée par le renouvellement des générations. Enfin, ce dossier comporte un volet expérimentation important consenti entre la Région, le réseau consulaire et les acteurs. Du côté des jeunes justement, l'assemblée générale a pris fin sur un échange entre les élèves et les acteurs de la filière. Les élèves de spécialisation Produits laitiers et qualité (Prolaq) et Développement durable des filières agricoles (Defi) ont participé aux travaux. Des étudiants de ces deux spécialisations ont partagé leur vision quant aux transitions nécessaires actuelles et à venir de la filière laitière et le besoin pour cette filière de porter ces valeurs dans son management interne pour être attractif pour les jeunes diplômés.



Pour Béatrice Moreau, agricultrice dans la Marne et vice-présidente du Conseil régional de Grand Est, le plan « Ambitions éleveurs » est un moyen d'aller plus loin *« en termes d'approvisionnement en eau, de pâture, de photovoltaïque, d'intrants et d'autonomie protéique »*.

Jean-Luc Masson

// PROJETS ALIMENTAIRES RÉGIONAUX

Plusieurs lauréats en BFC

Vingt-deux nouveaux Projets alimentaires territoriaux (PAT) viennent d'être lauréats d'un appel à projets 2023-2024 et parmi eux, deux se trouvent en Bourgogne-Franche-Comté (BFC). Le premier est en Saône-et-Loire et il est porté par la communauté de communes entre Arroux, Loire et Somme. Il se nomme « De la terre à la table, cultivons le goût du local ». Le second est dans le Doubs et est porté par le syndicat mixte du Parc naturel régional du Doubs horloger. En mettant en synergie leurs ambitions, la communauté de communes des Portes du Haut Doubs, le PNR du Doubs Horloger, la Chambre interdépartementale d'agriculture Doubs-Territoire de Belfort et la communauté de communes de Montbenoît visent à développer et amplifier une politique alimentaire locale efficace et cohérente. Le PAT couvrira 140 communes, soit 83 000 habitants. Parmi les lauréats de cet appel à projet, on note aussi les porteurs de projets structurants ou innovants, parmi lesquels figure, en Côte-d'Or, Eau et agriculture durable du Châtillonnais (EADC) portée par la Chambre d'agriculture de Côte-d'Or, la Métropole du Grand Paris, Seine Grands Lacs, l'Epage Sequana et le Parc national de Forêts. Il vise à préserver la ressource en eau sur le bassin-versant amont de la Seine par la mise en place d'aides rémunérant les services environnementaux rendus par les agriculteurs et le développement de filières agricoles compatibles avec la ressource en eau.



// SCLÉROTINIA DU COLZA

Adapter la protection à la parcelle

Même si les attaques sévères sont en net recul depuis plusieurs années, le sclérotinia reste la maladie la plus préjudiciable sur colza au printemps.

Le sclérotinia est la maladie la plus préjudiciable sur colza au printemps. Néanmoins, les attaques sévères sont en net recul depuis plusieurs années. Des conditions climatiques moins favorables au développement du champignon au stade sensible de la culture pourraient expliquer cette baisse de la pression maladie, malgré une présence de l'inoculum dans les parcelles.

La lutte n'est pas systématique

Pour décider de l'intervention, il convient en premier lieu d'évaluer le risque sclérotinia. La consultation des bulletins de santé du végétal (BSV) donne une bonne vision d'ensemble du risque régional. Le niveau de risque peut être affiné à la parcelle au regard du nombre de cultures sensibles à la maladie dans la rotation, de l'historique des attaques sur la parcelle, de la densité du couvert et du climat (temps humide avant floraison).

Le positionnement du traitement conditionne son efficacité

Aujourd'hui, le traitement en préventif à la chute des premiers pétales (stade G1) reste la seule solution efficace sur la maladie. Le stade G1 apparaît, selon les températures, 6 à 12 jours après le début de la floraison du colza.

Des essais menés depuis plusieurs années par Terres Inovia démontrent que le positionnement du fongicide reste un élément majeur pour garantir une bonne efficacité : intervenir trop tôt ou trop tard par rapport au stade G1 réduit significativement l'efficacité sur sclérotinia.

Quelle solution utiliser selon le niveau de risque sclérotinia ?

Les solutions conventionnelles du marché, historiques comme plus récentes, sont des solutions performantes contre le pathogène et permettent une alternance des modes d'action. Cependant, le choix du fongicide doit tenir compte de l'évolution de la résistance du sclérotinia aux SDHI. La note commune publiée en 2024 par l'Anses, Inrae et Terres Inovia recommande d'éviter l'emploi seul d'un fongicide à base de SDHI, tel que le Pictor Pro (boscalid). Il convient de l'associer avec un autre mode d'action efficace (les solutions de biocontrôle restent insuffisantes) et de limiter son emploi à une seule application par campagne.

En cas de risque agronomique sclérotinia faible à modéré (pression historique modérée, retour colza 1 an/4-5), toutes les solutions fongicides employées à demi-dose présentent un niveau d'efficacité satisfaisant vis-à-vis du sclérotinia. Les triazoles classiques (tébuconazole, metconazole) peuvent également être envisagés, ainsi que les biocontrôles utilisés en mélange avec une demi-dose de produit conventionnel.

En cas de pression sclérotinia élevée (retour colza une année sur trois ou moins, historique d'attaques sévères 2 ans/10, climat favorable, etc.), le mode d'action SDHI doit être associé à un autre mode d'action dont l'efficacité est reconnue comme régulière (par exemple, prothioconazole, metconazole, dimoxystrobine et tébuconazole). Les produits à base de prothioconazole offrent également un haut niveau d'efficacité. L'utilisation de Treso (fludioxonil), au mode d'action unisite, devra quant à lui se faire en association avec un autre mode d'action (triazole (DMI) ou strobilurine (QuoI-P).

Victoire Lefevre, Terres Inovia

Des solutions de biocontrôle existent

• En pré-semis incorporé, Lalstop Contans-WG (C. minitans) vise la destruction des sclérotes du sol. Il permet de réduire les attaques dès la première application (efficacité variable pouvant aller jusqu'à %). Le risque de contamination est réduit mais une protection fongicide supplémentaire est souvent nécessaire.
En traitement sur chaume, il permet de réduire le stock de l'année afin de limiter le risque pour les cultures suivantes.
• Au stade G1, les traitements à base de Bacillus pumilus (Ballad), de Bacillus subtilis (Rhapsody) ou de Pythium oligandrum (Polyversum) sont préconisés en association avec un traitement fongicide. En cas d'attaque, le niveau d'efficacité sera déterminé par la demi-dose du fongicide choisi.

// EN SAVOIR +

Retrouvez le tableau des spécialités fongicides sur le lien https://www.terresinovia.fr/documents/20126/156000/tableaux-fongicides-colza-2023-Terres-Inovia.pdf/dae8d30c-650a-f44d-d1af-aef4ac271c7f?t=1685633104538 ou directement en flashant ce QR Code

PLUS D'INFOS SUR WWW.AGRIBOURGOGNE.FR





L. Jung/Terres Inovia

Pour décider de l'intervention, il convient en premier lieu d'évaluer le risque sclérotinia.

Attention à la variabilité inter et intra parcellaire !

Pour une même date de semis, l'entrée en floraison peut différer entre les parcelles de l'exploitation. Cette variabilité s'explique d'une part par des différences de précocité entre variétés, par les conditions d'implantation mais également par des problématiques ravageurs (altises, charançon), et/ou le contexte pédoclimatique. Il est donc recommandé de piloter l'intervention fongicide sclérotinia au cas par cas.
Au sein d'une même parcelle, l'utilisation d'une variété piège à méligèthes, précoce à floraison, entraîne un décalage de stade. Il convient dans ces situations d'observer le stade de la variété d'intérêt pour positionner l'intervention au meilleur moment.

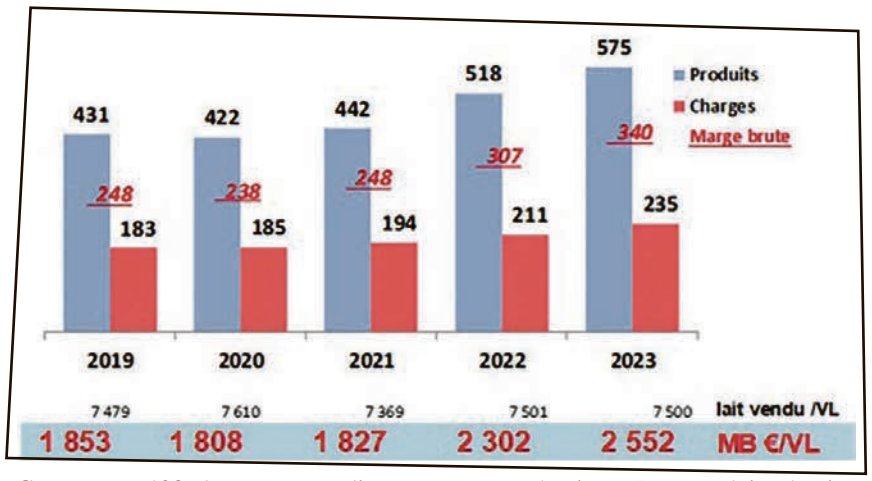


ÉLEVAGE

// BOVINS LAIT - GALACSY 2023

Des produits toujours en hausse depuis trois ans

Les rendus des dossiers technico-économiques bovin lait « Galacsy » sont en cours de réalisation pour 2023. Cette année a été marquée par la poursuite de l'inflation sur toutes les charges (concentrés, intrants, énergie…) et le maintien voire la hausse des produits (vente de lait et vente de bovins lait). Cependant, les produits des ventes de cultures ont chuté.



Cette année, 198 éleveurs ont réalisé un Galacsy, dont 145 avec le calcul du coût de production. La campagne 2023 a été marquée par une belle amélioration des produits (notamment grâce à la poursuite de la hausse du prix du lait et au maintien du prix des vaches de réforme), une année climatique mitigée qui fait suite à une année 2022 sèche mais où des stocks avaient été faits. En parallèle la hausse de toutes les charges (opérationnelles et de structures) a été effective toute l'année (notamment sur les postes : intrants, concentrés et carburants).

Une marge brute en nette progression

Le prix du lait sur la campagne est en moyenne de 487 euros/1 000 l soit une hausse de 54 euros par rapport à la campagne dernière. Les produits bovins restent stables grâce à la bonne valorisation des vaches de réformes qui s'affiche à 1 363 euros par vache soit 4,14 euros/kg. Les autres produits (aide couplée vache laitière, indemnités climatiques, dégâts gibier, …) augmentent légèrement à 23 euros/1 000 l. Tirés par le prix du lait et la hausse de produits bovins, les produits augmentent de 57 euros/1 000 l. Les charges opérationnelles augmentent de 24 euros/1 000 l, une hausse encore plus forte que les années précédentes. En cause notamment : l'augmentation de toutes les charges tout au long de l'année 2023 et la hausse effective sur l'engrais, les concentrés, les intrants… La marge brute augmente cependant de 33 euros pour atteindre 340 euros/1 000 l (+11 %).

Chloé Béliard, Alysé

Venez dans l'Yonne !

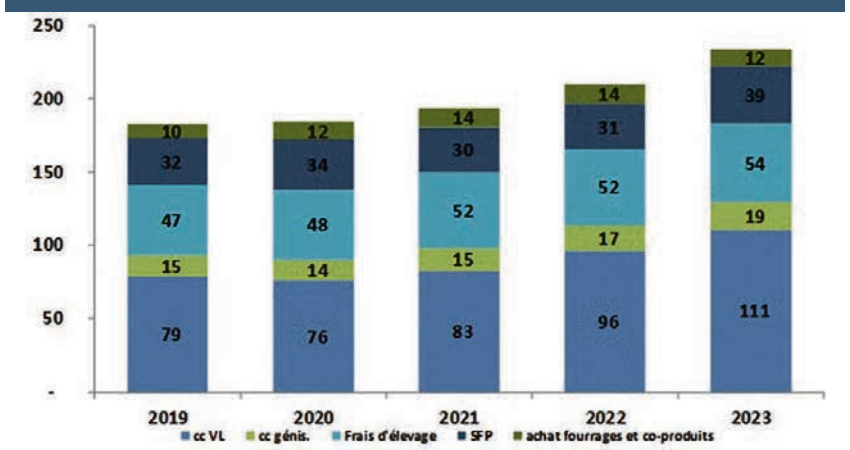
Formations

Améliorer la rentabilité de son élevage laitier : la coopérative Alysé organise plusieurs formations ces prochains jours, notamment en Côte-d'Or et dans l'Yonne, avec la présentation des résultats Galacsy 2023 et plusieurs thématiques spécifiques. Dans le 21, les rendez-vous étaient donnés ce mardi 26 mars à Frolois et ce jeudi 28 à Auxonne. Valérie Wolgust, vétérinaire, est intervenue sur la détection des chaleurs. Dans le 89, quatre formations sont proposées ces prochains jours, de 9 h 30 à 17 heures : le tarissement sera ensuite abordé par Edwige Bornot, vétérinaire, vendredi 29 mars à la mairie de Germigny, mardi 2 avril à la mairie de Charny et jeudi 4 avril à la salle du Boisgelin de Saint-Fargeau.

Les charges alimentaires et fourragères

Focus sur…

Le rendement moyen du maïs est de 10,7 tMS. Après une année 2022 assez sèche, le rendement maïs et herbe revient au niveau des années précédentes. Les achats de fourrages quant à eux restent à un niveau *« correct »* de 13 % de la totalité des fourrages distribués. On observe que de plus en plus d'exploitations rentrent dans des stratégies d'achats de fourrages et de coproduits chaque année pour anticiper les aléas climatiques. Sur les charges de surfaces fourragères l'augmentation est visible : les intrants distribués en 2023 sont ceux qui ont été achetés fin 2022, là où la hausse était la plus importante. En revanche, les charges de concentrés VL continuent d'augmenter, notamment dû au prix d'achat des concentrés en nette augmentation en 2023 (+ 19 euros/t de moyenne). La hausse sur la charge *« concentrés génisses »* est plus contenue, du fait de la moindre distribution de ceux-ci sur 2023 (passant de 950-1 000 kg/génisse les années précédentes à 890 kg/génisse en 2023).



21

Des souvenirs et des pages à écrire

// PRODUCTION LAITIÈRE

Le syndicat de la race Prim'Holstein a évoqué sa riche année écoulée, ainsi que ses projets des jours, semaines et mois à venir.

Les éleveurs de Prim'Holstein étaient en assemblée le 14 mars à Bèze, cette journée a été l'occasion de rendre une petite visite au Gaec Thévenot à Noiron, nouvel adhérent du syndicat. Les sorties des derniers mois ont tout d'abord été retracées. *« Nous avons participé au centenaire de Prim'Holstein France au Puy du Fou, ce rendez-vous était grandiose avec un concours qui a réuni plus de 300 vaches ! Un tel événement n'est sans doute pas près de se reproduire : il valait vraiment le déplacement »*, se félicite Benoît Pech, président du syndicat côte-d'orien. L'éleveur de Saint-Seine-sur Vingeanne a également rappelé la présence de la Prim'Holstein à la dernière Ferme Côte-d'Or et l'organisation d'un petit voyage dans l'Yonne. Plus récemment, les éleveurs laitiers ont participé à une soirée bowling avec leurs homologues de la race montbéliarde : *« c'était le 26 janvier à Dijon. L'idée était de passer un moment très convivial entre nous, en dehors de nos vaches. Ce fut réussi ! Nous avons mangé tous ensemble avant de nous livrer à plusieurs parties. Il n'y a pas eu de véritable gagnant, même si je trouve que l'ancien président du syndicat s'est particulièrement bien débrouillé ! »*. Benoît Pech a désormais les yeux rivés sur le week-end des 6 et 7 avril à Créancey : *« les quatre races laitières du département seront en concours, ce sera notre plus bel événement de l'année. Même s'il n'a pas encore eu lieu, c'est déjà un énorme succès, car tout se passe pour le mieux au niveau de l'organisation. Laurette Millot donne beaucoup de sa personne et nous la remercions. J'espère que ce rendez-vous sera reconduit tous les ans ou tous les deux ans »*. La Prim'Holstein sera représentée par 25 vaches et 11 élevages. Benoît Pech se déplacera avec toute sa famille et quatre animaux. Alexis, Emmy et Élisa, ses trois enfants, participeront activement à cette rencontre, le défilé des petits veaux et le concours des jeunes meneurs s'annoncent tous les deux très prisés.

La méthanisation en réflexion

Cette assemblée générale s'est également intéressée à la méthanisation. *« Ce sujet n'avait jamais été abordé entre nous, c'était l'occasion, d'autant que le Gaec Thevenot est équipé »*, fait remarquer le président. Benoît Pech avait invité Léandre Bachelet, représentant l'entreprise Planet qui avait installé l'unité à Noiron-sur-Bèze : *« l'exposé nous a rappelé les principes de la méthanisation, mais aussi et surtout les dernières nouveautés, ainsi que les tendances du marché. Ce dernier est très demandeur en biogaz, la rentabilité semble bien meilleure qu'avec l'électricité. Suite aux évènements géopolitiques de ces deux dernières années, l'État veut mettre le paquet pour que notre pays produise un maximum et limite ses achats extérieurs »*. Le responsable côte-d'orien retient également l'évolution de certains procédés : *« la proximité d'une canalisation de gaz était jusqu'ici une condition indispensable dans tout projet. Désormais, le biogaz peut être récupéré par des camions, un peu comme la collecte de notre lait… Cette nouvelle donne pourra peut-être ouvrir de nouvelles portes, même si les projets en question représentent encore de très lourds investissements »*. Les investissements, justement, sont un peu au « point mort » dans la filière, comme le regrette Benoît Pech : *« les prix agricoles ont bien baissé mais les charges n'ont pas suivi. Le monde agricole est asphyxié par toutes ces charges, aussi bien financières qu'administratives… La profession en a marre, les agriculteurs ne veulent plus travailler à perte, ni être pris pour des moins que rien au niveau de l'écologie. Ce mécontentement s'est concrétisé par les actions syndicales des dernières semaines. Il faut s'attendre à de nouvelles séances très prochainement »*.

AG





ÉLEVAGE

// ALSONI CONSEIL ÉLEVAGE

La cohérence d'un équilibre

Le 9 avril, à partir de 14 heures, Alsoni Conseil Élevage organise une porte ouverte chez Dominique Compot (Les Nolats, Thianges).

« L'exploitation de Dominique Compot (EARL Dominique Compot à Thianges) présente une bonne efficacité technique, économique et environnementale grâce à un système alliant une maîtrise des charges et de la production de kilos vifs. De ce fait, il nous paraissait intéressant de détailler cela aux autres exploitants » explique Léa Lapostolle, responsable technique pour Alsoni. Ainsi, une demi-journée est organisée le 9 avril à partir de 14 heures chez Dominique Compot (Les Nolats, Thianges), avec pour thème : *« la génétique au service des performances et de l'environnement »*.

Programme

Afin de mettre en lumière la cohérence de l'équilibre trouvé par Dominique Compot, différents ateliers sont prévus durant l'après-midi. Le premier, animé par Alsoni, sera dédié à la performance de production de viande et la croissance. Le second, présenté par Elva Novia, sera axé sur la génomique et les gènes d'intérêts. Le troisième, exposé par Alsoni, sera ciblé sur le bilan environnemental de l'exploitation. Léa Lapostolle insiste : *« Ici, tous les UGB sont productifs et cela est allié à un système vertueux (prairies permanentes et grande autonomie alimentaire). Dominique Compot a réussi à mettre en place un équilibre cohérent »*. Une présentation des résultats technico-économiques sera aussi faite par la Chambre d'agriculture de la Nièvre. Enfin, Triangle Énergies (porteur des projets photovoltaïques chez Dominique Compot) présentera les installations réalisées dans l'EARL ainsi que le projet de nouveau bâtiment photovoltaïque du chef d'exploitation. Sur ce point, Dominique Compot développe : *« Aujourd'hui, ces solutions sont indispensables. En effet, la production d'énergie permet de payer une partie du bâtiment, donc d'avoir un investissement raisonné, tout en offrant plus de place en intérieur aux animaux, pour leur bien-être »*.

Un système précis

Afin de comprendre l'intérêt du système de Monsieur Compot, il le présente dans les grandes lignes : *« J'ai 161 ha dont 35 ha de cultures (blé, triticale, féverole, maïs ensilage), 15 ha de prairies temporaires et tout le reste en prairies naturelles. Mon but est de limiter les intrants et l'apport de concentré. Pour y parvenir, je procède à un engraissement à l'herbe à partir du mois de mai. Ainsi, les animaux prennent de l'état rapidement, sans perdre de temps, ce qui permet d'avoir une production de kilos vifs accélérée »*. Pour son cheptel, Dominique Compot précise : *« j'ai 120 mères Charolaises (inscrites au Herd-Book). J'engraisse 100 % des femelles, une partie des taurillons, et je fais également de la vente de reproducteurs (environ 25 par an). Certains veaux sont mis en station d'évaluation afin de les valoriser au mieux et d'autres sont achetés et diffusés par des centres d'insémination »*. Pour mémoire, l'EARL Dominique Compot a produit : Hiago, Hiver P, Outremer et Remix. Il poursuit *« pour moi, l'engraissement c'est aller jusqu'au bout de son travail. Cela permet d'avoir moins de naissances (donc moins de frais vétérinaires) et d'avoir un certain équilibre financier tout au long de l'année. Il faut aussi rappeler que l'engraissement des femelles est moins contraignant que celui des mâles car moins long. L'engraissement oblige à avoir des animaux de qualité de la naissance à l'abattage, ce qui permet de repérer les lignes les plus rentables économiquement. Ce qui offre une excellente visibilité sur les choix à faire ensuite »*. Afin d'assurer ces derniers, il utilise le génotypage : *« cela offre un complément d'information non négligeable aux index que l'on a déjà. Même si rien n'est garanti à 100 %, ces informations, très utiles, permettent d'affiner sa conduite et de réaliser ses plans d'accouplements plus sereinement. Bien évidemment, l'œil de l'éleveur est un élément indispensable et irremplaçable pour mener son cheptel »*. Pour ce dernier, Dominique Compot a axé son travail sur une homogénéité et la productivité des animaux avec les facilités de naissances ou encore des croissances intéressantes. Pour participer à la porte ouverte du 9 avril (14 heures) chez Dominique Compot, aucune inscription n'est requise.



Dominique Compot accueillera la porte ouverte dans son exploitation le 9 avril.

Chloé Monget

Renseignements auprès de Léa Lapostolle au 06 35 03 14 75. Dominique Compot propose également une autre porte ouverte le deuxième week-end de septembre (Dominique Compot, Tél. 06 03 59 84 26).

Une vidéo accompagne cet l'article sur www.agribourgogne.fr

// ANIMAUX GRAS

La qualité récompensée

La Fête du bœuf met à l'honneur des animaux commercialisés sous signes officiels de qualité.



Florent Guyomard avait remporté l'un des trois prix Label rouge il y a deux ans.

Tout se présente plutôt bien pour la Fête du Bœuf du samedi 20 avril. *« Les inscriptions sont désormais terminées, des retardataires ont été relancés, nous allons dépasser une nouvelle fois la centaine de bovins et la quarantaine d'ovins »*, informe Jean-Louis Brazey, président de l'association organisatrice.

L'éleveur de Saint-Sernin-du-Plain met l'accent sur les viandes sous signes officiels de qualité : *« elles seront davantage à l'honneur à partir de cette édition, avec un certain nombre de prix qui seront décernés aux lauréats. Tous les signes de qualité (Label, AOC, IPG…) sont désormais reconnus sur les concours de la FNCAB. Jusqu'à présent, seuls les Labels étaient mis à l'honneur »*.

Témoignages

Florent Guyomard avait remporté l'un des trois prix Label rouge en 2022. Sa génisse de deux ans, née sur son exploitation, avait décroché un prix de championnat et avait été achetée par Sicarev. *« Le bovin s'était ensuite retrouvé sur les étals de Super U à Pouilly-en-Auxois. Des animaux en Label Rouge, j'en passe généralement entre 10 et 15 chaque année. Sicarev travaille avec Lidl : leur partenariat débouche sur des choses intéressantes »*, confie l'éleveur du village de Sussey.

Florian Renon, lui, avait remporté l'un des trois prix Label rouge lors de l'édition suivante, en 2023. Sa vache de quatre ans, achetée par SVA Jean Rozé, s'était ensuite retrouvée dans les rayons d'Intermarché à Semur-en-Auxois. L'éleveur à Lacour-d'Arcenay tentera de *« remettre ça »* cette année, avec une vache de 5 ans qui sera présentée à Créancey. Florian Renon a déjà mis *« les pieds »* dans l'ambiance concours avec une participation le 12 mars au rendez-vous d'Autun. Ses trois animaux ont tous été vendus après avoir obtenu un premier prix et deux deuxièmes prix : *« la vente a été correcte, mais la plus-value par rapport à ce qui se pratique en ferme n'a pas été si évidente que cela, c'est le seul point négatif à mes yeux. Ce rendez-vous a été convivial, je ne doute pas que la Fête de Bœuf de Créancey le soit tout autant ! »*.

AG

Suivez-nos publications sur Instagram

EN DIRECT DE LA MSA

Mauricette Besançon et Robert Siraud : une offre attentionnée à tous les âges de la vie.

Accompagnement à l'installation : suivre les installés, au plus près.

Nicolas Prin : acteur de terrain pour créer le lien.
Rémi Bertrand : *« la MSA m'appelle et m'aide depuis mon installation »*.
Audrey Miny : la prévention, c'est dès l'installation !

Perte d'emploi ou de revenus, activité réduite : la MSA informe et accompagne ses adhérents sur leurs droits.

Le nouveau Tesa simplifié est lancé.

LA VIE DE L'INSTITUTION

Les femmes dans le monde agricole

Un agriculteur sur trois est une agricultrice. Mais si leur travail et la place qu'elles occupent dans un métier difficile et exigeant sont une réalité, on parle et montre peu les femmes du monde agricole. Une étude menée en janvier dernier par l'Institut de sondage Vérian, à la demande de la MSA, auprès de 1.020 femmes actives du monde agricole (cheffes d'exploitation, employeuses de main-d'œuvre, salariées –hors secteurs bancassurance et MSA–), dresse un panorama du quotidien de ces femmes volontaires et passionnées.



Des femmes d'expérience aux profils variés…

Une expérience solide.
62 % des femmes interrogées travaillent dans leur secteur depuis au moins 10 ans, dont même 38 % depuis plus de 20 ans, 36 % d'entre elles ont entre 35 et 49 ans et 46 % entre 50 et 65 ans. Les employeuses de main-d'œuvre affichent la plus grande ancienneté avec 74 % depuis au moins 10 ans, dont la moitié (48 %) depuis plus de 20 ans.

« femme de », « fille de »…
Seule une sur deux (52 %) a son conjoint qui travaille dans le domaine agricole. Cette proportion varie néanmoins selon le statut : si près de 71 % des employeuses de main-d'œuvre sont femmes d'agriculteur, ce n'est le cas que d'une cheffe d'exploitation sur deux (55 %) et d'une salariée sur trois (32 %).
Elles sont également d'origines diverses. 46 % sont issues d'une famille agricole, 30 % d'une famille rurale non agricole et 24 % d'une famille citadine. À nouveau, cela varie selon le statut : les dirigeantes sont pour moitié issues d'une famille agricole (55 % pour les cheffes d'exploitation et 52 % pour les employeuses de main-d'œuvre), alors que cela n'est le cas que d'une salariée sur trois (34 %).
37 % d'entre elles ont intégré le monde agricole dans le cadre d'une reconversion professionnelle. Un pourcentage qui s'élève à 44 s'agissant des cheffes d'exploitation. On peut y voir là une volonté entrepreneuriale des femmes dans l'agriculture et une certaine forme de dynamisme du secteur.
Elles travaillent majoritairement dans la production agricole, entre production végétale, culture (41 %) et production animale, élevage (37 %) et 6 cheffes d'exploitation/employeuses de main-d'œuvre sur 10 travaillent aujourd'hui en agriculture conventionnelle dont un quart en agriculture bio ou en conversion bio.

… mais un même regard sur leur métier, le monde agricole et la place qu'elles y occupent

L'agriculture, un choix de cœur pour ces femmes, même si le métier peut s'avérer ingrat.
Pour 93 % d'entre elles, c'est un métier "passion", qu'elles estiment essentiel (96 %) et dans lequel elles s'épanouissent (84 % et jusqu'à 92 % pour les plus jeunes de moins de 35 ans).
Elles sont avant tout poussées par leur amour du métier (47 %) et de la nature (51 %). C'est d'autant plus vrai pour les cheffes d'exploitation (respectivement 65 % et 57 %). Quant aux employeuses de main-d'œuvre, elles mettent en avant une autre raison, très pragmatique : aider son conjoint agriculteur.
Un amour qui n'altère en rien le jugement qu'elles portent sur un métier qu'elles décrivent comme particulièrement difficile (95 %), peu ou pas reconnu (87 %) et très peu ou pas rémunérateur (82 %). Il n'est donc pas surprenant que 61 % des femmes interrogées, tous statuts confondus, estiment que l'agriculture n'est pas un métier attractif.

Des inégalités femmes-hommes prégnantes.
83 % de ces femmes constatent des inégalités femmes-hommes et 31 % considèrent même que ces inégalités sont plus fortes dans le monde agricole que dans les autres secteurs d'activité. Près d'une sur deux se sent moins soutenue (41 %), moins reconnue pour la qualité de son travail (42 %), moins acceptée (48 %) et moins respectée (48 %) que les hommes. Elles considèrent, à 66 %, qu'il est encore plus difficile pour une femme de travailler dans le monde agricole. Un point de vue partagé par toutes, quel que soit leur statut.

Une rémunération et un équilibre vie privée/vie professionnelle fragiles.
66 % des agricultrices jugent leur rémunération insuffisante (elles sont 73 % parmi les cheffes d'exploitation). Elles revendiquent une rémunération meilleure qui participerait à l'amélioration de leurs conditions de travail. Une demande légitime de ces femmes pour qui concilier vie privée et vie professionnelle reste compliqué. Un équilibre dont la fragilité est ressentie par 41 % d'entre elles, jusqu'à 52 % parmi les cheffes d'exploitation.

Un métier "passion", mais un regard morose sur le présent et l'avenir.
La politique agricole actuelle fait naître pour ces femmes, tout comme pour l'ensemble du monde agricole, une grande insatisfaction, que la mobilisation de ce début d'année n'a fait que confirmer. Elles sont 80 % à porter un regard pessimiste sur l'avenir du secteur et même si la très grande majorité prévoit d'y travailler jusqu'à leur retraite, seule une sur deux encouragerait ses enfants à prendre le relais.
Volontaires et passionnées, ces femmes occupent une place importante dans l'agriculture, mais aujourd'hui encore, elles sont en quête de reconnaissance, non seulement par l'ensemble de la société, mais également par leurs pairs et les acteurs du monde agricole. ■

ÉDITO



Largement suivi dans les départements fin 2023, le mouvement "On marche sur la tête" marquait les prémices de ce qui, en ce début d'année, fait la colère du monde agricole, face à la situation difficile qu'il traverse depuis plusieurs années. Une colère légitime, jusqu'ici contenue et qui éclate aujourd'hui.
Dans ce contexte, la MSA n'est pas épargnée et cela, même si nous nous attachons chaque jour à apporter le meilleur service à nos adhérents.
Pour autant, nous sommes conscients de nos marges de progrès, je pense notamment aux solutions mises en place pour améliorer l'accueil téléphonique ou augmenter nos disponibilités d'accueil physique dédiées aux rendez-vous "prestations", ou encore, dans une démarche "d'aller vers", à l'offre de services que nous développons et renforçons sur les territoires, proposant accompagnement, conseil, aide financière… sans oublier l'action de nos élus de proximité qui jouent un rôle essentiel de relais, de veille et d'alerte entre les adhérents et la MSA. Cependant, il est important que nous poursuivions notre travail de pédagogie pour expliquer :
- le rôle de la MSA et son organisation en guichet unique qui, à l'inverse du régime général, permet de n'avoir qu'un interlocuteur pour les démarches professionnelles et les prestations sociales,
- l'utilisation des cotisations qui, contrairement aux idées reçues, participent au versement de l'ensemble des prestations sociales et pas seulement aux retraites,
- que les exploitants agricoles ne paient pas pour les autres et ne paient pas plus que les salariés ou que les autres personnes à leur compte.

Parmi les revendications, figure la réforme des retraites des non-salariés agricoles dite "loi sur les 25 meilleures années" votée en février 2023. Nécessaire dans l'intérêt du monde agricole, cette réforme doit cependant être une réforme sans perdant. La MSA veille et sera prête au 1er janvier 2026 pour sa mise en application.
C'est dans ce climat de mécontentement, que nous commençons la préparation des élections MSA qui auront lieu en mai 2025. Il s'agit d'un enjeu important pour notre régime. Nous avons besoin de délégués sur l'ensemble du territoire pour maintenir ce qui fait notre force : la proximité et renforcer ce qui nous anime : mettre l'humain au centre de nos préoccupations.
Un sujet que j'évoquerai plus largement lors de notre assemblée générale qui aura lieu le 12 avril prochain à Beaune et dont le thème central sera "Le mutualisme en action à la MSA". À cette occasion, j'aurai le plaisir d'accueillir M. Philippe Moinard, administrateur central et président de la commission d'action mutualiste de la CCMSA.

■ **Dominique Bossong**

Dossier réalisé en collaboration avec la MSA Bourgogne

santé famille retraite services
L'essentiel & plus encore

POUR MIEUX COMPRENDRE

// MAURICETTE BESANÇON ET ROBERT SIRAUD

Une offre attentionnée à tous les âges de la vie

Guichet unique pour la santé, la famille, la retraite, la MSA accompagne les exploitants tout au long de leur vie. Dotée d'une politique d'action sanitaire et sociale décidée par ses élus, elle va au-devant des besoins de ses ressortissants. Entretien avec Mauricette Besançon, administratrice et Robert Siraud, attaché de direction Solidarité Proximité et Territoires à la MSA Bourgogne.



La MSA accompagne ses ressortissants tout au long de leur vie. Le Parcours attentionné nouvel installé (PANI) est-il une illustration de cette volonté d'aller au-devant de leurs besoins ?
Mauricette Besançon : nous nous sommes aperçus que de jeunes agriculteurs récemment installés rencontraient des difficultés au début de leur parcours. Ils traversent alors une période cruciale et stressante qui leur demande beaucoup d'énergie, de vigilance et d'implication dans ce nouveau métier. Or, au moindre pépin, tout s'enchaîne : problèmes économiques, familiaux, de santé, etc. C'est ce constat qui nous a conduits à créer le PANI : un accompagnement attentionné au plus près de ces nouveaux installés.

Le champ des missions de la MSA est très vaste. Les exploitants connaissent-ils vraiment tout ce que fait la MSA pour eux ?
M. B. : on réduit trop souvent la MSA aux cotisations… Son rôle est méconnu et il mérite de bien clarifier les choses en faisant connaître une offre de services qui couvre toutes les périodes de la vie. D'autant que la MSA a la singularité d'être un guichet unique ce qui, de la naissance à la retraite, facilite grandement la vie des assurés ! La MSA Bourgogne est dotée de sa propre politique d'action sanitaire et sociale, ce qui lui permet de proposer des prestations extralégales adaptées aux besoins des populations.
Robert Siraud : c'est au moment du premier contact de l'affiliation que l'on informe les exploitants ou futurs exploitants de tous les services et aides sur lesquels ils pourront s'appuyer tout au long de leur vie. Et c'est lors de ce premier contact que l'on propose le PANI.

Comment l'accompagnement de la MSA se concrétise-t-il à chaque étape de la vie d'un exploitant ?
R. S. : la MSA accompagne aussi bien les instants de la vie professionnelle que ceux de la vie personnelle. On pense évidemment aux remboursements pour maladie, aux versements d'indemnités journalières... Lorsqu'un heureux évènement arrive dans la famille, l'exploitant peut bénéficier d'une prise en charge du service de remplacement pour un congé maternité/paternité. Les enfants donnent droit à un certain nombre de prestations. Les familles peuvent bénéficier des allocations familiales, de l'allocation logement…
M. B. : il existe des aides complémentaires aux prestations légales. La MSA Bourgogne propose, par exemple, une aide aux vacances et aux loisirs, une aide aux études… Il existe aussi une aide aux jeunes actifs agricoles, pour un premier logement, pour financer un permis de conduire, etc. Pour la famille, la MSA Bourgogne, soucieuse du développement des territoires ruraux, contribue à la création de crèches. Elle aide aussi les assistantes maternelles ressortissantes du régime agricole.

Professionnelle ou privée, la vie réserve des moments plus difficiles que d'autres. La MSA est en première ligne pour venir en aide aux exploitants…
R. S. : le service social de la MSA est là pour accompagner, via ses travailleurs sociaux, les exploitants qui font face à des difficultés économiques ou des problèmes de santé. Par ailleurs, il existe un dispositif de prise en charge des cotisations. Il est là pour donner un coup de pouce aux actifs en difficulté de paiement.
M. B. : il ne faut surtout pas hésiter à solliciter le service pré-contentieux de la MSA. Car il existe des possibilités pour échelonner le paiement de ces cotisations. Le fait de prendre les devants peut éviter de devoir payer des majorations de retard.
R. S. : le RSA, la prime d'activité sont autant de dispositifs qui peuvent permettre de passer un cap. Souvent, les exploitants n'y pensent pas ou n'osent pas.
La MSA propose aussi une aide au répit qui permet de financer la prise en charge de journées de service de remplacement en cas de burn-out. De la même manière, elle peut financer le remplacement pour un séjour en famille ou encore une prise en charge par un psychologue.

La prévention des accidents du travail et de la santé des exploitants fait partie des missions de la MSA…
R. S. : le service Santé sécurité au travail (SST) est là pour améliorer les conditions de travail sur les exploitations. Face à une charge de travail importante, ce service apporte un véritable conseil technique.
M. B. : il est présenté aux jeunes installés dans le dispositif PANI.

C'est un panel d'aides et de services très large que vous décrivez. Les exploitants ne risquent-ils pas de passer à côté de certaines aides ?
R. S. : pour éviter cela, la MSA propose des "rendez-vous prestations" destinés à faire le point sur l'ensemble des droits du ressortissant. Il existe aussi le PassAgri, un document qui recense toutes les aides qui peuvent être sollicitées. Dès le premier contact avec l'adhérent, on le sensibilise à l'existence de tous ces services pour qu'il le garde en mémoire si possible durant toute sa carrière.
M. B. : le PANI a justement été pensé dans ce sens : donner le maximum d'informations en allant vers l'exploitant au moment de son installation et à minima dans les trois années qui suivent. ■

ZOOM

// ACCOMPAGNEMENT À L'INSTALLATION

Suivre les installés, au plus près

Marie-Noëlle Vial est responsable des conseillers en protection sociale à la MSA Bourgogne. Avec Chantal Colodiège, conseillère en protection sociale sur le sud du département de la Nièvre, elle détaille comment est accompagné un exploitant agricole au moment de son installation. Un processus qui a évolué avec la mise en pratique du Parcours attentionné nouvel installé (PANI) créé en 2022 par la MSA.

Quelles sont les activités des conseillers de la MSA dans l'accompagnement des nouveaux installés en agriculture et même plus largement ?
Chantal Colodiège : la mission principale des conseillers s'exerce en direction des non-salariés agricoles et commence avec le conseil à la pré-installation. Ainsi, nous intervenons régulièrement dans l'enseignement agricole auprès des élèves, agriculteurs en devenir.
Dès que le service cotisations de la MSA nous le demande, nous rencontrons les nouveaux installés pour leur présenter l'offre globale de la MSA et procéder à leur affiliation. Nous animons également des réunions d'information/formation grand public (services en ligne, TESA simplifié, retraite…), en partenariat avec d'autres organismes professionnels agricoles ou entreprises agricoles.
Nous intervenons aussi lors de situations sensibles telles que le décès d'un chef d'exploitation et ce, en collaboration avec les travailleurs sociaux. Nous aidons alors le conjoint survivant et les éventuels enfants pour l'accès aux droits et les aides auxquelles ils peuvent prétendre. Enfin, nous sommes les référents MSA des France Services. Les animateurs de ces structures nous sollicitent pour solutionner des dossiers complexes et nous participons avec les autres partenaires présents, à leur formation.

L'affiliation des nouveaux exploitants est une part importante de votre activité. Comment le Parcours attentionné nouvel installé (PANI) lancé par la MSA en 2022, s'y intègre-t-il ?
Marie-Noëlle Vial : il résulte d'une demande des élus du Comité paritaire d'action sanitaire et sociale (CPASS) qui souhaitaient une offre de services spécifique pour les nouveaux installés. La réflexion a été entamée en 2020. Nous avons défini une approche ciblée sur les exploitants de moins de 40 ans qui s'installent pour la première fois et à titre d'activité principale. L'idée, c'est de proposer le service pertinent au bon moment. Un jeune s'installe, se marie, a des enfants, peut tomber malade... Nous voulions qu'à chaque étape de son parcours, il puisse trouver les informations nécessaires. La démarche est individualisée et proactive : c'est la MSA qui prend contact, ce qui permet d'intervenir avant d'éventuels ennuis. Le suivi dans le cadre du PANI s'étale sur trois ans, dans une logique d'approche globale de la protection sociale. Dans la genèse du PANI, nos conseillers ont enquêté sur les besoins qui pouvaient s'exprimer. Nous voulions être en cohérence avec ces besoins. Il y avait une attente en matière de réactivité par rapport aux questions des nouveaux installés qui



Chantal Colodiège et Marie-Noëlle Vial.

apprécient le rendez-vous avec un conseiller, au moment de leur installation. Il y avait aussi des demandes sur l'accompagnement Internet, en raison de la dématérialisation croissante des démarches.

Pouvez-vous décrire le PANI ?
M.-N. V. : le parcours comporte six étapes :
- le rendez-vous avec le nouvel installé. Il se fait avec le conseiller du secteur géographique de l'adhérent. Il permet de constituer le dossier d'affiliation et d'évoquer l'offre globale de la MSA. Un guide d'accueil est remis à cette occasion. On demande aussi à l'adhérent s'il est d'accord pour bénéficier du PANI. 306 rendez-vous ont été réalisés en 2022 et 333 en 2023 ;
- l'appel des élus MSA du département des nouveaux installés. Il intervient six mois après le premier rendez-vous. Les élus se présentent et expliquent la vie institutionnelle de la caisse. Il s'agit aussi de voir si l'installé est confronté à des problèmes, ou s'il y a des évolutions dans sa vie ;
- l'appel du service d'action sanitaire et sociale (ASS) de la MSA qui intervient 12 mois après le premier rendez-vous. Les aides auxquelles l'adhérent peut prétendre sont présentées. On lui demande aussi s'il a besoin d'un rendez-vous avec un médecin de la caisse, ou d'une visite sur son exploitation, pour ce qui concerne la Santé et la sécurité au travail (SST) ;
- le rendez-vous Factures. On rappelle à l'exploitant comment sont calculées ses cotisations, ses exonérations et on voit avec lui si la facture est en adéquation avec ce qui était prévu ;
- l'appel du secteur Accueil, 18 mois après le premier rendez-vous. Le but est de vérifier que l'installé utilise bien les services auxquels il a droit. On fait le point sur les évolutions de sa vie. Si l'adhérent en exprime le besoin, le chargé d'accueil propose un rendez-vous Prestations ;
- le conseiller, dans le courant de la troisième année, rappelle le jeune installé et évalue tout ce qui s'est passé en trois ans. C'est une manière de faire un bilan sur la pertinence du PANI. ■

SUR LE VIF

// NICOLAS PRIN

Acteur de terrain pour créer le lien



Nicolas Prin, éleveur de vaches laitières à Frontenard, en Saône-et-Loire, est aussi délégué MSA depuis neuf ans. À ce titre, il accompagne les nouveaux installés en agriculture, dans le cadre du Parcours attentionné nouvel installé (PANI). Il reçoit de la MSA la liste des nouveaux installés de son périmètre (Pierre-de-Bresse et Saint-Germain-du-Bois), qui ont, au préalable, donné leur accord pour être contactés par un délégué. Ces deux dernières années, Nicolas Prin a ainsi accompagné sept nouveaux installés. *« Je les appelle ou je vais les voir,* explique-t-il. *Cette prise de contact intervient six mois après leur première rencontre avec un conseiller MSA, au moment de leur installation. Elle me permet de leur présenter la MSA à travers ses chiffres-clé et de leur expliquer notre organisation au niveau des échelons locaux. Je détaille aussi les actions que nous développons tout au long de l'année ».*

C'est l'occasion pour ces jeunes installés de livrer leur ressenti, leurs éventuelles difficultés, mais aussi les évolutions survenues dans leur vie après six mois d'activité. Le délégué répond à leurs questions, sur les appels de cotisations, les accidents de travail... Tout ce qui peut concerner leur quotidien. *« Nous récoltons les informations*, précise Nicolas Prin, *et quand on peut apporter les réponses à leurs interrogations, on le fait. Si on n'a pas la réponse, on leur fournit une fiche sur laquelle figurent les coordonnées de la personne qui, au sein de la MSA, pourra leur répondre précisément ».*

Au-delà de ce premier contact avec le délégué de son secteur, le nouvel installé peut l'appeler à tout moment, en cas de besoin. Installé lui-même en 2013, Nicolas Prin a pris la suite de ses parents. Il était donc, d'une certaine façon, épaulé par sa famille pour se confronter aux nécessités liées à la couverture sociale, mais il est conscient que cet accompagnement, les "hors cadres familiaux" ne peuvent pas compter dessus, d'où l'intérêt du PANI. *« Quelqu'un qui se lance seul,* conclut Nicolas Prin, *ne voit d'abord dans la MSA que l'aspect "cotisations", il n'a aucune idée des nombreuses missions et services qu'assume l'organisme. Avec le PANI, on crée un lien, dès le départ... ».* ■

// RÉMI BERTRAND

« La MSA m'appelle et m'aide depuis mon installation »

Avis aux Cassandres, cette information va fissurer vos certitudes sur les vicissitudes de la MSA. À 29 ans, Rémi Bertrand est un jeune vigneron à Saint-Gengoux-le-National. Hors-cadre familial, Rémi a toujours été attiré par le monde agricole. Il se lance d'ailleurs dans des études de mécanique agricole et commence sa carrière chez le concessionnaire Mortier à Saint-Bonnet-de-Joux.

Est-ce le fait de voir de la vigne depuis tout petit autour de lui ou le fait que le vin se marie avec la viande charolaise, toujours est-il qu'il décide de reprendre ses études pour devenir vigneron. Dans le cadre de son BPREA au lycée "la Viti" à Beaune, il entre en apprentissage chez M. et Mme Pierre à Saint-Gengoux-le-National. Le contact passe et il est bien aidé pour reprendre 5 ha (6 ha aujourd'hui) en AOC bourgogne rouge, mâcon village, crémant et aligoté. Il livre le tout à la cave de Buxy.

Sans rien demander, c'est la MSA qui l'appelle dans le cadre de son programme PANI. *« Ils m'ont appelé plusieurs fois pour savoir si j'avais des questions ou besoin d'aide »*, se souvient Rémi. Nul doute que vu la réputation de la MSA parfois, cela doit surprendre. Une bonne surprise ici. *« Ils m'ont suivi depuis ma première année et me tiennent informé régulièrement soit par mail, soit par téléphone »*, que ce soit sur des démarches, sur les cotisations MSA ou pour des renseignements. Le tout gratuitement.

Rémi remercie aussi M. et Mme Pierre qui l'ont beaucoup aidé pour les démarches administratives. Mais depuis 2023, il est seul à la tête du domaine. *« En janvier 2024, j'avais des questions sur le nouveau Tesa qui n'est pas plus ni moins, compliqué que l'ancien. J'ai ronchonné et un jour, la MSA m'a appelé pour me parler des nouveautés à indiquer. Ils sont restés avec moi pendant 15-20 minutes par téléphone pour faire un Tesa pour un salarié occasionnel ».* Désormais, Rémi est rassuré, il a appris à le faire tout seul, même s'il sait qu'il peut appeler "sa" conseillère, Fatma Arda. De quoi tranquilliser Rémi qui a bien d'autres travaux à faire. Et presque de s'excuser maintenant : *« la MSA m'a beaucoup sollicité mais j'étais en pleine bourre et je refusais, alors que je sais qu'on apprend tous les jours ».* Donc si vous aussi, vous recevez un coup de fil inopiné, décrochez, c'est peut-être un conseiller MSA qui vient prendre de vos nouvelles pour vous aider. ■



© Michel Jolly

// AUDREY MINY, CONSEILLÈRE EN PRÉVENTION

La prévention, c'est dès l'installation !

Dans le cadre du dispositif PANI (Parcours attentionné du nouvel installé), une intervention du service Santé au travail et Prévention des risques professionnels de la MSA Bourgogne est prévue un an après l'installation. Une occasion supplémentaire de faire connaître les missions de ce précieux service.

« Plus tôt nous intervenons dans les exploitations, meilleure est la prévention des risques », introduit Audrey Miny, conseillère en prévention des risques professionnels à la MSA Bourgogne. À la disposition des exploitants, les conseillers en prévention proposent un véritable conseil destiné à améliorer les conditions de travail. *« Il s'agit véritablement de questionner le travail ; comment il s'organise sur la ferme ? Quels sont les équipements ? Comment les adapter ?… L'objectif, c'est de faciliter les tâches, de sorte qu'à l'issue de sa journée, l'agriculteur ne souffre d'aucune douleur, d'aucune fatigue excessive. La réflexion peut déboucher sur l'investissement dans un matériel donné pour lequel la MSA prévoit un accompagnement financier. Nous pouvons aussi organiser des formations collectives, faire intervenir un ergonome… »*, présente Audrey Miny. L'intervention du conseiller en prévention sert également à régler certaines lacunes administratives. La conseillère cite le Document unique d'évaluation des risques professionnels (DUERP), obligatoire pour les employeurs de main-d'œuvre et dont certains exploitants n'ont pas forcément connaissance.

« Tout est lié »

Dans le cadre du parcours PANI, le nouvel installé peut faire venir un conseiller en prévention sur son exploitation entre 12 et 18 mois après son installation. *« C'est important de réfléchir aux conditions de travail dès le début de l'activité. D'autant que tout est lié : les conditions de travail, la performance de l'entreprise, la santé, le bien-être de l'agriculteur ».* Dans de nombreuses situations, les conseillers en prévention sont amenés à intervenir après que l'exploitant ait déjà subi un accident ou commence à souffrir de maladies professionnelles. *« C'est déjà trop tard »*, regrette Audrey Miny qui préfère multiplier les actions pour faire connaître sa mission en amont. Dans la Nièvre, elle intervient avant même l'installation des jeunes dans le cadre d'un stage à l'installation proposé par la chambre d'agriculture. Dans toute la Bourgogne, le service se rend dans les établissements scolaires pour sensibiliser les jeunes à la prévention. *« Plus tôt on est identifié, mieux c'est »*, résume l'intervenante qui ajoute que le PANI est une bonne *« piqûre de rappel »*. Et la conseillère de conclure : *« pensez à nous ! N'hésitez pas à nous contacter ! »*. ■



// PERTE D'EMPLOI OU DE REVENUS, ACTIVITÉ RÉDUITE

La MSA informe et accompagne ses adhérents sur leurs droits

Revenu de solidarité active, prime d'activité, complémentaire santé solidaire… Les personnes ayant perdu leur emploi ou connaissant une baisse de leurs revenus peuvent bénéficier d'aides sociales.

Le revenu de solidarité active pour les demandeurs d'emploi et travailleurs aux faibles revenus

Le RSA garantit un minimum de ressources en cas de baisse, d'absence ou de faibles revenus. Son montant est calculé en fonction de la composition du foyer et des revenus des bénéficiaires. Il permet également de bénéficier d'un accompagnement personnalisé par un référent unique.

La prime d'activité pour compléter ses revenus

Complément de revenus, la prime d'activité s'adresse à tous les actifs assurés au régime agricole et leur permet de compléter leurs revenus lorsque ces derniers ne dépassent pas un certain plafond. Elle est versée chaque mois et son montant est calculé en fonction des revenus du bénéficiaire.

La complémentaire santé solidaire pour se soigner

La MSA propose à ses adhérents une protection renforcée pour préserver leur santé et celle de leurs proches : la complémentaire santé solidaire. Elle peut être gratuite ou payante selon la situation et les ressources des personnes d'un même foyer. Grâce à cette aide, il n'est plus nécessaire d'avancer les frais de santé.
Depuis le 1er janvier 2022, les allocataires du RSA et les membres de leur foyer bénéficient automatiquement de la complémentaire santé solidaire et ce, sans participation financière. Le renouvellement se fait automatiquement chaque année.

mesdroitssociaux.gouv.fr pour vérifier ses droits

Ce portail permet en quelques clics de réaliser une simulation de sa situation pour prendre connaissance des droits et prestations auxquels on peut prétendre. Il permet également de réaliser ses démarches en ligne.

Pour se renseigner ou bénéficier d'une de ces aides, l'adhérent doit contacter la MSA Bourgogne ou se connecter sur bourgogne.msa.fr et se rendre dans "Mon espace privé". ■



Le nouveau Tesa simplifié est lancé



Depuis le 1er janvier 2024, une nouvelle version du service en ligne est lancée, avec plusieurs nouveautés : une interface modernisée, plus simple à utiliser, et la génération de la Déclaration sociale nominative (DSN).

Une interface modernisée

Plus moderne et plus accessible, le nouveau Tesa simplifié facilite les démarches des employeurs grâce à :
➜ un meilleur confort d'utilisation sur tous les écrans : ordinateur, tablette ou mobile ;
➜ une nouvelle ergonomie pour une meilleure fluidité d'utilisation ;
➜ une aide à la saisie renforcée avec, par exemple, le pré-chargement de données pour alléger les saisies ;
➜ une aide au contrôle de la qualité déclarative pour sécuriser la génération de votre DSN par la MSA : respect de la durée maximale de trois mois, bonne complétude des jours d'absence non payés lorsque le salarié ne s'est pas présenté, etc.

Un service qui génère désormais la DSN

Le nouveau Tesa simplifié permet également les échanges de données avec les organismes sociaux et fiscaux, par l'alimentation mensuelle de flux DSN.
Il répond aux dernières exigences réglementaires grâce à la mise à disposition d'un bulletin de paie avec l'information sur le montant net social et la transmission automatique des données de l'attestation employeur à France Travail (ex : Pôle emploi).

Un service pour les contrats à partir du 1er janvier 2024

Avec un numéro Siret, il est possible d'utiliser le nouveau service pour toutes nouvelles embauches à effet du 1er janvier 2024. Elles doivent concerner des travailleurs occasionnels de trois mois maximum, dont les rémunérations mensuelles brutes ne dépassent pas 11.592 euros.
Les contrats débutés en 2023 restent gérés dans l'ancien service en ligne du Tesa simplifié, jusqu'à leur clôture.
Les particuliers employeurs doivent désormais utiliser le Tesa+.

L'outil indispensable : le manuel utilisateur du nouveau Tesa simplifié

Pour guider l'employeur dans ses démarches et faciliter sa prise en main du nouveau service, la MSA met à disposition un manuel utilisateur. Embauche, volet social, bulletin de salaire, etc : à chaque étape, il consulte les écrans du service en ligne et découvre de nombreux conseils pour faciliter sa saisie. À retrouver sur bourgogne.msa.fr, rubrique "Employeur" - Tesa (embauche et salaire) - Le Tesa simplifié. ■

// EN BREF

La MSA aux côtés des familles

Déménagement, naissance, perte d'un proche ou séparation : ces évènements entraînent des changements importants dans une vie de famille. Des aides sont possibles en fonction de la situation. Plus d'informations sur bourgogne.msa.fr, rubrique "Particulier" > "Vous guider dans vos démarches".

L'aide d'urgence pour les victimes de violences conjugales

Depuis le 1er décembre 2023, les personnes subissant des violences conjugales peuvent bénéficier d'une aide d'urgence. Cette aide est un soutien financier qui doit permettre à la victime de s'éloigner physiquement de l'auteur des violences et faire face aux dépenses immédiates en attendant de trouver des solutions durables. Plus d'informations concernant cette aide et les démarches à effectuer pour en bénéficier sur bourgogne.msa.fr, rubrique "Particulier" > "Famille, logement" > "Accompagner les familles".

RSA, Prime d'activité : facilitez vos démarches avec le montant net social !

Depuis le 1er janvier 2024, une nouvelle ligne intitulée "Net social" apparaît sur les bulletins de paie et sur les relevés de prestations (pension de retraite, allocation chômage, prestations sociales, indemnités journalières, pension d'invalidité, etc). C'est le montant exact à déclarer pour toutes les démarches relatives au RSA et à la Prime d'activité. Il sert à estimer le montant des aides et est directement calculé par l'employeur ou les organismes. Il correspond au revenu net après déduction des cotisations sociales légales obligatoires. Plus d'informations sur bourgogne.msa.fr, rubrique "Particulier" > "RSA, Prime d'activité".

Pratique et rapide : un service pour envoyer vos documents

Le service en ligne "Envoyer un document" est désormais disponible pour les entreprises. Les employeurs de main-d'œuvre et tiers déclarant peuvent adresser, à la MSA, des documents au format numérique directement depuis Mon espace privé (dans la rubrique "Contact et échanges" > "Envoyer un document"). La MSA prendra ainsi en compte plus rapidement la demande.

Caisse Régionale MSA de Bourgogne
14, rue Félix Trutat
21046 Dijon cedex

bourgogne.msa.fr

particulier : 03.85.39.50.83
employeur : 03.85.39.51.75
professionnel de santé : 03.85.39.50.85

santé famille retraite services

L'agriculture, une chance pour l'emploi...

ÉDITO

En matière sociale aussi, la mobilisation paye !

En ce début d'année, l'actualité syndicale a été très dense. En effet, les agriculteurs se sont mobilisés en masse pour obtenir l'écoute des pouvoirs publics sur un certain nombre de sujets latents depuis plusieurs années.

Grâce à la mobilisation et aux demandes conjointes portées par les réseaux FNSEA-JA, de nombreuses mesures ont déjà été obtenues, et également sur le plan social puisque la FNSEA est le seul syndicat agricole représentatif pour les employeurs.
Dès lors, pour répondre à l'enjeu de compétitivité des entreprises, la FNSEA demande depuis longtemps la pérennisation et le rehaussement de l'exonération de cotisations patronales de sécurité sociale pour l'embauche de travailleurs occasionnels et demandeurs d'emploi, appelée « TO-DE ». Nous avions déjà obtenu fin 2022 la reconduction du dispositif jusqu'à fin 2025 mais la pérennisation est désormais acquise, grâce aux mobilisations. Il s'agit là d'une annonce du premier ministre qui doit à présent se traduire dans un texte. Le seuil à partir duquel cette exonération de cotisations devient dégressive a également été relevé, de 1,2 à 1,25 SMIC. Elle est donc totale entre 1 et 1,25 SMIC. A titre d'exemple, pour un salarié saisonnier percevant un salaire de 2 200 € bruts par mois, l'amélioration du dispositif TO-DE obtenue par la mobilisation du réseau FNSEA représente presque 100€ par mois.

Une autre mesure sociale demandée de longue date par la FNSEA, obtenue et cette fois-ci déjà traduite dans les textes, est la reconnaissance des métiers de l'agriculture comme métiers en tension. Cette reconnaissance du secteur vise tout d'abord à consacrer la réalité des difficultés de recrutement de salariés permanents comme saisonniers rencontrées par les employeurs agricoles. Elle a également pour objectif de simplifier et faciliter le recours à des salariés non-issus de l'Union Européenne (UE) pour répondre en partie à ces difficultés de recrutement. A ce sujet, la FNSEA a également lancé un dispositif appelé « Mes saisonniers agricoles » en lien avec les ministères du travail, de l'Intérieur et des Affaires étrangères afin de sécuriser les exploitants souhaitant embaucher des salariés hors Union européenne pour des saisons de plusieurs mois. Pour plus d'informations sur ce dispositif, nous vous invitons à vous rapprocher de votre FDSEA.

Nous vous invitons à vous reporter à l'article thématique ci-dessous pour obtenir tous les détails sur le TO-DE et la reconnaissance des métiers agricoles comme métiers en tension. L'ensemble des élus de la commission régionale emploi-formation vous remercie de votre mobilisation au quotidien sur ces sujets essentiels pour les employeurs agricoles. Nous restons particulièrement attentifs également au contenu de la prochaine loi d'orientation agricole qui devrait comprendre également plusieurs mesures pour favoriser l'emploi et la formation dans notre secteur d'activité.

Gilles DUQUET
Président Commission régionale emploi-formation BFC

Actualité sociale

Nouvelle version du service en ligne du TESA

Depuis le 1er janvier 2024, une nouvelle version du service en ligne du TESA simplifié est lancée. Mis en place pour faciliter les démarches d'embauche et de fin de contrat des très petites entreprises (TPE) agricoles, il ne peut être utilisé que pour l'embauche de salariés en CDD dont la durée du contrat ne dépasse pas 3 mois et dont les rémunérations mensuelles brutes ne dépassent pas 11 592 euros (soit trois fois le montant du plafond de la Sécurité sociale). Le nouveau TESA simplifié présente une interface modernisée, et la génération de la Déclaration sociale nominative (DSN) (échanges de données avec les organismes sociaux et fiscaux). Il n'est pas possible d'utiliser le Tesa simplifié pour les contrats de type particulier (contrat d'apprentissage, ou de professionnalisation).
Pour plus d'information, la MSA a conçu un site dédié ou il est possible de retrouver toutes les informations : tesa.msa.fr. - (source MSA bourgogne)

Les journées des métiers de l'agriculture et du vivant du 12 au 23 février 2024

L'ANEFA BFC a participé aux journées des métiers de l'agriculture et du vivant en partenariat avec France Travail. Pour cette 4ème édition, les animatrices de chaque département se sont mobilisées afin de promouvoir les métiers et les formations agricoles auprès d'un large public (demandeurs d'emploi, scolaires ou non, salarié(e)s, personnes en reconversion…).

Selon les chiffres MSA 2018, l'Agriculture en Bourgogne-Franche-Comté compte 25 000 exploitations agricoles et plus d'1/3 d'entre elles emploient au moins un salarié. C'est pourquoi, il est important de souligner la diversité des métiers, les possibilités de formation et d'emploi et d'informer sur les besoins en recrutement.

21 Comptoir des Evènements que nous avons tenu le 5/03 dans le cadre de la semaine de l'agriculture

58. Matinée détection des talents organisée par France Travail de Decize. L'ANEFA est intervenue pour présenter les métiers, les formations et les besoins en recrutement du secteur agricole sur le territoire de la Nièvre.

89 3 actions pour l'Yonne : Ateliers ludiques avec des demandeurs d'emploi dans les locaux de FRANCE TRAVAIL à Auxerre (photo ci-dessus : Découverte des cultures de notre territoire à travers un jeu de reconnaissance de graines). Rencontre d'un groupe de personnes en reconversion professionnelle suivies par le DAQ (Dispositif d'Accompagnement à la Qualification). Intervention auprès d'élèves de 4ème et 3ème du Collège La Croix de l'Orme à Montholon en quête de réponse à leurs questions sur leur choix orientation scolaire.

21 58 89

Cas pratique

Un candidat étranger résidant hors de l'Union Européenne, a postulé à l'offre de contrat saisonnier de 3 mois, déposée sur le site l'agriculture-recrute par une exploitation agricole. L'exploitation peut-elle embaucher ce salarié ? Quelle démarche doit-elle entreprendre ?

Oui, l'exploitation peut valablement embaucher ce candidat ressortissant hors Union Européenne, sous réserve de respecter la procédure d'introduction. Elle doit demander une autorisation de travail auprès de la préfecture sur la plateforme dédiée : https://administration-etrangers-en-france.interieur.gouv.fr et vérifier si ce candidat a une carte de séjour valide. Depuis le 1er mars 2024, l'exploitation n'a plus à justifier du dépôt d'une offre d'emploi infructueuse pendant 3 semaines, auprès de France Travail.
En cas d'accord, l'autorisations de travail est adressée à l'Office français de l'immigration et de l'intégration (OFII). Cette transmission concerne les contrats de travail saisonniers. Les salariés passent, dans les 3 mois suivant la délivrance de l'autorisation de travail, une visite médicale auprès de l'OFII, à défaut de quoi l'autorisation peut être retirée.

Formations

// La Carte campagne : des avantages pour vos salariés

Les salariés des entreprises de moins de 50 salariés ne peuvent pas bénéficier des avantages liés à l'existence d'un Comité Social et Economique.
Mais grâce à la Carte Campagne, les salariés des entreprises agricoles (production, travaux, paysage) sont en cette qualité, après 6 mois d'ancienneté au 30 novembre précédent, automatiquement destinataires de la Carte campagne qui leur parvient par voie postale. Cette carte, renouvelée chaque année, offre des remises auprès de nombreux partenaires de l'association paritaire qui la gère (ASCPA). Les remises sont accordées dans de nombreux univers : cinémas, parcs d'attractions, voyages, automobiles, multimédias, concerts, spectacles, optique, presse. N'hésitez pas à en parler avec vos salariés pour vérifier s'ils ont bien reçu leur carte et s'ils en connaissent les avantages.

LE CHIFFRE



La solidarité nationale et interprofessionnelle permet de compenser un déséquilibre financier dû au vieillissement de la population agricole.

// CONTACTS

Vous souhaitez obtenir des précisions sur les articles ci-dessus ou des informations sur les prestations proposées par le réseau FDSEA (droit social, paies, formation, recrutement…), n'hésitez pas à contacter le service emploi de votre département :

21	Christine Dautin	sje@fdsea21.fr	03 80 68 67 68
58	Camille Fassier	emploi.fdsea58@fdsea58.fr	03 86 93 40 94
71	Cécile Parent	cparent@fdsea71.fr service.emploi@fdsea71.fr	03 85 29 56 50
89	Laëtitia Clerc	laetitia.clerc@fdsea89.fr fdsea.yonne@fdsea89.fr	03 86 49 48 10

// FLAVESCENCE DORÉE

Où en est-on en Bourgogne ?

Maladie destructrice de la vigne, la flavescence dorée est installée en Bourgogne. Si elle reste, pour l'heure, contrôlée grâce à un gros travail des vignerons, on compte toutefois un nombre important de parcelles avec au moins un cep contaminé en Bourgogne, en 2023.

C'est un mal qui inquiète les viticulteurs. La flavescence dorée est bel et bien présente en Bourgogne et nécessite une attention particulière pour éviter qu'elle se propage et détruise les vignobles bourguignons.

Sur les quatre départements, c'est la Nièvre qui s'en sort le mieux, comme l'indique Charlotte Huber, directrice technique à la CAVB. « *Il y avait eu de la flavescence dorée il y a quatre ans, de façon très isolée, mais on n'en a pas retrouvé récemment, ce qui est très positif. Le département reste toutefois sous surveillance* », assure-t-elle.

En Côte-d'Or, le vignoble était assez préservé jusqu'à il y a encore trois ou quatre ans. « *On commence désormais à voir des pieds contaminés, essentiellement à Premeaux-Prissey (où une diminution de la maladie est à noter) et à Gilly-lès-Cîteaux, et de manière plus ponctuelle sur d'autres communes de la Côte de Nuits et de la Côte de Beaune* », poursuit Charlotte Huber.

Dans l'Yonne, la présence de la maladie est avérée depuis 2022, dans quelques parcelles, à Maligny, dans le Chablisien. « *Le département est passé en « zone délimitée ». Ainsi, au lieu d'avoir un tiers du vignoble qui était prospecté annuellement (cela est en vigueur depuis les premiers cas de flavescence dorée observés en Bourgogne, en 2012, avec un développement de la maladie dans le Mâconnais, en Saône-et-Loire), tout le vignoble icaunais a dû être prospecté, dans son intégralité, en 2023* ».

Enfin, en Saône-et-Loire, des pieds contaminés ont récemment été trouvés à Rully et Mercurey, sur la Côte Châlonnaise. « *Cela faisait quelques années qu'il n'y en avait pas eu dans ce secteur. Cela reste cependant des pieds isolés* », assure Charlotte Huber.

Le Mâconnais, zone historique de l'apparition de cette maladie en Bourgogne, est, lui, toujours touché. « *Dans le sud du Mâconnais, dans la partie beaujolaise, cela fait deux ans que la situation est très critique. Il y a eu une explosion de la maladie en 2022. Il y a un gros effort des vignerons pour essayer de contenir la maladie* », confirme-t-elle. « *Dans la partie nord, on a l'impression, pour la deuxième année consécutive, que la maladie régresse. Mais cela est bien évidemment à mettre au conditionnel* », temporise Charlotte Huber.

En 2023, selon les données de la Fredon BFC, plus de 600 parcelles contaminées sur l'ensemble de la Bourgogne ont été recensées. Dans l'Yonne, sur les 76 échantillons relevés avec la présence de symptômes de jaunisse, 12 ont été positifs à la flavescence dorée. Pour rappel, les symptômes de cette maladie sont les mêmes que ceux du bois noir. Seul un test en laboratoire permet de les différencier.

L'importance de la prospection

Si, pour l'heure, la flavescence dorée ne semble pas se développer de manière exponentielle en Bourgogne, c'est grâce au travail mis en place par les vignerons. « *On le voit dans l'Yonne. Sur le secteur de Maligny, il y a une double prospection qui a été proposée par les responsables communaux (des viticulteurs référents travaillant en lien avec la Fredon BFC et la CAVB pour l'organisation et la tenue des prospections, ndlr). En 2023, sur l'ensemble de la Bourgogne, 3 800 prélèvements ont été faits, lors de ces prospections, dont 585 dans l'Yonne* », détaille Charlotte Huber.

Alors, comment faire pour contenir la maladie ? « *D'après les experts nationaux et européens, c'est très compliqué pour que la maladie disparaisse, lorsqu'il y a des foyers. On le voit d'ailleurs dans le nord du Mâconnais où la maladie est présente depuis plus de dix ans. Dans ces cas, il y a quatre piliers de lutte contre la flavescence dorée : la prospection pour connaître la maladie ; les arrachages pour assainir ; le traitement à l'eau chaude de tous les pieds de vigne qui sont implantés dans le vignoble pour éliminer le phytoplasme dans les ceps qui pourraient déjà être contaminés afin qu'ils soient sains avant la plantation (d'après l'IFV, l'institut français de la vigne et du vin, le traitement à l'eau chaude consiste à tremper les plants de vigne dans un bain à 50 °C pendant 45 minutes, ndlr) ; et le traitement insecticide pour éliminer le vecteur de la flavescence dorée* ».

Les traitements sont rendus obligatoires par arrêté préfectoral. En bio, comme en conventionnel, ils sont limités à trois par an, au maximum.

À noter qu'actuellement, lorsqu'une parcelle est contaminée à 20 % ou plus, la réglementation impose qu'elle doive entièrement être arrachée. Dans ce cas, un fonds de mutualisation nationale permet d'indemniser le vigneron pour l'arrachage et la replantation, peu importe la taille de la parcelle. Cela ne compense cependant pas la perte de récolte.

La veille reste donc accrue sur l'ensemble de la Bourgogne pour limiter la propagation de la maladie qui causerait des pertes inestimables pour les vignobles bourguignons.



CAVB

En 2023, selon les données de la Fredon BFC, plus de 600 parcelles contaminées sur l'ensemble de la Bourgogne ont été recensées.

Christopher Levé

NOUVEAU TOYOTA C-HR
L'AUDACE N'EST PAS UNE OPTION

75 DEPUIS 1995 | GROUPE CHELI



DISPONIBLE IMMÉDIATEMENT!

DIJON • BEAUNE • CHENÔVE • CHAUMONT • AUXERRE • SENS • AVALLON

// LUTTE CONTRE LE GEL

Y voir clair dans les solutions possibles

De l'eau, du vent, des voiles, de la mousse, de la chaleur… des solutions existent pour protéger la vigne du gel, pas toujours parfaites, parfois onéreuses, parfois complémentaires. Concepteurs et distributeurs étaient réunis à Chaintré par le Vinipôle Sud Bourgogne, la Chambre d'agriculture de Saône-et-Loire et la FRCuma pour présenter leur dispositif lors d'une journée technique.

Filpack / Des convecteurs à air chaud

Ce système d'origine autrichienne commence à s'implanter en France. Contrairement aux bougies, à usage unique, il s'agit d'un contenant en inox réutilisable, d'une durée de vie d'au moins 10 ans. Le principe : on insère des briquettes de bois compressé (issu de résidus d'un fabricant de bâtonnets de glace) à combustion lente, dans le convecteur. Les vignerons ont la possibilité d'utiliser un autre combustible (pellets par exemple) mais l'efficacité n'est pas la même selon David Chenu, responsable commercial de la société basée à Vitrolles (13). Le feu démarre à l'aide d'allume-feu et de petits bois, comme un barbecue. Un sac de 10 kg (2,90 €) de bois compressé se consume en 3 heures. Pour une couverture d'une nuit, il faut donc en insérer deux. Il existe deux réglages qui permettent de choisir entre une combustion plus ou moins longue. Ce système dégage peu de fumée. Le gain en température est d'environ deux degrés selon les conditions extérieures (vent, humidité) et selon l'essence de bois utilisée. Il faut positionner un convecteur tous les 8 mètres. À raison de 50 € l'unité, la couverture d'un hectare revient à environ 1 100 €. Certains domaines utilisent ce système en complément de l'éolien. Le petit bémol, c'est l'obligation de stocker les convecteurs durant l'année.



Les convecteurs Filpack peuvent être utilisés en complément de l'éolien.

Wine Protect / Une coque de protection simple à poser

Le système sans doute le plus simple : une coque de protection rigide qui épouse la forme du rang et du cep. La couleur a été choisie pour emmagasiner de la chaleur durant la journée. L'avantage numéro un de ce système, c'est qu'il n'a recours à aucune énergie et qu'il ne dégage aucune nuisance olfactive ou sonore. Fabriquées à Pau (64), ces coques d'une durée de vie de 25 ans sont en plastique recyclé et recyclable. Les dimensions et la forme sont calculées pour ne pas endommager les bourgeons, et elles n'empêchent pas non plus le passage des machines pour le travail du sol. Il existe (pour l'instant) une seule taille disponible (80 cm de long x 30 cm de haut). On peut le laisser en place 15 jours sans incidence pour le développement de la vigne (et notamment le débourrement) assure le concepteur. Pas besoin non plus de veilles nocturnes stressantes. Il faut compter une journée à 4 personnes (non expérimentées) pour couvrir un hectare. La dépose est beaucoup plus rapide. Ce système protège les vignes jusqu'à – 5 °C, résiste aux rafales de vent jusqu'à 70 km/h et reste conforme aux cahiers des charges de l'Inao. Le coût ? Selon le volume commandé, entre 6,80 et 8,50 € l'unité. Généralement, il est commercialisable par palette de 150 unités. Il sera bientôt en vente en ligne.



La coque protectrice Wine Protect reste conforme au cahier des charges de l'Inao.

Tow et Blow – Faupin / Éoliennes mobiles

Proposées par le constructeur bourguignon, ces éoliennes mobiles sont une solution de protection contre le gel, y compris dans les vallées et coteaux. Le point fort de cet outil, c'est l'inclinaison du groupe ventilation et l'oscillation horizontale de la tête du ventilateur qui peut assurer une rotation à 360 degrés. Les techniciens peuvent vous aider à établir un plan de rayonnement selon la pente et définir les meilleurs réglages (angle, hauteur, etc.) pour s'adapter à la configuration du terrain. Elle s'installe à l'orée d'une parcelle, dans les rangs de vignes, attention donc à l'amplitude au sol. Il faut compter facilement 3 ou 4 mètres de large une fois les pieds dépliés. Le constructeur propose deux puissances différentes : 250 H et 650 H (des investissements respectifs de 45 000 ou 60 000 € qui peuvent se réfléchir en copropriété, notamment en Cuma). La première couvre 4 ha, la seconde, 6. Ces éoliennes sont annoncées silencieuses (55 décibels à 300 mètres), mais si vous vous tenez juste à côté, on ne vous garantit pas de pouvoir bavarder en toute quiétude. Le moteur diesel de 200 litres possède une autonomie de 10 heures. Il existe une possibilité de démarrage et d'arrêt automatique (déclenché selon les températures). Vous pouvez aussi surveiller votre éolienne à distance sur votre téléphone ou votre ordinateur et changer de mode si besoin. À pleine puissance la vitesse atteint 128 km/h. Notez que cet outil est parfois utilisé pour sécher les fruits avant récolte.



Les éoliennnes Faupin peuvent être surveillées à distance sur votre smartphone.

Aquagreen Protect : Nouveauté : une mousse isolante Biogel.

Stéphane Franc est originaire du Doubs. Il travaille sur ce projet depuis un an et demi. *« Je suis en mode start-up, j'attends des investisseurs pour développer la solution à grande échelle »*, explique-t-il. Cette solution est une mousse isolante projetée sur les ceps grâce à un pulvérisateur à air comprimé : *« ça peut se brancher sur un tracteur, sur une prise de force ». « Ça ressemble à de la meringue mal cuite »* s'amusent les vignerons en tâtant le produit. Les ingrédients de cette mousse ? C'est le secret du fabricant. *« Bien entendu, ce n'est pas polluant pour le sol ni dangereux pour la vigne, rassure l'inventeur. Il y a même un ingrédient qui renforce la plante face au stress abiotique »*. Les recettes continuent d'ailleurs d'évoluer. *« Pour l'instant, on assure une protection de 19 heures, j'ai bon espoir que cela soit beaucoup plus avec la prochaine recette »*. C'est une solution adaptée pour des températures allant de – 2° à - 4°. Il faut compter 25 kg/ha de produit (qui se mélange à l'eau). Le coût de fonctionnement est très variable, 500 à 2 000 € / hl selon la recette choisie, la densité de plantations et selon le volume de produit épandu. *« On peut faire un seul passage, ou deux pour renforcer la protection et se rapprocher du – 4 °C »*. Selon l'équipement, il faut entre une et cinq heures à l'hectare pour couvrir ses vignes. En effet, les modèles de pulvérisateurs, développés également par Stéphane Franc, peuvent travailler sur 1 à 6 rangs. Cette solution peut intéresser les exploitations qui n'ont pas les moyens d'investir dans des infrastructures lourdes. *« Je cherche des vignerons pour poursuivre mes essais ce printemps »* lance-t-il en guise d'appel. Stéphane Franc assure qu'un vent raisonnable ne nuit pas à la pulvérisation. Autre interrogation : quelle sera la réaction du public en voyant les ceps de vigne badigeonnés de cette substance blanchâtre ?

David Bessenay



Visuellement surprenante, la solution Aquagreen Protect est une solution tout à fait intéressante.





// LUTTE CONTRE LE GEL (SUITE)

Y voir clair dans les solutions possibles

Vinotex : Un voile de protection

Installée en Côte-d'Or près de Beaune, la société Scylla a développé en partenariat avec Boisselet un dispositif de protection des vignes contre le gel (et la grêle) : un voile baptisé Vinotex. *« J'ai inventé ce système car j'en avais marre de la fumée »*, plaisante (à moitié) le concepteur. Un procédé plutôt écologique puisqu'il ne consomme pas d'énergies fossiles, sauf celle du tracteur pour enrouler et dérouler ledit voile. *« C'est un enrouleur dérouleur automatisé que l'on monte sur un tracteur, un enjambeur et même un chenillard »* précise Arnaud Chéront. *« Il n'y a pas de dégâts sur les bourgeons, c'est étudié pour ! »* se montre-t-il rassurant. Des cavaliers de lestage sont aussi positionnés automatiquement (mais pour les enlever, l'opération est manuelle). Le voile s'installe pour une à deux semaines, sans incidence sur le développement de la vigne. L'entreprise propose deux voiles : *« On gagne 1,5 à 1,7° avec le premier, plus « light » et moins cher, entre 2,5 à 2,7° avec le second »*. Le coût de revient est de 3 000 à 3 500 euros/ha. La longueur et la largeur des rouleaux sont calculées sur mesure et peuvent ainsi s'adapter parfaitement à toutes les parcelles. Le voile, de fabrication française, est résistant, il peut durer plus de 10 ans. Il est ensuite réutilisé dans le BTP ou par les paysagistes et ne génère donc pas de déchets. Un bémol : cette solution est moins efficiente en cas de gel radiatif (froid qui remonte du sol). Petite coquetterie : vous pouvez le faire imprimer aux couleurs de votre domaine.



Des voiles sur mesures qui forment une véritable « couverture » pour la vigne.

Netafim : Asperger c'est gagner

Le leader mondial de l'irrigation, basé dans les Bouches-du-Rhône, travaille aussi dans la lutte contre le gel à travers l'aspersion. La solution est déjà très utilisée dans les vergers mais s'adapte aussi à la vigne. Le principe est relativement simple : projeter de l'eau en continu, jusqu'à ce qu'un glaçon se forme et isole le bourgeon. Il vaut mieux commencer tôt, quand la température est encore de 1 à 1,5 °C. *« Le passage de l'état liquide à solide dégage des calories »*, précise Damien Vincent, conseiller technique. Attention à l'effet loupe avec le soleil du matin, il est fortement recommandé de continuer à asperger jusqu'à la fonte totale du glaçon. Il faut placer un arroseur tous les 10 m x 10 m soit environ 80 à 100 arroseurs à l'hectare (un investissement de 5 000 à 7 000 €/ha). *« Ça peut rester en place toute l'année, insiste le conseiller, c'est du solide, ça absorbe des chocs éventuels »*. L'asperseur conseillé dans les vignes à haute densité est le MegaNet (large application). Il existe d'autres techniques d'arrosage, directement sur les rangs, mais *« qui sont plutôt adaptées pour les zones à faible densité de vignes »*, poursuit le conseiller. Il faut alors choisir des asperseurs dédiés (SuperNet ou GyroNet). La consommation d'eau se monte à 40 m^3 par heure et par hectare. Il faut donc avoir une source à proximité pour pomper : réseau collectif, retenue d'eau ou rivière (selon la réglementation en vigueur). Choisissez une pompe adaptée à la surface que vous souhaitez asperger. Des programmateurs avec une sonde permettent un déclenchement automatique du système. *« Mais dans l'idéal, il vaut mieux avoir un œil dessus car on n'a pas le droit à l'erreur »*, conclut Damien.



Netafim combat le mal par le mal en créant autour des bourgeons de la vigne une couche de glace protectrice.

Frolight Systems : La chaleur infrarouge du plat pays

Le système a été inventé par un vigneron belge qui en avait assez de voir ses vignes geler et sa récolte s'envoler. La « guirlande » diffuse une chaleur infrarouge constituée d'ondes électromagnétiques qui transfère l'énergie à 360°. Les premiers essais menés en 2021 ont été probants et le système s'est déjà exporté vers l'Australie et l'Amérique du Nord. Il s'agit du seul système de chaleur par radiation, il permet de gagner six degrés dans un diamètre de 30 cm. Point fort de la méthode : ce système par infrarouge connaît peu de déperdition en cas de vent. L'entreprise peut vous proposer un plan d'installation personnalisé selon la configuration de vos vignes. Ensuite le vigneron s'attelle à la tâche. Les tubes sont attachés aux baguettes, comptez 2 h 30 d'installation à deux personnes pour 1 200 mètres linéaires. Le dispositif est retiré une fois le risque de gel passé. Le tube est relié à un boîtier électrique. Le système est autonome, des sondes déclenchent le démarrage, vous avez donc la certitude de démarrer votre chauffage à l'heure, et contrôlable à distance à l'aide de votre smartphone. L'investissement est de 6 000 €, non compris le générateur et la carte SIM. Cette solution est sans bruit, sans odeur mais pas sans consommation d'énergie.



Le système de chauffage par infrarouge est insensible au vent.

Pulsfog - Viti-Protect : Fabriquer son « nuage » protecteur

Moyen plutôt original pour lutter contre le gel : fabriquer… du brouillard ! C'est la solution proposée par Puslog avec sa machine Viti-protecteur K30. Cette arme contre le gel projette un brouillard artificiel mais complètement naturel puisqu'il est à base d'eau, de glycérol et d'oligo-éléments. Il agit comme un nuage protecteur et empêche que le sol se refroidisse. Pour être efficace, il faut obtenir une couche dense et relativement opaque. *« Il faut débuter au zéro humide »*, conseille Brice Lanneau. Son atout, c'est sa rapidité de propagation. En deux heures, vous pouvez protéger 8 ha ! En absence de vent, le brouillard se maintient environ deux heures en place. À privilégier donc pour fin de nuit/lever du jour afin de protéger des gelées blanches. Dans une condition optimum, il peut entraîner une différence de température de + 5 °. Au lever du jour, il crée un écran pour empêcher les rayons du soleil de brûler les bourgeons légèrement pris en glace. Le K30 s'attelle facilement sur un interrangs ou un enjambeur, et même à l'arrière d'un pick-up. L'autonomie du carburant (essence) est d'environ 2 heures (7 litres à l'heure) et celle du produit d'environ 5 heures (20 l/heure). L'investissement pour la machine s'élève à 22 000 € et le coût de fonctionnement à l'hectare à environ 200 €. Attention, si la température est déjà trop basse, c'est trop tard ! *« C'est compliqué s'il y a du vent, inefficace face aux gelées noires et au gel radiatif »*, reconnaît également Brice Lanneau.

David Bessenay



Viti-Protect crée un brouillard protecteur pour la vigne.





« Je désherberai chimiquement juste autour des vignes avec mon porte-outils interceps »

Florian Brusseau compte utiliser son porte-outils comme support de désherbage chimique. Il n'appliquera ses herbicides qu'au niveau des pieds de vigne.



L. Vimond

Florian Brusseau : ***« Cette solution combinant désherbages mécanique et chimique nous est apparue comme le meilleur compromis débit de chantier, efficacité et impact environnemental. »***



L. Vimond

La cuve de 240 litres, au centre de l'appareil, alimente quatre buses, positionnées au niveau de chaque palpeur.

Vigneron à Jarnac-Champagne, en Charente-Maritime, en SARL avec son père Christophe, Florian Brusseau cultive une centaine d'hectares de vigne, auxquels s'ajoute de la grande culture. *« Jusqu'à il y a encore peu de temps, je désherbais chimiquement en plein sous le rang,* explique le jeune vigneron. *C'était une solution facile qui permettait de traiter rapidement des grandes surfaces. »*

En 2021, la SARL Brusseau et Fils se résigne tout de même à réduire la quantité de produits phytosanitaires sur l'exploitation. Le porte-outils traîné Emisol, qui travaille mécaniquement deux rangs complets à chaque passage, séduit l'exploitation, avec son débit de chantier intéressant. Destiné à travailler dans les vignes récentes plantées au GPS RTK, l'outil est construit par l'entreprise Forge Boisnier, distante de seulement huit kilomètres. Il dispose d'un système d'autocentrage assurant un positionnement optimal par rapport au rang et donc un travail efficace à proximité des ceps et des piquets.

L'autoguidage par GPS RTK pour gagner en efficacité

Le tracteur attelé à l'Emisol est également doté d'un autoguidage par GPS RTK, offrant une précision de 2 cm. *« Plus qu'un équipement de confort, l'autoguidage est un vecteur d'efficacité,* explique Florian Brusseau. *Même avec un outil d'autocentrage, à vitesse élevée, un mauvais coup de volant peut générer de la casse. C'est vite arrivé : le fait de se retourner pour contrôler le travail réalisé nous fait dévier inconsciemment de la trajectoire. »*

Malgré la précision de l'autoguidage et de l'autocentrage, et pour ne pas faire de compromis sur la vitesse de travail (6-7 km/h), la SARL Brusseau et Fils fait le choix de garder une distance de sécurité importante, *« pour ne pas accrocher de vigne »* et de faire installer un système de désherbage localisé autour du pied.

La cuve de 240 litres offre une demi-journée d'autonomie

Forge Boisnier se sert du déclenchement des palpeurs d'autocentrage du porte-outils comme signal pour activer le désherbage chimique. Le système se compose d'une cuve de 240 litres au milieu du porte-outils, couplée à une petite pompe électrique 12 V : l'agitation est assurée par le retour de pression et la régulation est manuelle, avec un manomètre pour l'instant placé à l'arrière. Sur chaque support de palpeur, une buse à fente pulvérise de chaque côté 20 cm en amont et 20 cm en aval du pied ou du piquet, lors des premiers essais.



L. Vimond

Le vigneron et le constructeur tâtonnent sur la position optimale et le type de buse.

Livré l'été dernier, l'appareil, facturé 67 500 euros (désherbage compris) n'a pour le moment pas été testé avec des herbicides. *« Nous nous sommes concentrés sur des tests avec de l'eau claire, afin de chercher quelle était la meilleure position des buses »*, explique Florian Brusseau. Les premiers résultats se montrent encourageants. De 90 litres par hectare en traitement en plein, la pulvérisation est descendue à moins de 30 litres, dans des vignes à 2,80 m d'interrang et 1,30 m entre pieds. Dans des configurations de plantation différentes, la réduction sera toute autre. *« Mais cela m'assure une demi-journée de travail sans avoir à refaire le plein, apprécie le vigneron. C'était l'un de nos objectifs. »*

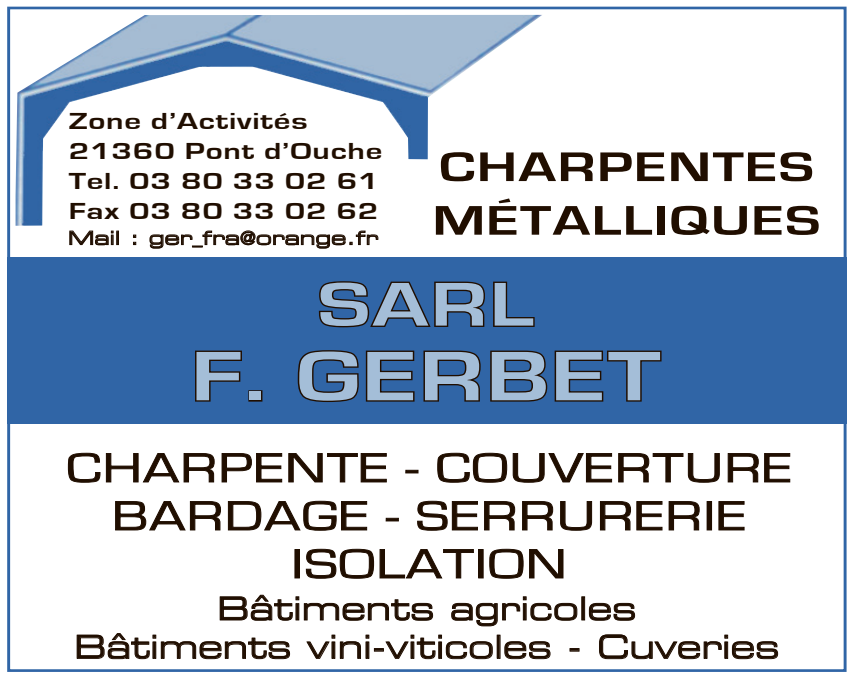
Encore une grande marge de progrès

La version du désherbage n'est pas définitive. *« Le support des buses n'est pas encore rigide, le temps de trouver la position adéquate,* explique Adrien Boisnier, le dirigeant de Forge Boisnier. *Le principal défi concerne le choix de la buse. Difficile de trouver sur le marché une buse, dans nos objectifs de débit et pression, avec un angle suffisamment fermé pour ne désherber qu'une petite bande à distance. »* Avec la buse actuelle, l'appareil traite 50 à 80 cm de large. *« 30 cm suffiraient,* précise Florian Brusseau. *Ce qui laisse une marge de réduction de volume à l'hectare considérable. »* Impossible de rapprocher la buse du pied sans prendre le risque de l'exposer, elle et son support, au foisonnement de terre et à une casse assurée.

L'autre marge de progression, donc de réduction de volume, concerne le déclenchement des palpeurs. *« Comme le désherbage chimique est activé dès qu'on sollicite le palpeur, la longueur de bande traitée dépend de la garde que l'on donne aux palpeurs,* explique le vigneron. *Moins on a de garde, moins on désherbe. »*

En bout de rang, le vigneron constate que les palpeurs sont sollicités du piquet de tête à l'ancrage, ce qui permet une pulvérisation continue entre ces deux points. *« Pas de risque de voir du liseron s'y développer. »*

Ludovic Vimond





// NOUVEAUTÉS

Berthoud
Des panneaux récupérateurs autonettoyants

La nouvelle gamme de pulvérisateurs Katch, de Berthoud, applique les phytos avec des panneaux récupérateurs K'Air Drive intégrant la technologie X'Pulse. Par soufflage, les débris végétaux accumulés sur les grilles des bacs de récupération sont éjectés, évitant au conducteur de descendre du tracteur. Manuellement ou automatiquement en bout de rang, un système de clapet redirige l'air de la turbine vers le bas, créant une lame d'air nettoyante.



Berthoud

Dhugues
Un pulvé porté polyvalent pour les vignes peu épaisses

Dhugues propose une version de son pulvérisateur porté avec panneaux récupérateurs Koleos destinée aux vignes aux faibles volumes foliaires (40-50 cm d'épaisseur maxi). Elle dispose pour chaque rang d'une assistance d'air sur l'un des deux panneaux, grâce à une turbine animée hydrauliquement pour chaque rang. Cela permet d'avoir un appareil capable d'intervenir toute l'année, sans faire appel à deux descentes d'air par rang, limitant ainsi le poids et l'investissement (autour de 20 000 euros). Proposé en capacités de 400 et 600 l, cet appareil nécessite un débit d'huile hydraulique de 35 à 40 l/min.



L. Vimond



L. Vimond

Dhugues
Le pulvérisateur Koleos plus accessible

Dhugues propose une version plus économique de son pulvérisateur à panneaux récupérateurs Koleos. Si la partie mécanique reste identique, c'est la gestion, manuelle avec un boîtier à interrupteurs, qui est simplifiée et dépourvue d'automatismes, réduisant de manière importante le prix de l'appareil.

Hervé et Mauricio
Le pulvérisateur HM3 cible les feuilles

Hervé et Mauricio présente le HM3, un pulvérisateur doté d'une rampe simple, facile à manœuvrer. Décliné en versions portées (300 à 1 000 l), traînées (800 à 3 000 l) ou semi-portées (800 à 2 000 l), cet appareil se distingue par un système d'application peu encombrant et facile à prendre en main. Celui-ci se compose de quatre mains placées à l'arrière du pulvérisateur dans l'interrang, ainsi que de quatre mains supérieures, pour traiter les rangs voisins, dont l'orientation est réglable électriquement.
Ces mains reçoivent des buses à turbulence ATR ou à injection d'air TVI. Animée via un boîtier multiplicateur à deux vitesses et point mort, la turbine double de 520 mm de diamètre assure une puissance suffisante pour traiter quatre rangs complets à chaque passage. Un éclairage permet de contrôler la bonne qualité de pulvérisation lors des traitements nocturnes.
Le HM3 dispose d'une pompe à pistons-membranes débitant 105 l/min et de quatre agitateurs. Il bénéficie d'une homologation de classe 3 pour un passage tous les deux rangs.



Hervé & Mauricio



Humus
Le désherbage localisé au pied des vignes

Pouvant se monter sur une tondeuse ou directement sur la platine du tracteur ou un quad, le pulvérisateur du constructeur Humus est proposé en cuves de capacité de 100 et 200 litres, accompagné d'un bidon lave-mains de 10 litres. Alimenté par une pompe doseuse électrique branchée sur la prise 12 volts (allume-cigare ou trois plots), le système de désherbage, précédé d'une tige couchant l'herbe, propose soit une application en continu sous le rang, soit une application ponctuelle au niveau des pieds de vigne et des piquets.
Dans ce deuxième cas, une cellule infrarouge les détecte et pilote une électrovanne. Le conducteur gère la pression depuis un boîtier, d'où il peut également sélectionner le ou les côtés d'application, ainsi qu'une activation manuelle de l'électrovanne d'application. Cet appareil peut être proposé à un tarif autour de 4 000 euros.



Humus


Humus

Kubota
Une IA pour ne traiter que les cultures

À l'aide de caméras 3D, le système AIs voit les cultures et pilote, en temps réel et en fonction des analyses d'images, l'application de produit à l'aide du pulvérisateur H3O, pour ne traiter que la culture. À la clé, des économies de pesticides (jusqu'à 40 %), d'engrais, d'eau et de carburant.

Nicolas
Coupure automatique de la pulvérisation sur les pulvérisateurs arboricoles

Le système de coupure automatique de la pulvérisation Azimut sur les appareils arboricoles Nicolas est une solution économique s'appuyant sur un compas magnétique mesurant l'angle entre l'axe de déplacement du pulvé et l'axe des rangs. En sortie de rang, lorsqu'il tourne, le pulvérisateur s'écarte de l'axe des rangs, ce qui entraîne la coupure de la pulvérisation et inversement en entrée de rang. Pouvant être installé en rétrofit, ce système ne nécessite ni arpentage, ni GPS.



Nicolas

Optima Concept
Ne traiter que les cultures



Optima

Le système AFS d'Optima Concept détecte en temps réel la présence de végétation, devant chaque buse, afin d'autoriser celle-ci à pulvériser. La pulvérisation est optimisée en fonction du stade de développement de la vigne.

Pellenc
Des souffleurs électriques pour les rampes de pulvé


Pellenc

Destiné aux vignobles étroits (0,8 à 1,2 m), le pulvérisateur E-Sprayer de Pellenc s'appuie sur une rampe dotée de mains de traitement appliquant la bouillie par le dessus. Le flux d'air provient de turbines animées électriquement, héritées de souffleurs de feuilles électriques Airion. Les atouts de cette solution sont l'absence de grosse turbine centrale bruyante, un flux d'air homogène sur tous les demi-rangs, une rampe plus légère et plus facile à régler, ainsi qu'une bonne réactivité dans l'ouverture et la fermeture. L'E-Sprayer propose un réglage de la voie de la voûte depuis un bouton unique, un contrôle des repliages et de la coupure de tronçons sur la poignée, ainsi qu'un pilotage du nettoyage depuis la cabine.





VIGNE

RPM
Le pulvérisateur Wulp de Praysbee sur quad

Médaillé d'argent au Sival 2023, le système de pulvérisation oscillante Wulp est proposé sur un chariot de quad, par le concessionnaire RPM. Une cuve couplée à une pompe, une régulation et un moteur thermique alimentent et font fonctionner le pulvérisateur traîné. En option, un capteur à ultrasons et une rampe motorisée permettent de positionner correctement les descentes à bonne distance de la vigne.



L.Vimond

NOUVEAUX QUANTUM AFS **75-120 cv**

Le confort de votre salon, les fonctionnalités en plus



- *Cabine suspendue classe 4, plancher plat*
- *Pont avant suspendu*
- *Joystick ergonomique*
- *Relevage et PDF avant*
- *Transmission ActiveDrive*
- *Distributeurs électrohydrauliques AV AR*

DAFP VITICOLE

- Toucy 03 86 44 00 77
- Venoy 03 86 44 00 19
- **Agents :**

Ets Jerusalem Ancy le Franc
C.S.A Semur en Auxois

Offre exceptionnelle de financement jusqu'au 30 avril 2024. Renseignez-vous !

caseih.com

CASE IH

RPM
Un pulvé à voûte pour quad

Pour traiter les vignes avec le quad, RPM propose, à un tarif de 2 150 euros HT, un chariot double essieu d'une largeur de 1,26 m, capable de transporter jusqu'à 1 tonne de charge utile. Dans la configuration présentée, il dispose d'un groupe moteur indépendant Briggs & Stratton de 10 ch, animant le pulvérisateur CarraroSpray. Ce dernier comprend une cuve de 120, 200, 300 ou 400 l, une pompe à membrane de 30 l/min, une régulation à pression, une agitation, une soufflerie et une voûte pour traiter deux demi-rangs. Compter 9 585 euros HT pour un modèle avec cuve de 200 l.



L.Vimond



COMPACT LÉGER PERFORMANT

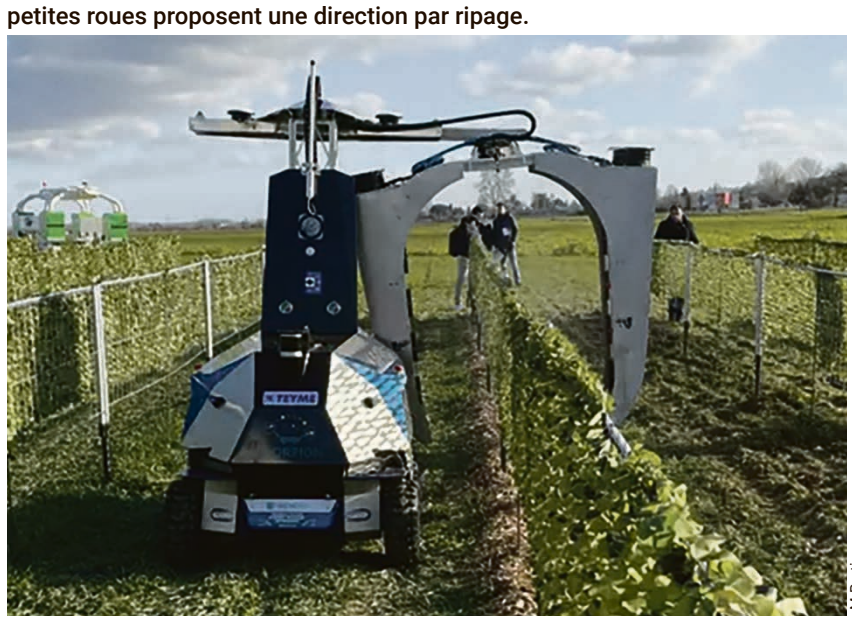
Yanmar YV01

Le chenillard autonome développé par YANMAR, est un véritable allié pour vos travaux de pulvérisation et de travail du sol.

info_vineyard@yanmar.com *Tel. 03 26 54 02 57*

Teyme
Le robos Scorpion traite dans les pentes

Le spécialiste espagnol de la pulvérisation Teyme a développé le Scorpion, un robot dédié aux traitements des vignes en forte pente. Cet engin de seulement 400 kg dispose d'un entraînement électrique lui offrant une autonomie de 4 hectares par jour. Il intègre un mât télescopique et déportable pouvant accueillir un module de pulvérisation ou un dispositif de traitement à lampes UVC équipé de huit sections indépendantes gérées individuellement. Doté de ventilateurs pour l'assistance d'air et de panneaux récupérateurs, le module de pulvérisation utilise des buses PWM dont le débit est géré individuellement. Développé en collaboration avec le spécialiste portugais de la robotique Inesctec, le Scorpion se guide à l'aide d'un GPS et d'un Lidar. Ses quatre petites roues proposent une direction par ripage.



M.Portier

ÉQUARRISSAGE EN FERME : ATM RUMINANTS, UN OUTIL INTERPROFESSIONNEL AU SERVICE DES ÉLEVEURS

BAISSE DE 10 % DES COTISATIONS ÉQUARRISSAGE EN FERME POUR LES ÉLEVEURS EN 2023 ET 2024

LE MARCHÉ DE L'ÉQUARRISSAGE 2022-2024 EST MARQUÉ PAR LA RÉVISION DE STATUT ESB ENTÉRINÉE PAR L'OIE, QUI AUTORISE UNE MEILLEURE VALORISATION DES COPRODUITS ISSUS DES BOVINS ÉQUARRIS EN FERTILISANTS.

Les nouvelles conditions de marché permettent à ATM Ruminants de réduire les cotisations «équarrissage» collectées pour son compte par les EDE ou GDS auprès des éleveurs de 10 % en 2023 et 2024, à hauteur de 1,01 € par Unité Bétail Equarrissage et par an pour les espèces bovine, ovine et caprine *(contre 1,12 € / UBE / an en 2022 et 1,15 € / UBE / an précédemment)*.

L'association ATM Ruminants a vocation à collecter les cotisations des filières bovines, ovines et caprines pour honorer les factures d'enlèvement et de transformation des animaux morts en ferme. Cet outil interprofessionnel a été mis en place en 2009 lorsque l'Etat s'est désengagé du financement de l'équarrissage en ferme. Aux côtés des associations ATM des autres espèces *(porc, volailles, etc.)*, ATM Ruminants est en charge de la négociation des contrats d'équarrissage en ferme à l'échelle nationale avec les sociétés d'équarrissage. L'unité des filières est nécessaire pour peser dans les négociations avec les équarrisseurs.

Le coût moyen de l'équarrissage des bovins, ovins et caprins s'élève chaque année à plus de 85 Millions d'euros HT.

LE FINANCEMENT DE L'ÉQUARRISSAGE

Pour prendre en charge les coûts d'équarrissage, l'association ATM Ruminants dispose de deux types de ressources, dont la collecte est rendue obligatoire par accord interprofessionnel étendu par les pouvoirs publics :

- **Une cotisation « amont »**, appelée chaque année auprès des éleveurs de bovins, ovins et caprins par les EDE. Cette cotisation est indexée sur le cheptel présent dans les exploitations. Elle représente 20% des ressources de l'association.
- **Une cotisation « aval »**, collectée par les abatteurs sur la base des volumes abattus et répercutée en intégralité sur les factures de viande jusqu'aux bouchers, à la grande distribution et à la restauration. Elle représente 80% des ressources.

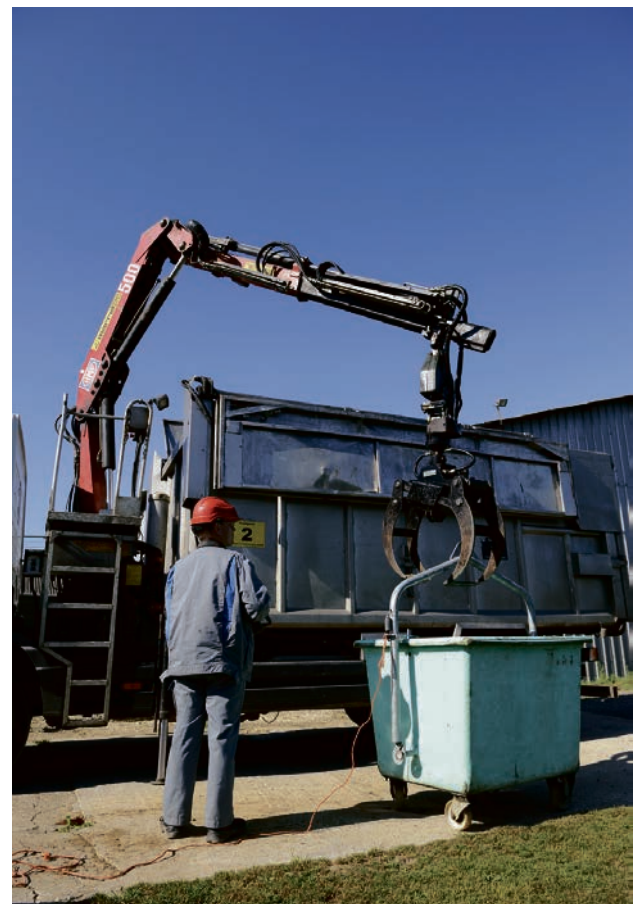


UNE MUTUALISATION DES COÛTS

Au travers d'ATM Ruminants, une double mutualisation des coûts est donc appliquée pour le financement de l'équarrissage des animaux morts en ferme. D'une part, elle permet **de ne pas faire reposer cette charge importante uniquement sur les éleveurs**. D'autre part, le coût réel de l'équarrissage dans certaines zones est quasiment 10 fois plus élevé que dans des zones de plaine à forte densité d'animaux. Pour autant, la cotisation de l'éleveur dépend seulement de son effectif d'animaux. Ainsi, malgré la différence de coût entre les départements, **un éleveur paie la même cotisation, quelle que soit la localisation de son exploitation.**

DES SPÉCIFICITÉS ENTRE LES FILIÈRES

Chaque espèce finance son propre équarrissage. Comme le poids carcasse est l'assiette de la cotisation aval, plus le volume abattu est important, plus la part de financement restant due par l'éleveur est faible. C'est ce qui explique les variations des cotisations entre les bovins, ovins et caprins pour les éleveurs.



EXEMPLE DE RÉPARTITION DU FINANCEMENT POUR LES BOVINS

	BOVINS
Part payée par les éleveurs	15%
Taux cotisation « Amont » forfaitaire annuel *(€ / Unité Bétail Équarrissage)*	1,01 € / UBE *(par exemple 1,18 € / vache / an)*
Part payée par l'aval de la filière viande	85%
Taux cotisation « Aval » *(€ / tonne carcasse)*	32 € / t *(veaux)* 56 € / t *(+8 mois)*

QUE RISQUENT LES ÉLEVEURS EN CAS DE NON-PAIEMENT DES COTISATIONS ?

Un éleveur non à jour de sa cotisation ne bénéficie plus du service ATM. Les enlèvements sur son exploitation ne sont donc plus pris en charge. Il s'expose alors à une facturation de la prestation par l'équarrisseur, en totalité et à un tarif non négocié. Pour que l'éleveur puisse régulariser sa situation le plus rapidement possible en cas de blocage, l'équarrisseur lui transmet les coordonnées d'ATM Ruminants. Il pourra alors contacter l'association, régler la cotisation impayée et refaire une demande d'enlèvement dans la journée.

CONTACT ATM RUMINANTS :
supportatm@interbev.fr

Trouvez les coordonnées de l'équarrisseur dont vous dépendez :

www.atmruminants.fr

Crédit photo : ATEMAX. Tous droits réservés / ATM Ruminants.

// ENSEIGNEMENT AGRICOLE

21

Do you speak english ?

La MFR Auxois sud-Morvan multiplie les partenariats avec des écoles de plusieurs pays. Les jeunes apprenants - et même les maîtres de stage - prennent conscience de l'utilité de pouvoir parler un minimum l'anglais.

À l'évidence, *« Brian is in the kitchen »* ne suffit pas pour communiquer… *« En effet, il faut en savoir un peu plus ! »*, insiste Nadine Jeannin, directrice de la Maison familiale de Pouilly-en-Auxois, qui espère que ses 15 jeunes récemment rentrés de l'étranger l'auront compris et assimilé à l'issue de leur mobilité. *« Ils étaient ces dernières semaines en Estonie, en Italie et en Belgique. Les bases de l'anglais permettent de faire beaucoup de choses, il faut le comprendre»*, poursuit celle qui est aussi professeure… d'anglais.

Pour tout faire

Ces apprentis de Bac 1 CGEA et agroéquipement ne sont pas les seuls à vivre une expérience dans un milieu quelque peu inconnu : leurs camarades de la MFR, restés à Pouilly, croisent eux aussi des étrangers dans les couloirs de leur établissement : *« nous avons reçu des professeurs et des élèves venus d'Espagne et d'Italie très récemment, dans le cadre d'Erasmus. Ces derniers jours, nous avons accueilli Al Levin, une jeune Estonienne de 16 ans. Nos apprenants étaient étonnés du niveau d'anglais de tous ces invités : j'espère un certain déclic de leur part, cela devrait les motiver d'autant plus à progresser dans cette langue internationale qui est très utile, dans bon nombre de circonstances ».*

Elle s'y remet

Al Levin s'est rendue dans deux exploitations agricoles du secteur, chez Nicolas Noireaut et Flora Loiseau, tous les deux dans le village de Meilly-sur-Rouvres. L'anglais était là aussi de la partie. *« Cela faisait longtemps que je n'avais pas parlé anglais, la stagiaire a dû s'arracher les cheveux avec mes accords et ma grammaire, mais nous avons réussi toutes les deux à se faire comprendre, c'est bien l'essentiel ! »*, confie Flora Loiseau. L'éleveuse charolaise reconnaît avoir utilisé un traducteur parlant sur son téléphone : *« ce service est très bien fait, mais nous avons essayé de le solliciter le moins possible pour assurer une certaine fluidité dans nos conversations. Nous l'avons utilisé pour des termes techniques. Là, c'était essentiel… ».*



Flora Loiseau, éleveuse à Meilly-sur-Rouvres ici à droite, a accueilli une jeune estonnienne pendant les vêlages.

Témoignages d'agriculteurs

Ventes d'animaux. Romain Poillot (Thoisy-la-Berchère) : *« Nous vendons des moutons dans plusieurs pays d'Europe, la dernière transaction date du salon de l'agriculture avec un bélier parti en Slovénie. C'est vrai, l'anglais revient toujours ou presque… Personnellement, j'ai du mal à tenir une conversation entière, mon père et mon frère se débrouillent beaucoup mieux que moi dans ce domaine, heureusement, qu'ils sont là ! J'arrive tout de même à communiquer, mais surtout par mail et à l'aide des traducteurs. Ces mêmes traducteurs nous permettent même de parler directement dans la langue de nos interlocuteurs. Il n'est pas rare qu'eux aussi, de leur côté, nous répondent dans notre langue, avec ces mêmes applications ».*

Sur les concours. Mickaël Clerget (Courcelles-Frémoy) : *« Je ne suis pas très bon en anglais, c'est un euphémisme. Pourtant, je devrais l'être, car je fais partie de la commission européenne des juges en race Brune. Sur des concours, tout le monde parle anglais… Si je n'ai pas quelqu'un à côté de moi pour traduire, cela devient compliqué. J'insiste auprès de mon fils pour qu'il soit bon dans ce domaine, c'est la langue universelle ».*

Sur les marchés. Sébastien Roussel (Blancey) : *« Pour ma part, je suis régulièrement appelé à parler anglais sur les marchés. Au moins un rendez-vous sur deux, surtout dans les zones touristiques comme la gare de Dijon ou Saulieu où je vends mes fromages. Je reçois aussi chaque année un groupe d'Australiens qui viennent apprendre le métier, j'accueille aussi des WwooFeurs du monde entier, alors dans mon cas, oui, il vaut mieux savoir parler anglais ! Je n'ai pas un haut niveau pour autant, loin de là, mais on me dit que je progresse, alors c'est déjà ça ! ».*

AG

// AQUACULTURE

58

Motivés par la passion

Le 8 mars, quatre élèves en 2e année de BTSA aquaculture au Legta du Morvan (Château-Chinon) organisaient un événement dans le cadre de leur projet d'Initiative et de Communication (PIC).

« Nous avons choisi cette date du 8 mars pour l'organisation de notre événement car elle précédait tout juste l'ouverture de la pêche » stipule Martin Bencteux, 20 ans, en 2e année de BTSA aquaculture au Legta du Morvan. Pour mettre sur pied ce rendez-vous, il était accompagné par trois autres élèves de la même filière : Antoine Fouchard, 19 ans, Théo Betoulières, 28 ans et Mathias Groh, 19 ans.

« Cet événement dédié à la pêche est réalisé dans le cadre de notre cursus scolaire pour la validation de notre module de projet d'initiative et de communication » rappelle Martin. Ainsi, les quatre camarades avaient prévu un programme bien spécifique.

En l'essence

« Au départ, nous avions l'idée de créer un concours de pêche, mais cela ne s'est pas fait. Nous avons alors discuté et avons choisi une proposition d'activités permettant de mettre en lumière ce qui est fait au Legta en filière aquacole tout en ouvrant les horizons des pêcheurs » détaille Martin. La rencontre avait donc lieu à la pisciculture de Corancy. *« Quatre ateliers étaient proposés : un sur la sensibilisation sur les rivières du Morvan et sur la réglementation de la pêche dans le Morvan, un sur la pêche au TOC, un sur la pêche à la mouche et un autre sur la pêche au leurre »*. En plus, les élèves proposaient à la vente des appâts : *« Les vairons et les vers proviennent des productions du Legta et du CFPPA. Et, plus spécifiquement pour les vairons, ils permettent de financer la microentreprise que les étudiants ont créée. D'ailleurs, les fonds récoltés lors de la vente financeront un voyage de classe »*. Il développe : *« tous les étudiants se donnent beaucoup de mal en pisciculture pour arriver à avoir une production digne de ce nom. Cette année était décisive pour celle des vairons et nous avons tous relevé ce défi, à mon sens, avec brio »*. Afin que l'offre soit complète, une vente de teignes était aussi à l'affiche dans le cadre d'un partenariat passé avec Morvan Pêche.

Qu'en retenir ?

Au final, près d'une cinquantaine de visiteurs ont fait le déplacement pour cette journée. *« Nous sommes ravis car nous avons pu échanger avec d'autres passionnés de pêche. Et même si certains n'ont pas acheté quoi que ce soit, ils ont pris le temps de visiter les pisciculture et de nous donner des conseils précieux »*. Sur ce sujet, Martin Bencteux reste vague et précise en souriant : *« les pêcheurs sont très discrets »*.

Au total, 300 vairons ont été vendus ainsi qu'une trentaine de boîtes de teignes et une vingtaine de boîtes de vers. Martin Bencteux conclut : *« Nous espérons que d'autres élèves reconduiront ce rendez-vous qui semble plaire au public et, surtout, qui met en avant tout le travail et l'engagement des élèves ainsi que de l'équipe pédagogique de la filière aquacole au Legta et au CFPPA ».*



Martin Bencteux

Une cinquantaine de visiteurs a fait le déplacement pour l'événement.

Chloé Monget

TABLEAU DE BORD

LES FORMATIONS

CÔTE D'OR

// Soigner mes animaux par l'acupuncture

• **2 et 3 avril proche Créancey**

Céline Faubladier, CA21 - 03 80 90 68 76 celine.faubladier@cote-dor.chambagri.fr

// Réussir la visite de printemps de ses ruchers

• **5 avril sur ruchers proches Vernot**

Corine Garnier-Penning, CA21 - 03 80 68 66 28 - corine.garnierpenning@cote-dor.chambagri.fr

// Abreuvement des bovins au paturage - avec le GDS21

• **9 avril proche Créancey**

Céline Faubladier, CA21 - 03 80 90 68 76 celine.faubladier@cote-dor.chambagri.fr

// Conduite d'un autoclave

• **24 et 25 avril**

À la CUMA « Les agités du bocal » - 2de journée réservée aux adhérents.

Corine Garnier-Penning, CA21 - 03 80 68 66 28 - corine.garnierpenning@cote-dor.chambagri.fr

YONNE

// Certiphyto renouvellement viti

• **Mercredi 3 avril**

À Auxerre (Chambre d'agriculture).

Contact : Claire-Lise Lévêque (Chambre d'agriculture de l'Yonne) au 03 86 51 74 07.

// Maec BFC : je maîtrise mon engagement en Maec

• **Mardi 9 et mardi 23 avril après-midi**

À Saint-Sauveur-en-Puisaye (le 9 avril) et à Moutiers-en-Puisaye (le 23 avril).

Contact : Marianne Ranque (Chambre d'agriculture de l'Yonne) au 03 86 51 74 08.

// Certiphyto renouvellement grandes cultures

• **Mardi 9 avril**

À Auxerre (Chambre d'agriculture).

Contact : Claire-Lise Lévêque (Chambre d'agriculture de l'Yonne) au 03 86 51 74 07.

// MAEC BFC Morvan : Enjeux et engagements (secteur Yonne)

• **Vendredi 12 avril**

À Saint-Léger Vauban.

Contact : Nathalie Adnet (Chambre d'agriculture de l'Yonne) au 03 86 94 82 94.

// Intégrer les couverts d'interculture dans mon système bio ?

• **Vendredi 12 avril**

À Auxerre (Chambre d'agriculture).

Contact : Marie Bouillé (Chambre d'agriculture de l'Yonne) au 06 30 62 99 69.

MSA Bourgogne De nouveaux horaires pour l'accueil téléphonique

Depuis le 1er février, les horaires de l'accueil téléphonique de la MSA Bourgogne évoluent, pour mieux vous servir :
lundi, mercredi, jeudi : 9 heures - midi et 13 h 30 - 16 h 30
mardi : 13 h 30 – 16 h 30 - vendredi : 9 heures - midi et 13 h 30 - 16 heures
Vous êtes un particulier, salarié, retraité, ayant droit, tiers destinataire de paiements, non-adhérent MSA : 03 85 39 50 83
Vous êtes un chef d'exploitation ou d'entreprise agricole, cotisant de solidarité, employeur de main d'œuvre, centre de gestion, cabinet comptable… : 03 85 39 51 75
Vous êtes un professionnel de santé : 03 85 39 50 85 - **Votre demande concerne le domaine Action Sanitaire et Sociale :** 03 80 63 22 73
Recouvrement / Contentieux : 03 86 47 37 70 - **Santé Sécurité au Travail :** 03 80 63 22 02
Rencontrer la MSA : Dans l'une des 4 agences territoriales (Dijon, Nevers, Mâcon et Auxerre) :
Sans rendez-vous les lundis et jeudis, de 8 h 30 à 12 h 30 et 13 h 30 à 16 h 30 ;
Exclusivement sur rendez-vous les mardis, mercredis et vendredis.
Dans l'un de nos 15 points d'accueil : Exclusivement sur rendez-vous.
Pour prendre rendez-vous : Via le service en ligne « Demander un rendez-vous » sur bourgogne.msa.fr en se connectant à Mon espace privé. Par téléphone au 03 85 39 50 83

L'AGENDA PRO'

CÔTE D'OR

//Agriculture et décarbonation

• **5 avril**

L'association de défense du paysage et du patrimoine de la vallée de la Vingeanne organise une conférence-débat ouverte à tous qui portera sur « Agriculture-climat-énergie : comment produire et décarboner ? » Elle se tiendra à 20 heures à la salle polyvalente de Fontaine-Française, route de Chazeuil. Parmi les sujets au programme : Quelle énergie demain pour nos tracteurs ? Quelles techniques de culture et d'élevage ? Intérêt de la méthanisation et de l'agrivoltaïsme ? Avec la participation de Fabrice Perdrix, agriculteur, Vincent Lavier, président de la Chambre d'agriculture de Côte-d'Or, Benoît Bordat, député de la 2de circonscription de Côte-d'Or, et Alessandra Kirch, du think tank Agricultures Stratégies.

Entrée gratuite. Tél. 06 62 90 36 74

NIÈVRE

// Travailler avec le calendrier lunaire à Nevers

• **2 et 4 avril**

La lune a une influence connue sur la vie. Comprendre le calendrier lunaire est une aide à la décision dans vos choix d'interventions : préparation des sols, semis, fertilisation, récolte, intervention auprès de vos animaux.

Plus d'infos : Chambre d'Agriculture de la Nièvre – centre de formation : 03 86 93 40 37

// Indemnisation de solidarité nationale - Campagne 2024

Dans le cadre de la réforme de l'assurance récolte, chaque agriculteur peut bénéficier d'une Indemnisation par la Solidarité Nationale (ISN) lorsqu'un aléa climatique cause des pertes de récolte d'ampleur exceptionnelle sur son exploitation.
Un réseau d'interlocuteurs agréés (= entreprises commercialisant des assurances Multirisques Climatiques) a été déployé pour gérer et verser cet ISN pour les productions non assurées dans certaines situations :
• Pour les prairies non assurées ;
• Pour les cultures partiellement assurées.
Dans ces deux situations, l'exploitant doit désigner un interlocuteur agréé avant le 31 mars pour pouvoir bénéficier de l'ISN sur les surfaces non assurées à partir de 2024.
Cette démarche de désignation est réalisée sur une plateforme en ligne. Le lien d'accès est disponible ici : https://agriculture.gouv.fr/interlocuteurs-agrees-2024
Si vous souhaitez en savoir plus ou si vous avez besoin d'aide, vous pouvez contacter votre assureur ou la Chambre d'Agriculture de la Nièvre au 03 86 93 40 60.

Déclaration des Revenus C'est bientôt et c'est sur www.impots.gouv.fr

Depuis l'année dernière, la déclaration des revenus professionnels doit être obligatoirement effectuée via le site www.impots.gouv.fr durant la période d'ouverture du service en ligne de l'administration fiscale. Ainsi, pour déclarer à votre MSA vos revenus professionnels servant au calcul de vos cotisations personnelles, vous devez vous connecter à votre espace particulier sur le site www.impots.gouv.fr muni de votre numéro fiscal et de votre mot de passe. En plus de votre déclaration fiscale, un volet « social » vous sera automatiquement proposé. Vous devrez alors le compléter et le valider.
Le service en ligne des impôts ouvrira le jeudi 11 avril à minuit et les dates limites de déclaration sont les suivantes : Zone 1 (départements n° 1 à 19) jeudi 23 mai ; Zone 2 (départements n° 20 à 54) jeudi 30 mai ; Zone 3 (départements n° 55 à 976) jeudi 6 juin
La MSA recevra, ensuite, de l'administration fiscale, l'ensemble des données nécessaires au calcul des cotisations et contributions sociales. Plus d'informations sur bourgogne.msa.fr, rubrique Exploitant > Cotisations des non-salariés > Unification des déclarations fiscales et sociales.

D'après communiqué MSA

Vos repères

SALAIRES ET COTISATIONS

// GRILLE DE SALAIRES

Nouvelle évolution de la grille nationale des salaires pour entreprises de la production agricole de des Cuma

Les salaires minima conventionnels revalorisés
À la suite de la hausse du Smic au 1er janvier 2024 à 11,65 € brut/heure, les paliers 1 et 2 de la grille nationale des salaires minimas de la Production Agricole et Cuma se sont vu rattraper par le Smic. Ainsi, les partenaires sociaux ont décidé de se réunir pour négocier de nouveau la grille nationale et sont parvenus à un accord le 18 janvier dernier. Un avenant n°8 à la Convention Collective Nationale de la Production Agricole et Cuma a été signé par 4 des 5 organisations syndicales de salariés CFDT, CFTC, CGC et FO. Cet avenant entrera en vigueur le 1er jour du mois suivant la parution de l'arrêté d'extension au Journal Officiel.

Coefficient	Palier	Taux horaire (en €)
9 - 11	1	11,65
12 - 16	2	11,74
17 - 24	3	11,91
25 - 35	4	12,17
36 - 51	5	12,70
52 - 73	6	13,30
74 - 104	7	14,08
105 - 143	8	15,05
144 - 196	9	16,29
197 - 270	10	18,04
271 - 399	11	20,53
400	12	23,46

INDICES DES FERMAGES

Depuis la loi de modernisation de l'agriculture de 2010, l'indice national des fermages est fixé par arrêté ministériel chaque année. Il s'applique pour toutes les échéances annuelles du 1er octobre 2022 au 30 septembre 2023 sur l'ensemble du territoire français et pour toute production. Cet indice sert à réévaluer le prix de location des terres.
Pour la campagne 2022-2023 l'arrêté du 13 juillet 2022 paru au Journal officiel du 16 juillet 2022 a fixé l'indice national des fermages à **110,26**. L'indice progresse de 3,55 % par rapport à la campagne précédente.
Cet indice repose à 60 % sur l'indice d'évolution du revenu brut d'exploitation agricole (RBEA) à l'hectare national des cinq dernières années et à 40 % sur l'évolution du niveau général des prix correspondant au prix intérieur brut de l'année précédente.

Pour calculer le montant des loyers des terres agricoles entre le 1er octobre 2022 et le 30 septembre 2023, la formule est la suivante :

$$\frac{\text{Montant du loyer par hectare N-1 x 116,46 (indice 2023)}}{\text{110,26 (indice 2022)}}$$

Pour rappel, voici les indices de fermage depuis 2010 :

Année	Indice	Variation
2010	98,37	-1,63 %
2011	101,25	+2,92 %
2012	103,95	+2,67 %
2013	106,68	+2,63 %
2014	108,3	+1,52 %
2015	110,05	+1,61 %
2016	109,59	-0,42 %
2017	106,28	-3,02 %
2018	103,05	-3,04 %
2019	104,76	+1,66%
2020	105,33	+0,55%
2021	106,48	+1,09%
2022	110,26	+3,55%
2023	116,46	+5,63%

COURS ET MARCHÉS

MARCHÉS LOCAUX *Bovins*

// SICAFOME (MOULINS-ENGILBERT, 58)

26/03/2024

BROUTARDS 6-12 MOIS (€/kg vif) — *Effectif : 698 - Vente : 98 %*

Catégorie		Poids	Mini	Maxi	Moyenne	Variation
M	U	200-250	4,11	4,30	4,21	+ 0,12
		250-300	3,86	4,10	4,04	- 0,06
		300-350	3,81	4,16	3,91	- 0,14
		350-400	3,70	3,89	3,79	- 0,05
		400-450	3,65	3,80	3,75	+ 0,01
		450-500	3,60	3,76	3,68	+ 0,02
	R	300-350	3,73	3,83	3,78	+ 0,05
		400-450	3,52	3,70	3,68	+ 0,08
F	U	200-250	3,72	4,00	3,87	- 0,02
		250-300	3,54	4,12	3,68	- 0,09
		300-350	3,50	3,58	3,54	- 0,12
		350-400	3,33	3,70	3,52	- 0,08
	R	250-300	3,54	3,56	3,55	- 0,02
		300-350	3,45	3,52	3,49	- 0,03

BOVINS MAIGRES 12-18 MOIS (€/kg vif) — *Effectif : 89 - Vente : 94 %*

Catégorie		Poids	Mini	Maxi	Moyenne	Variation
F	U	400-450	3,20	3,37	3,35	- 0,20
		450 et +	3,04	3,29	3,17	- 0,07

BOVINS MAIGRES +18 MOIS (€/kg vif) — *Effectif : 257 - Vente : 92 %*

Catégorie		Poids	Mini	Maxi	Moyenne	Variation
M	U	+ 500 kg	2,63	2,71	2,67	- 0,21
		+ 500 kg	2,31	2,59	2,51	- 0,31
F	E	24 à 36 mois	3,56	4,10	3,79	+ 0,16
		- 5 ans	3,31	3,57	3,42	- 0,16
		5 à 10 ans	3,35	3,43	3,37	=
	U	24 à 36 mois	2,87	3,20	2,99	- 0,21
		- 5 ans	2,87	3,20	2,99	- 0,01
		5 à 10 ans	2,85	3,31	2,98	+ 0,02
		+ 10 ans	2,64	2,97	2,78	+ 0,02
	R	24 à 36 mois	2,63	2,83	2,77	
		- 5 ans	2,63	2,83	2,77	+ 0,01
		5 à 10 ans	2,58	2,84	2,77	+ 0,02
		+ 10 ans	2,37	2,64	2,55	+ 0,05

OBSERVATIONS **Effectif global : 1 044 - Taux de vente : 96 %**
Broutards : Apports satisfaisants. Transactions fluides. La demande française reste importante et complète les besoins de la filière italienne. Vente totale.
Laitonnes : Vente rapide et totale, mais léger tassement des cours après avoir atteint des sommets les semaines précédentes.
Génisses de 2 ans : Demande régulière.
Vaches / génisses 30 mois : Des apports qui ne faiblissent pas avec un marché bien approvisionné. La demande est toujours aussi soutenue avec la présence de nombreux acheteurs. L'offre est en général de qualité ce qui traduit une reconduction des cours avec des transactions rapides. Seulement 2 invendus.
Taureaux : Apports plus restreints avec une qualité mitigée et des sujets peu préparés. Les cours cèdent quelques centimes.

// SICAGEMAC (CORBIGNY, 58)

25/03/2024

Effectif : 248

Broutards :	(250 - 400 kg)	930 - 1510	3,50 - 3,87
Broutards :	(410 - 450 kg)	1520 - 1620	3,59 - 3,73
Laitonnes :	(225 - 330 kg)	870 - 1180	3,38 - 3,93
Laitonnes :	(365 - 430 kg)	1280 - 1400	3,25 - 3,53
Génisses 16 - 24 mois :	(400 - 545 kg)	1200 - 1700	2,83 - 3,28
Génisses 24 - 36 mois :	(465 - 785 kg)	1310 - 2500	2,78 - 3,20
Vaches légères :		1230 - 1700	
Vaches entre deux :		1740 - 1890	
Vaches lourdes :		2000 - 2590	

Vente rapide et globale en mâles à des tarifs plus soutenus. Commerce plus actif en femelles légères en des cours en progression. Légère baisse en lourdes. Pas d'invendu. Demande toujours présente en vaches maigres à des tarifs très fermes. Cours stables en lourdes avec quelques invendus.

Bovins gras : 7
Vaches de viande : 5,34 à 5,42 € kg de viande.
Cours reconduits. Vente globale.

MARCHÉS LOCAUX *Ovins*

// SICAGEMAC (CORBIGNY, 58)

18/03/2024

Effectif : 28
Cours reconduits en agneaux.

MARCHÉS LOCAUX *Ovins*

// SICAFOME (MOULINS-ENGILBERT, 58)

04/03/2024

Agneaux gras — *Effectif : ?*

Poids	Conformation	Cours relevé (euros/kg vif) Mini	Maxi	Moyenne	Variation
moins de 38 kg	E				
	U	4,72	5,00	4,88	+ 0,36
	R	4,43	4,85	4,64	+ 0,68
38 - 44 kg	E				
	U	4,49	5,17	4,92	+ 0,44
	R	3,97	4,17	4,02	- 0,21
44 - 50 kg	E				
	U	4,67	4,67	4,67	+ 0,21
	R				
plus de 50 kg	E				
	U	2,11	3,77	3,21	- 0,97
	R				

Agneaux laitons — *Effectif : ?*

moins de 38 kg	E				
	U	5,10	5,10	5,10	+ 0,41
38 - 44 kg	E				
	U	4,93	5,18	5,06	+ 0,47
44 - 50 kg	E				
	U	5,07	5,10	5,09	+ 0,51

OBSERVATIONS
Effectif global : 280 - Taux de vente : 100 %
Petit marché, mais normal pour la saison. Vente totale.
La proximité immédiate du début du Ramadan, et les fêtes Pascales qui arrivent rapidement dopent les ventes d'agneaux et de brebis qui voient leurs tarifs progresser de manière importante.

MARCHÉS VOISINS *Bovins*

// SA DES GRIVELLES (SANCOINS, 18)

20/03/2024

BROUTARDS 6-12 MOIS (€/kg vif) — *Effectif : 157 - Vente : 92 %*

Catégorie		Poids	Mini	Maxi	Moyenne	Variation
M Charolais	U	350-400	3,54	3,66	3,63	
		400-450	3,62	3,64	3,63	=

BOVINS MAIGRES + 18 MOIS (€/kg vif) — *Effectif : 103 - Vente : 91 %*

Catégorie		Poids	Mini	Maxi	Moyenne	Variation
F	U	- 5 ans	2,74	3,22	2,91	- 0,01
		5 à 10 ans	2,68	3,19	2,78	- 0,18
		+ 10 ans	2,65	2,87	2,75	- 0,01

OBSERVATIONS
Effectif global : 260 - Taux de vente : 92 %
Broutards : Cours reconduits.
Laitonnes : Cours reconduits.
Vaches/génisses : Cours reconduits.

MARCHÉS VOISINS *Ovins*

// SA DES GRIVELLES (SANCOINS, 18)

20/03/2024

AGNEAUX DE BOUCHERIE (€/kg vif) — *Effectif : 592 - Vente : 96 %*

Catégorie		Poids	Mini	Maxi	Moyenne	Variation
	U	de 32 à 38 kg	5,18	5,79	5,29	+ 0,66
		de 38 à 44 kg	5,12	5,83	5,32	+ 0,50

OVINS DE BOUCHERIE + 1an (€/kg vif) — *Effectif : 159 - Vente : 100 %*

Catégorie		Poids	Mini	Maxi	Moyenne	Variation
F	U	+ de 60 kg	1,58	2,00	1,88	- 0,01

CAPRINS (€/tête) — *Effectif : 77 - Vente : 100 %*

Catégorie		Poids	Min	Maxi	Moyen	Variation
F	Première qualité		50	97	60	+ 5,00

OBSERVATIONS
Effectif global : 855 - Taux de vente : 97 %
Agneaux : Cours euphoriques vente quasi totale.
Brebis : Cours reconduits.
Caprins : Cours reconduits.

Terres de Bourgogne
Journal agricole & rural
1, rue des Coulots - CS 80075 - 21110 Bretenière
03 80 78 90 40 - agribourgogne.fr

ANALYSES ET TENDANCES

TABLEAU DE BORD FNB *Viande bovine*

25 Mars 2024

TABLEAU DE BORD DE LA SEMAINE

MARCHÉ

Gros bovins finis : Marché ferme sur l'ensemble des catégories, avec une offre limitée en animaux ! Tendance positive à venir.

Bovins maigres : Le marché reste très dynamique pour les mâles à destination de l'Italie et du marché français (jusqu'à ~430 kg) tirant nettement les prix vers le haut.
Les cours sont reconduits pour les femelles.

POLITIQUES

Le Premier Ministre avait affirmé, lors des Manifestations, que les versements PAC seraient effectués avant le 15 mars… Ce n'était qu'un effet d'annonce ! Le ministère de l'Agriculture explique désormais que les aides couplées restantes (notamment végétales) seront versées d'ici à début avril, et que les aides Bio et MAEC se feront attendre jusqu'à juin pour bon nombre de producteurs. Dans le contexte actuel de revendications, et face aux difficultés de trésoreries, ces délais ne sont pas entendables !

ENVIRONNEMENT

Ce lundi 25 mars a **ouvert le guichet de dépôt des demandes d'aide à l'Agriculture Biologique** d'un montant de 90M€, annoncé début 2024 et réhaussé le 28 février, lors du Salon de l'Agriculture. Le dépôt des dossiers pourra se faire **jusqu'au 19 avril 2024 à 14h00**. Voici le lien vers le site de FranceAgriMer pour découvrir les modalités d'octroi de cette aide. La FNB tient à rappeler que les critères de cette aide défavorisent les éleveurs bovins qui ne pourront pas en bénéficier alors qu'ils sont en grande difficulté depuis la crise du Bio !

APPLICATION DE LA LOI EGALIM 2 EN FILIERE VIANDE BOVINE

Afin de répondre aux enjeux de la loi EGAlim2 mais aussi de la loi Climat & Résilience, est prévue le mardi 2 avril prochain par le ministère de l'Agriculture , une « Conférence des Solutions » devant amener des réponses claires et des leviers pour répondre à l'objectif de 50% de produits de qualité dont 20 % de bio dans le secteur de la restauration collective (mais aussi de répondre à l'objectif de 60% de viandes durables)!
Les éleveurs bovins seront présents à cette réunion ! Avec un mot d'ordre : application de la loi, sans attendre ! Nous attendons des actes concrets, perceptibles sur les exploitations!

FAIT DE LA SEMAINE

Jeudi dernier, les Sénateurs français ont pris la seule décision entendable pour les producteurs comme pour les consommateurs français : ils se sont opposés au CETA, l'accord de libre-échange avec le Canada.
Cet accord n'inclut aucune restriction concernant les modes de production canadiens, comme par exemple, les farines animales ou les antibiotiques comme activateurs de croissance! La FNB continuera de le répéter : pas de commerce international sans réciprocité des normes !

FOCUS

L'**accord interprofessionnel relatif à l'évaluation du persillé sur les carcasses de bovins âgés de 8 mois ou plus**, mis à jour en septembre dernier, vient d'être étendu par les pouvoirs publics. Les éleveurs bovins souhaitent maintenant que les opérateurs de la filière utilisent concrètement ces outils mis en place! Aujourd'hui, ce n'est pas le cas (3 sites d'abattages, utilisateurs de cette grille d'évaluation!). Pourtant, le persillé reste l'un des critères clefs, en RHD notamment, du goût et des attentes de ce secteur!

CHIFFRE A RETENIR

100 000

C'est le nombre de vaches allaitantes de nouveau « perdues » en France sur 2023 du fait de la décapitalisation bovine! A cela s'ajoute une perte de naissances, avec 114 000 veaux en moins sur l'année écoulée! Avec une perte encore plus grande de veaux que de vaches, la situation est plus que préoccupante! Les opérateurs de la filière, à quand des signaux forts pour enrayer cette spirale infernale, en route pour la 7ème année consécutive.!!!

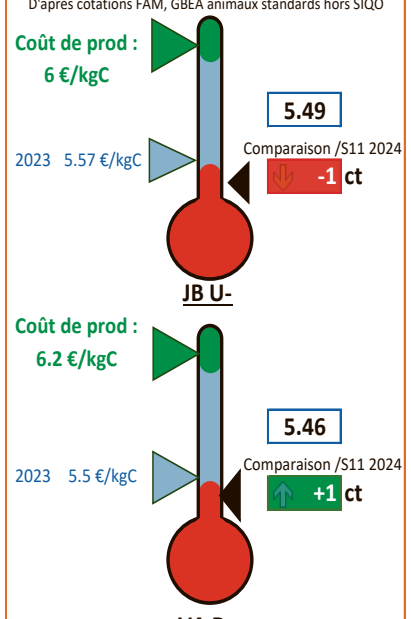
EN REGION

Annoncé lors du dernier Salon de l'Agriculture, un nouveau partenariat entre INTERBEV et Gault & Millau est désormais lancé ! Et c'est en Provence, qu'a été décerné le premier trophée «Cuisine des Prairies et des Pâturages », à Sébastien Saiz, chef du restaurant L'Antonelle à Arles. La mise en avant de ce trophée permet de distinguer des chefs et surtout l'ensemble d'un terroir, avec au cœur du dispositif, une viande française issu d'un modèle d'élevage herbager, à taille humaine, et durable!

INDICATEUR DE MARCHÉ FNB *Viande bovine*

Cotations françaises gros bovins entrée abattoirs standards

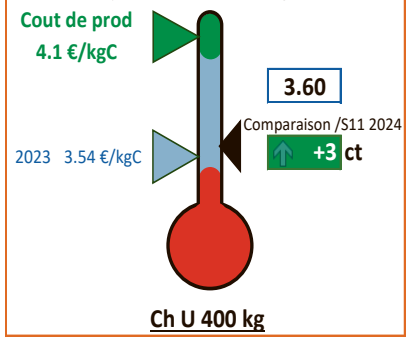
D'après cotations FAM, GBEA animaux standards hors SIQO



Les coûts de production sont calculés en sortie ferme, donc ne tiennent pas compte des frais d'approche.

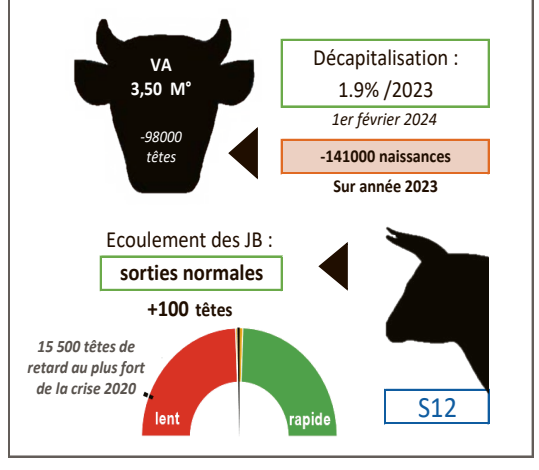
Cotations françaises maigre

D'après cotations GBM FranceAgriMer



Effectifs d'animaux

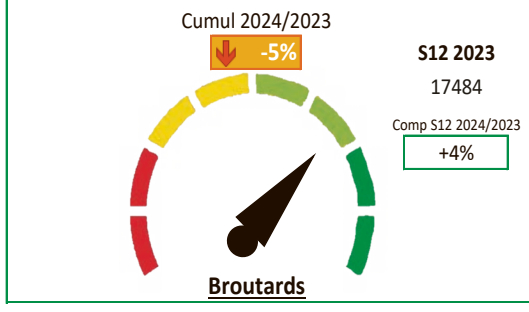
GEB-Idele d'après BDNI-SPIE-Normabev, projet Modemo



Exports vifs Italie

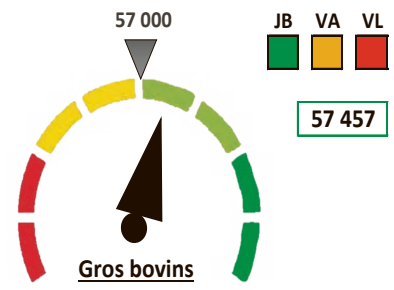
D'après données hebdomadaires DGAL-TRACES

Moy hebdo cumulée : 18 500 têtes



Abattages hebdo gros bovins

D'après données hebdomadaire Normabev (concernant les abattoirs de plus de 1500 tec/semaine)



Indicateurs de prix de revient

D'après l'accord interprofessionnal INTERBEV

6.20	Vache Charolaise R = (€/kg éc.)
6.78	Génisse R + (€/kg éc.)
6	Jeune Bovin U - (€/kg éc.)
4.1	Broutard 400 kg (€/kgvif)

2ème semestre 2023

Le ciseau des prix….

D'après INSEE - GEB-Idele et FranceAgriMer

En 25 ans…

+100%	Sur les prix à la consommation
+105%	Sur les charges en élevage
+80%	Sur les prix payés aux poducteurs

* Sources : Normabev, DGAL-TRACE, GEB-Idele d'après INSEE et BDNI et SPIE-Normabev-Bovex (projet Modemo), cotations FAM, cotations Modène, INSEE, INTERBEV

TENDANCES

Synthèse générale

Tendances des Marchés aux Bestiaux
Semaine 13
du 25 au 31 mars.

Cette synthèse nationale sur le commerce de bétail vous est proposée par la FMBV, d'après les cotations relevées sur les marchés de bétail vif et les dires d'experts des gestionnaires et chefs des ventes des marchés.

Broutard(e)s : L'activité est toujours dynamique grâce à des besoins réguliers tant pour l'Italie que pour l'engraissement en France. Le placement est rapide. Les sujets de qualité et plutôt lourds sont recherchés et profitent de tarifs fermes voire haussiers, peu importe la race. En femelles, les ventes sont également faciles à des tarifs fermes dans les bons lots.

Gros bovins maigres : Les volumes progressent encore cette semaine face à des acheteurs au rendez-vous. La qualité d'ensemble est globalement bonne. Les sujets jeunes et déjà démarrés sont recherchés et profitent de tarifs facilement reconduits voire haussiers sur certaines places.

Boucherie : Ambiance identique aux semaines précédentes : les volumes sont modestes, la demande est régulière mais sans emballement en allaitantes, d'où des tarifs plafonnés. Les races à viande supérieures se placent un peu plus facilement. En races mixtes et laitières, les besoins sont stables à des cours également reconduits.

Veaux : Les effectifs sont stables sur une demande toujours porteuse. Les acheteurs sont présents avec des besoins, ce qui fluidifie les ventes atténue le tri. Les cours des veaux laitiers de pures races sont globalement haussiers d'environ 10€ ; dans les autres catégories, les tarifs se reconduisent facilement. En veaux gras, le commerce est dynamique en mâles de qualité ainsi qu'en femelles.

Ovins : En agneaux, les volumes sont importants, ce sont les derniers achats avant Pâques. La demande est encore bien présente, ce qui profitent aux lots de très bonne qualité. Les cours sont globalement fermes à haussiers. En agnelets, les sorties sont toujours très importantes mais se placent facilement sur une demande active. Leurs tarifs sont fermes à des niveaux très élevés. En brebis, les achats restent réguliers à des prix toujours stables.

PETITES ANNONCES

Matériel

Tracteur

38 - Vends tracteur Ford Dexta im 40 de large bon état.
✆ 06 75 04 60 70

38 - Vends cause cessation tracteur T7190 800h + charrue Kuhn 5 corps master 152 refaite à neuf + semoir maïs monosem 4r pnu micro 2006 avec intersem rau vibro Quivogne 4m50.
✆ 07 85 38 48 33

69 - J. Corneloup Recherche tracteur à partir de 1970 à 2010. Toute marque, toutétat. Déplacement rapide.
✆ 06 43 23 43 51

Travail du sol

26 - Vends charrue F120/85 trisocs Kverneland type F.
✆ 06 37 17 95 24

38 - Vends épandeur 4T.
✆ 06 73 15 92 90

38 - Vends charrue bisocs état neuf hydraulique + remorque basse fruitière, 4 palettes + plants poirier/OHF comice.
✆ 06 89 61 06 78 h. repas

73 - Vends semoir engrais Vicon 500 kg, bon état, prix 620 euros, plus divers matériel.
✆ 07 71 15 65 75

Récolte

01 - Vends roundballer Galliniani RB22, 120x120, liage ficelle bon état prix 2500 euros.
✆ 06 46 37 27 07

26 - Vends presse New Holland 990BB avec broyeur botte 2M/0,90/0,90 entretien par concessionnaire.
✆ 06 95 65 20 96

26 - Vends presse à balle ronde Gallignani, modèle GAV6-farmer, année 2008, bon état.
✆ 06 42 81 20 72

26 - Cause décès, vend ramasseuse à noix marque Rousset 1400, état de marche, 17000 euros.
✆ 06 43 08 06 50

89 - Urgent, je suis à la recherche d'une moissonneuse-batteuse New Holland, 8070, 8060, ou éventuellement 8080. Peu importe l'état ou la région, je me déplace.
✆ 06 21 49 50 89

Irrigation

07 - Vends tuyaux à enterrer neufs. Longueur 6m44 D 90 93 D80
✆ 06 89 56 96 24

Divers

01 - Vends poulie battage montage tracteur Farmall Cub.
✆ 06 33 27 62 96 HR

01 - Particulier vend piquets acacia à partir de 1m80. Possibilités de livraison.
✆ 06 03 12 27 73

Achète vieilles poutres
démontées ou à démonter, plancher, tomettes, tuiles plates, dalles.
Tél. : 04 74 00 89 08

01 - Vends surplus plan peuplier 2 à 4 euros pièces suivant calibre, variété 214.
✆ 06 82 07 33 68

03 - Recherche tracteurs en panne, épave, accidenté, - télescopiques, mini-pelles, - mini-chargeuses, MB 8060, 8070, - tracto pelle, - chariots élévateur, le tout même avec problème (0902)
✆ 06 38 78 36 28

21 - Vends cause cessation : - faucheuse GMD 3.20 m., - presse Krone vario pack 1800, - andaineur Kuhn 4321, - charrue Goizin 4 fers, - brabant NSH. Le tout TBE. (1108)
✆ 06 98 38 19 62

BIOCOMPIG
fournisseur d'engrais organique en granulé
Compost et Engrais organique en Granulé
Fientes de POULE- PORC -CHAMPIGNON
Livraison rapide Grande quantité disponible
Guillaume au 06 75 45 88 09 - info@biocompig.fr

21 - Vends télescopique MF 9407, 3 300 h., année 2014, 37 800 euros, - herse de prairie 6 m., 2080 euros, - épandeur 2010 Gilibert Hélix 7, 7000 euros, - décompacteur Lely 5 dents, sécurité boulon, 1500 euros. (1114)
✆ 06 42 75 69 96

21 - Recherche tracteurs , - mois. bat., - presses, - chariots élévateur, - télescopiques, - charrues, - bennes, - épandeurs et autres machines agricoles. (1201)
✆ 06 30 11 59 25

21 - Recherche round baller 120 x 120, - presse MD, - cover-crop, tracteur 4 RM. (1202)
✆ 06 74 23 69 42

26 - Vends machine à vendanger Alma 150 cv TBE avec pulvé Calve + tracteur Ford 5610 2RM TBE + Fiat 7686 4RM TBE + Same Vigneron 4RM Cab + Remorque Deves 6T+ remorque Monocoque Alma 50 hl.
✆ 04 75 04 89 51
06 25 01 40 62

38 - Vends ou échange chaînes de déneigement tracteur roue avant dim 12/4r24 très bon état contre moissonneuse batteuse prix chaînes 3000 euros à débattre.
✆ 06 49 79 02 46

38 - Vends sas sanitaire cabi neuf non monté complet livraison possible 73, 74, 38, 26, 2000 euros.
✆ 06 07 57 45 70

42 - Vends concasseur à marteaux, marque Seca.
✆ 04 77 97 45 32

42 - Vends remorque isotherme, intérieur refait, alu, double essieu, L 2,10, l 1,50, H 2,20, 3 200 euros à débattre.
✆ 06 28 04 53 82

CENTRAL PIECES
02 43 05 17 10
Pièces détachées neuves pour tracteurs
SAME - LAMBORGHINI
HURLIMANN - DEUTZ FAHR
Visitez notre site e-commerce avec tarifs toujours + compétitifs
www.central-pieces-agri.com

42 - Vds pirouette 670 Claas - 6 toupies année 2006 - tonneau à eau 1500 l avec châssis, sans pneu.
✆ 06 61 87 88 86

70 - A vendre chariot agricole 8,50 m, fabrication artisanale, 3 000 euros.
✆ 07 74 14 29 02

89 - Vends cause cessation Kongskilde 3.40 m. attelage auto, - remorque Jocquin 6 T. TBE (1302)
✆ 03 86 56 30 30

Elevage

55 - Vends salle de traite 2x8 Boumatic, décrocheurs, chien électrique, ventilateur.
✆ 06 41 12 44 72

PLUS D'INFOS SUR
www.agribourgogne.fr

Véhicule

Utilitaire

01 - Vends kangoo isotherme froid négatif 72 000 km, groupe Carrier Xarios 200.
✆ 04 74 24 52 94

26 - Vends 4 jantes Land Rover 5 trous BE 100 euros le lot.
✆ 06 89 99 42 88

34 - Achète Toyota à partir de 1980 dans l'état, même sans CT + tous pick-up.
✆ 06 42 69 14 31

38 - Partner utilitaire 1.6 HDI diesel 3 places 113000 km bon état 08/2018 CT OK : 9500 euros.
✆ 06 23 89 66 57

42 - Vends Kangoo Grand Confort, 2017, 92 500 km, nbres options, ct ok, habillage bois, 7 500 euros.
✆ 07 83 91 72 84
ou 06 74 73 76 65

Tourisme

71 - Vends Peugeot 308 berline noire, 2008, bonne état.
✆ 06 75 75 59 80

Achat-Vente

Récolte

01 - Agriculteur vend livre paille bottes rectangulaires.
✆ 06 83 33 41 45

01 - Vends piquets Acacia 2 mètres.
✆ 06 16 28 67 72

01 - Particulier vends piquets acacia à partir de 1 m 80 possibilité de livraison.
✆ 06 03 12 27 73

01 - Vends piquets châtaigner 2m prix 2 euros.
✆ 06 31 39 23 65

01 - Paille de miscanthus liv. vrac fond mouv. départ 23 litière bovins volailles.
✆ 06 42 41 79 20

21 - Vends foin naturel, petites bottes (1 euro la botte) et 25 euros la botte ronde. (1304)
✆ 07 62 42 49 89

26 - Vends foin prairie permanente bottes rondes diamètre 120.
✆ 06 37 17 95 24

38 - Vends foin botte ronde 120x120.
✆ 06 88 34 30 61

42 - Vends foin prairie naturel.
✆ 06 35 19 36 21

69 - Vend très beaux poireaux 130 uros le Palox de 250 kg brut. Pomme de terre blanche 0.50 euro/ kg.
✆ 06 99 45 13 06

Fourrage

21 - Vends foin de luzerne bottes rondes 120 x 120. (1112)
✆ 06 87 50 82 50

23 - Paille de miscanthus liv. vrac fond mouv. départ 23 litière bovins volailles.
✆ 06 42 41 79 20

39 - Vente de fourrage, paille, foin etc.
✆ 06 73 92 81 55

52 - Donnez des betteraves fourragères toute l'année : pensez aux chips de betteraves enrubannées. Aussi disponible : luzerne et trèfle enrubannés, farines de pailles de 2 à 22 big-bags.
✆ 07 71 20 82 96

55 - Vends foin, bottes carrées, 90 x 120 x 250 cm.
✆ 06 08 33 13 57

67 - Vends foin 2023 TB qualité, balles carres HD 120x90x220, possibilité de livraison.
✆ 06 74 56 94 18

Terrain

69 - Vends 2 hectares de Morgon climat «Les Charmes».
✆ 06 71 43 57 63

Location

Chasse, Etangs

45 - Spécialiste lapin de garenne repris parc sur herbe, qualité extra repeuplement, garanties sanitaires, livraison, documentation sur demande.
✆ 06 82 28 12 19

Animaux

Bovin

03 - Elevage Lena Olivier 03360 Urçay vend reproducteurs limousins de 15 - 16 mois, fils de Lano (RRE), Loustick (RRE), Magistral (RRVS), TGS. (0804)
✆ 06 28 02 04 05

03 - Vends taureaux charolais HBC de 15 mois et 3 ans. Perrin Didier. Deux-Chaises.
✆ 06 82 22 96 13

21 - Elevage charolais HBC vend taureaux reproducteurs 13 à 15 mois, prêt à saillir, vêlage facile, IND IBR, BVD, livraison assurée. EARL Guenot Nicolas 21230 Allerey. (0201)
✆ 06 31 23 56 01

21 - Vends reproducteurs charolais HBC, 13 à 15 mois dont certain pour génisses, - taureaux adultes, vêlage facile. IND ATAXIE. TGS, livraison assurée.GAEC Choubley -21210 La Motte Ternant. (0307)
✆ Laurent : 06 76 65 35 98 -
Baptiste : 06 37 23 32 07

21 - Elevage charolais HBC vend taureaux reproducteurs 16 à 17 mois, TGS, livraison possible. EARL Gabory Bruno - 21460 Jeux les Bard (0709)
✆ 06 87 43 40 33

21 - Elevage charolais HBC vend taureaux 18 mois, gros veaux d'automne et veaux d'un an, TGS, Livraison assurée. Gaec Lechenault Frères – St Thibault. (0710)
✆ 06 24 24 69 93

21 - Vends reproducteurs charolais inscrits 15 mois bien indexés, vêlage facile et taureau adulte, garanties sanitaires. GAEC Noireaut. (1106)
✆ 06 14 13 59 11

21 - Vends bon taureau charolais 5 ans, vêlage facile cause consanguinité, disponible 15 avril (1102)
✆ 06 86 00 02 01

21 - Elevage charolais Baudot 21140 Pont et Massène Propose à la vente 40 taureaux de 2 ans et choix important de veaux d'un an. Le tout apte de suite à la saillie.Garanties sanitaires. Elevage ayant sélectionné le vêlage facile. Sélection rigoureuse de père en fils depuis longtemps, livraison toutes distances. (1101)
✆ 06 07 75 59 74 Jean-Luc
06 67 58 18 03 Michel
06 74 69 62 41 Bertrand

39 - Vends belles génisses race Angus : 4 de 1 an et 2 de 3 ans, indem IBR BVD besno. Livraison poss.
✆ 06 26 20 05 40

39 - Prends en pension bovin/génisse (élevage traditionnel ou hors seul) en paturage de mai à septembre.
✆ 07 65 60 85 06

42 - Vends 2 génisses Salers 16 mois et 1 an, calmes, indem IBR, BVD, t. beaux modèles.
✆ 06 64 62 49 49

42 - Vends taureaux charolais, HBC, 16-17 mois, vêlage facile, élevage et viande. Gaec Cuisset-Gacon, Saint-Germain-Lespinasse.
✆ 06 30 92 60 12
ou 06 71 45 80 59

42 - Vends taureaux charolais issus IA, 15-17 mois, morpho et vêlage facile. EARL Elevage Plasse, 42630 Régny.
✆ 06 84 53 10 12

42 - Vends 8 génisses charolaises, 2 ans, à choisir, HBC, livraison possible.
✆ 06 08 99 46 88
ou 06 86 17 42 85

58 - Vends reproducteurs 2 ans, très bonnes origines, TGS. EARL DU CHAMP MORIN - 58250 Saint Seine (5102)
✆ 06 78 59 03 92

58 - Elevage reproducteur Limousin vend veaux de l'année modèle mixte à mixte viande ainsi que des sans cornes, le tout de père qualifié. TGS. David Thoulé - Diennes Aubigny. (0303)
✆ 06 10 09 65 69

58 - Elevage HBC, origine IA vend 2 taureaux 2 ans, - 18 mâles reproducteurs nés à partir 10/22, - 12 génisses 18 mois, - 10 laitonnes sélectionnées sur facilité d'élevage : aptitude au vêlage, facilité de naissance, lait, trayons, sabots, caractère, sans cornes, finesse d'os. Francois BOUCHE. Eleveur/inséminateur – Cercy la Tour. (0406)
✆ 06 16 07 54 55

58 - Vends taureaux charolais HBC 2 ans, 1 an et semences, bonnes origines, bons pédigrés. EARL Batho Serge - Saxi Bourdon (0506)
✆ 06 83 68 07 96

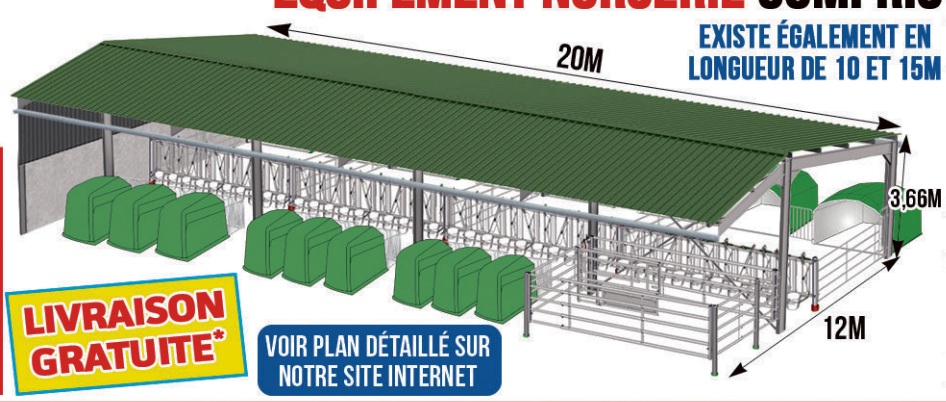
58 - Vends veaux reproducteurs 16 mois, plusieurs vêlages faciles, HBC, TGS. , - 3 taureaux adultes cause fin de saillie, - 10 vaches suitées cause surnombre. GAEC des Morillats 58360 Préporché. (0603)
✆ 06 33 49 46 88

58 - Vends taureaux charolais 13/15 mois HBC hivernés au pré, sans cornes, vêlage facile. GAEC Touillon-Moiron (1109)
✆ 06 19 82 08 94

58 - Vends veaux 12-15 mois HBC hivernés au pré. Pigoury Guillaume (1107)
✆ 06 20 19 70 43

58 - Vends reproducteurs charolais 15 mois, HBC, grandes origines, gros gabarit, prix raisonnables, livraison assurée. GAEC Langlet 58140 Gacogne. (1113)
✆ 06 37 90 51 67

58 - Vends 1 taureau HBC 4 ans, - 2 taureaux HBC 2 ans, - veaux reproducteurs. GAEC Marion - 58170 Luzy. (1301)
✆ 06 24 42 29 42
06 07 51 04 99

La Maison de l'Eleveur
TÉL. 03 24 71 74 27 - FAX. 03 24 71 97 70 - www.lamaisondeleleveur.fr
49990€*
PAYABLE EN 5 ANNUITÉS DE 9998€ À TAUX 0*
BÂTIMENT 12M X 20M GALVANISÉ AVEC ÉQUIPEMENT NURSERIE COMPRIS
EXISTE ÉGALEMENT EN LONGUEUR DE 10 ET 15M
BÂTIMENT 8.10 X 20M GALVANISÉ
+ AUVENT 4 X 20M
+ CHÉNEAUX À BOULONNER SUR 2 CÔTÉS
+ BARDAGE SUR UN PIGNON À 2M DU SOL
+ BARDAGE PIGNON SUR AUVENT À 2M DU SOL
+ TÔLES ANTI-CONDENSATION ET RIVES
+ ÉQUIPEMENT NURSERIE
LIVRAISON GRATUITE*
VOIR PLAN DÉTAILLÉ SUR NOTRE SITE INTERNET


* Prix HT soumis à conditions, sur France Métropolitaine.

PETITES ANNONCES

58 - Vends grand choix de taureaux HBC SC, hétéros et homozigotes, génotypés, 14 - 16 mois, apte à saillir, convient sur génisses, bonne qualité maternelle, GS, livraison assurée. EARL Colmont. (1303)
✆ 06 08 78 05 01
ou 06 99 25 33 53

63 - Vends taureaux Parthenais 18 mois IA père (Legend-Ilus) troupeau issu IA AB.
✆ 06 74 49 31 12
07 89 46 69 71

71 - Vends taureaux HBC 2 ans au pré, viande, vêlage facile , adulte. GAEC Goulliard - Toulon sur Arroux. (0904)
✆ 06 74 09 49 89

71 - Vends au choix, bons taureaux HBC, 2 et 3 ans, mixte, sans corne, vêlage facile, TGS. Ducert Claude, Martigny-le-Comte.
✆ 06 07 75 81 61

71 - Prends bovins en pension, département 71.
✆ 06 63 42 93 80
ou 06 48 84 65 03

74 - Vends taureau Salers 20 mois, génisse Salers 20 mois Aix-les-Bains.
✆ 06 42 59 67 07

89 - Elevage charolais HBC vend taureaux reproducteurs prêts à saillir, 40 mâles - vaches,- génisses. Vente permanente femelles et reproducteurs. Livraison posible. GAEC Cadoux Père et Fils -89420St André en Terre Plaine (0204)
✆ 06 89 18 05 87 -
06 79 50 15 71
Gaec Cadoux

89 - Disponible à la vente reproducteurs charolais sans cornes 16 - 18 mois HBC, facilité de naissance, bon index, prêt à saillir, TGS, livraison assurée. Acceuil permanent. SCEA de Tameron - Montillot (0304)
✆ Mandron Laurent
06 87 16 54 66
Maxime : 06 42 67 44 29

Caprin

71 - Cause cessation vend chèvres Alpines pure race, fraîche de lait avec chevreaux. (1203)
✆ 03 85 82 80 83 HR

Ovin

58 - Vends agnelles Texel pour reproduction. (1204)
✆ 06 50 47 47 75

74 - Achète agneaux gras ou maigres, brebis pleines ou suitées, réformes, chèvres pleines ou en lait. Paiement comptant.
✆ 06 08 06 98 65

Chien

26 - Vends 6 chiots Cão de gado transmontano nés le 20/12/2023, 3 mâles et 3 femelles, non LOF. N° SIRET: 494 286 941 00013.
✆ 06 89 62 53 32

38 - Vends cause santé chien de pied Gascon Saintongeois non LOF 6 ans rapprocheur n°250268501258281 siret 40936164900018.
✆ 06 30 70 89 17

Equin

71 - Vends poulain mâles trait, Auxois, 9 mois, peu convenir pour travail.
✆ 06 81 24 93 48

71 - Vends bel étalon 3 ans, comtois (Lasko du Vernois), PP.
✆ 06 88 59 16 46

Terres de Bourgogne
03 80 78 90 40
agribourgogne.fr

Offre

18 - Le Service de Remplacement du Cher recrute un(e) salarié(e) agricole polyvalent(e), pour être l'agent de remplacement de 4 exploitations, sur le secteur de Préveranges (sud Cher). Missions : soins, entretien et alimentation des animaux (bovins allaitants et ovins), travaux dans les champs, conduite de matériels. Durée : 21h/semaine (du mercredi au vendredi), possibilité de travailler exceptionnellement le week-end. Rémunération (de départ) : 13,15 euros (brut)/heure. Kilomètres indemnisés. Poste (en CDI) à pourvoir immédiatement. Profil : avoir une grande motivation, avoir des connaissances du milieu agricole (seraient un plus) Permis B et véhicule personnel obligatoire.
✆ 02 48 23 45 89
ou 06 03 46 99 24

Votre spécialiste en matériel d'élevage
SAS CHAPUIS Frères
21450 Saint-Marc-sur-Seine - 03 80 93 22 28
www.chapuis-freres.fr



«Plus qu'un emploi, Chapuis Frères vous offre une carrière ! »

RECRUTE UN TECHNICIEN DE MAINTENANCE (H/F)

MISSION : Assurer les montages, dépannages et l'entretien des machines à traire et robots des secteurs 21,10, 89.

COMPÉTENCES REQUISES : BAC+2 électrotechnique/électromécanique. Une formation ou expérience en maintenance (BAC ou BTS MEI/MAI) serait appréciée pour répondre aux exigences techniques de ce poste.

Poste à pourvoir immédiatement.
Salaire motivant à négocier selon diplômes et expérience.

DeLaval

Contactez Caroline ou Alexis : 03 80 93 22 28 - direction@chapuis-freres.fr

Suivez-nous sur notre page Facebook

Regardez-nous sur YouTube

Boucheron
TRACTEURS ET MATÉRIELS AGRICOLES
FENDT
JCB

Recrute pour son site de Ménétreux-le-Pitois (21)

Un CHEF D'ATELIER (H/F)

Contactez-nous au 03 80 97 01 50
06 21 43 72 95 - jfboucheron@boucheronsas.fr

AGENT AGRICOLE SECTEUR TONNERRE (89)
RECHERCHE COMMERCIAL (H/F)
MASSEY FERGUSON

Pour vente de matériels agricoles
sur les secteurs : Yonne / Côte-d'or / Aube
Poste en CDI

Missions : Développement du fichier client, conseil technique dans le choix du matériel, rédaction des devis et bons de commande
Mise à disposition : voiture,carburant,téléphone portable,ordinateur portable, indemnisation frais de repas
Rémunération : fixe + commissions sur ventes

Envoyer CV + LM à nathalie@lucasetfils.fr
Contact téléphonique : 03 86 75 20 98

SICAREV COOP
ÉLEVEUR DE GOÛT

Coopérative d'élevage en production bovine et ovine recrute :
1 TECHNICIEN CONSEIL Bovins Viande h/f en CDI à temps complet

- Accompagner les adhérents dans l'amélioration de leur production.
- Apporter aux éleveurs des conseils technico-économiques en alimentation, santé, génétique, bâtiments,...
- Participer au développement commercial du service agrofournitures de la coopérative.
- Accompagner les adhérents dans leurs différents projets.

Profil : Bac+2 - expérience de 3 à 5 ans dans le domaine. - Département 89 et limitrophes

Envoyez votre candidature à l'adresse suivante : *contactrh@sicarev.com*

26 - ASPLS association d'intérêt général recrute 2 jeunes(F ou G) de 17 à 25 ans pour des missions à effectuer sur la commune de Cliousclat et Mirmande les W-E ou vacances scolaires: Accueil de groupes de scouts et formation sur ateliers proposés. Rémunération totale, 3500 euros, logement et nourriture fournie. Convivialité et bonne volonté requise. Contacter Serge Lebrat
✆ 06 43 72 79 02

Demande

39 - H. cherche place exploit. lait typ. herbe exp. élevage conduit. cult. mat. entretien. Étudie ts départements.
✆ 06 03 04 22 10

Des professionnels à votre service

SAS COMATEC Distribution
patura
S.A.S COMATEC DISTRIBUTION

- spécialiste clôtures électriques Patura sur la Nièvre
- démonstration de clôtures permanentes, devis gratuits
- mise en place des postes et réalisation des prises de terre
- sceaux à lécher mise à l'herbe « promo »

Thollé Jérôme 06 76 58 50 52 - jtholle@nordnet.fr - 58270 Saint-Sulpice

MIZ'FAB PERFORMANCE WELDING
Tel. 07 68 39 70 58
mizzfab.weld@gmail.com
ACIER, INOX, ALU ET TITANE
Procédé SAEE, MIG/MAG et TIG
RÉPARATION / REFABRICATION
TRAVAUX DE SOUDURE
Secteur Seurre / St Jean de Losne

Vous souhaitez figurer dans cette rubrique ? 03 80 78 90 35

Terres de Bourgogne
Retrouvez-nous sur agribourgogne.fr
L'information vous accompagne partout !
Ordinateur
Tablette
Smartphone



// PETITES ANNONCES // RESERVEES AUX PARTICULIERS //

3, 10 OU 27 DÉPARTEMENTS // LE JOURNAL ACCEPTE LES PETITES ANNONCES JUSQU'AU LUNDI 12 H

1 REMPLISSEZ VOTRE GRILLE (en lettres capitales lisibles, une par case, une case blanche entre chaque mot)

La ligne supplémentaire : 3,05 €TTC

❑ Annonce encadrée : 3,05 €TTC
❑ Annonce domiciliée au journal : 4,57 €TTC

2 COCHEZ LA ZONE DE DIFFUSION DE VOTRE CHOIX ET LE NOMBRE DE PARUTION(S)

❑ **RÉGIONALE - 3 DÉPARTEMENTS**
(Côte d'Or, Nièvre, Yonne)
❑ 1 parution : 10 €TTC
❑ 2 parutions : 15 €TTC
❑ parution supplémentaire : 5 €TTC
(identiques et consécutives)

❑ **VALLÉE DU RHÔNE & BOURGOGNE - 10 DÉPT.**
(Ardèche, Côte d'Or, Drôme, Gard, Isère, Nièvre, Rhône, Saône & Loire, Vaucluse, Yonne)
❑ 1 parution : 17 €TTC
❑ 2 parutions : 26 €TTC
❑ parution supplémentaire : 10 €TTC
(identiques et consécutives)

❑ **GRANDE RÉGION - 27 DÉPARTEMENTS**
(Ain, Allier, Ardèche, Cher, Corrèze, Côte d'Or, Creuse, Doubs, Drôme, *Gard*, Isère, Jura, Loire, Haute-Loire, Meurthe & Moselle, Meuse, Moselle, Nièvre, Puy de Dôme, Bas-Rhin, Rhône, Saône & Loire, Haute-Saône, Savoie, Haute-Savoie, Vosge, Territoire de Belfort, Yonne)
❑ 1 parution 29 €TTC - ❑ 2 parutions 43 €TTC - ❑ parution supplémentaire 15 €TTC (identiques et consécutives)

3 COCHEZ LA RUBRIQUE DE VOTRE CHOIX

❑ Tracteurs
❑ Matériels de travail du sol
❑ Matériels de récolte
❑ Matériels de traitement
❑ Matériels arbo-viti
❑ Matériels de distribution
❑ Matériels d'épandage
❑ Matériels d'irrigation
❑ Matériels forestiers
❑ Matériels travaux publics
❑ Matériels de cave
❑ Matériels de manutention
❑ Matériels de station
❑ Matériels de taille
❑ Matériels agricoles divers
❑ Véhicules utilitaires
❑ Véhicules tourisme
❑ Ventes/achats de récoltes
❑ Cultures sous abris
❑ Plants/pépinières/droits à produire
❑ Bâtiments professionnels
❑ Propriétés achat/ventes
❑ Terrains
❑ Locations agricoles
❑ Locations autres
❑ Offres d'emplois
❑ Demandes d'emplois
❑ Propositions commerciales
❑ Offres de service
❑ Mariage-rencontres
❑ Divers
❑ Animaux divers
❑ Bovins
❑ Caprins
❑ Ovins
❑ Porcins
❑ Équins
❑ Volailles/lapins
❑ Chiens
❑ Chasse/gibier

4 JOIGNEZ VOTRE RÈGLEMENT ET ENVOYEZ LE TOUT À TERRES DE BOURGOGNE

Nom :
Prénom :
Adresse :
.....
Code postal : Ville :
❑ Je joins un chèque de €TTC
à l'ordre de Terres de Bourgogne.
❑ Je règle par CB la somme de €TTC
carte n° I_I_I_I_I_I I_I_I_I_I_I I_I_I_I_I_I I_I_I_I_I_I
expire fin I_I_I / I_I_I Signature :
Banque :

Terres de Bourgogne
1, rue des Coulots
CS 80075 - 21110 Bretenière
Tél. : 03 80 78 90 40 - Fax : 03 80 70 08 02

Votre justificatif comptable

À découper et à conserver
parue le :
Nom :
Prénom :
Adresse :
.....
.....

Collez ici votre annonce parue dans le journal

Montant : € TTC
(dont TVA 20 % soit €)

ANNONCES LÉGALES

CÔTE D'OR

// MODIFICATION

MODIFICATION DU CAPITAL

LE NID – SAS- 10 000 € - porté à 9 000 euros - Siège social : 61 Rue des Godrans 21000 DIJON - 878 578 137 RCS DIJON- Il résulte : - du procès-verbal de l'Assemblée Générale Extraordinaire du 31/12/2023 - du procès-verbal des décisions de la Présidente du 05/03/2024, que le capital social a été réduit de 1 000€ par voie de remboursement d'une somme de 560 € par action et a été ramené de 10 000 € à 9 000€. Cette réduction de capital a été réalisée au moyen de la réduction du nombre d'actions. Les mentions antérieurement publiées relatives au capital social sont ainsi modifiées :
ARTICLE 7 - CAPITAL SOCIAL
Ancienne mention :
Le capital social est fixé à dix mille euros
Nouvelle mention :
Le capital social est fixé à 9 000 euros
AL24012717

MODIFICATION DE L'OBJET SOCIAL

GHITTI IMMOBILIER
SAS au capital de 5000 euros
Siège social
20 avenue du Drapeau
21000 DIJON
951 371 095 RCS DIJON

L'AGE du 11/03/2024 a décidé d'étendre l'objet social aux activités de « Gestion locative et Transaction immobilière » et de modifier en conséquence l'article 2 des statuts. Dépôt légal RCS DIJON.
Pour avis
AL24012900

MODIFICATION DU CAPITAL

HOLDING RM ET TM
SARL au capital de 230 300 € porté à 400 000 €
Siège social
23 Bis route de Beaune
21420 SAVIGNY LES BEAUNE
893 651 984 RCS DIJON

L'AGE réunie en date du 12 mars 2024 a décidé d'augmenter le capital social de 169 700 euros par l'incorporation directe de réserves au capital et création de 16 970 parts nouvelles à attribuer gratuitement aux associés, ce qui porte le capital à la somme de 400 000 euros.Les articles 6, 7 et 8 des statuts ont été modifiés en conséquence.
Pour avis
La Gérance
AL24012908

CONSEIL Avocat

MODIFICATION DU CAPITAL SOCIAL ET DE LA GÉRANCE

ADYA FINANCES
Société à responsabilité limitée unipersonnelle
Ancien capital social 350 000,00 €
Nouveau capital social 175 000 €
Siège social : 7 Boulevard de la Trémouille
21000 DIJON
RCS DIJON 949 166 557

Par décisions unanimes des associés du 22/01/2024 et décisions du Gérant du 08/03/2024, le capital a été réduit pour le porter de 350.000 € à 175.000 € par annulation de 17.500 titres. Par décisions unanimes du 22/01/2024 les associés ont également pris acte de la démission de M. Younès AKKI de ses fonctions de co-gérant à compter du même jour. Les articles 6, 7 et 8 des Statuts ont été modifiés en conséquence. Modifications sera faites au RCS de DIJON. Pour avis.
AL24012946

MODIFICATION DU CAPITAL

SOCIETE CIVILE PATRIMONIALE BASSIER
SCP BASSIER
Société civile au capital de 1 429 600 €
Siège social : 10 rue Poterne -
21200 BEAUNE
539 268 094 RCS DIJON

L'AGE réunie le 14 février 2024 a autorisé le retrait partiel de deux associés et constaté la réduction du capital social de 2 090 000 € à 1 429 600 € par rachat et annulation de 6 604 parts sociales, ce qui rend nécessaire la publication des mentions suivantes :
Ancienne mention :
Le capital est fixé à 2 090 000 €.
Nouvelle mention :
Le capital est fixé à 1 429 600 €.
L'AGE réunie le 23 février 2024 a autorisé le retrait partiel de cinq associés et constaté la réduction du capital social de 1 429 600 € à 1 206 400 € par rachat et annulation de 2 232 parts sociales, ce qui rend nécessaire la publication des mentions suivantes :
Ancienne mention :
Le capital est fixé à 1 429 600 €.
Nouvelle mention :
Le capital est fixé à 1 206 400 €.
Modification sera faite au Greffe du TC de DIJON.
Pour avis
La Gérance
AL24012947

EXTENSION DE L'OBJET SOCIAL

HERITOUR VOYAGE
Société à responsabilité limitée
au capital de 8 000 euros
Siège social : 18 rue des Mariottes
21121 AHUY
825 215 676 RCS DIJON

Aux termes d'une délibération en date du 13/03/2024, l'Assemblée Générale Mixte a décidé d'étendre l'objet social à l'activité de transport public routier de personnes avec des véhicules n'excédant pas 9 places, conducteur compris. et de modifier en conséquence l'article 2 - OBJET des statuts.
Pour avis,
AL24012958

TRANSFERT DE SIEGE

SCI PAUNICK
SCI au capital: 1 524,49 €
Siège social : 15 rue Charles Brifaut -21000 DIJON
RCS de DIJON n°392 207 908

En date du 14/03/2024, le gérant a décidé le transfert du siège social au 15 rue du Château, 21000 DIJON à compter du 14/03/2024.
Mention : RCS de DIJON
Les gérants
AL24012971

TRANSFERT DU SIEGE SOCIAL

SCI MARMUZOTS
SCI au capital de 120.000,00€
Siège social : 15 rue Charles Brifaut 21000 DIJON
RCS de DIJON n°481630564

En date du 14/03/2024, le gérant a décidé le transfert du siège social au 15 rue du Château, 21000 DIJON à compter du 14/03/2024.
Le gérant
AL24012972

MODIFICATION DU CAPITAL

BALLISTIK
Société à responsabilité limitée
au capital de 2 000 euros
porté à 8 480 euros
Siège social
25, rue Carnot, 21200 BEAUNE
487 500 431 RCS DIJON

Il résulte du procès-verbal de l'Assemblée Générale Extraordinaire des associés du 12 février 2024 que le capital social a été augmenté de 6 480 euros par voie d'apport en nature. En conséquence, l'article 7 des statuts a été modifié. Ancienne mention
Le capital social est fixé à deux mille euros (2 000 euros).
Nouvelle mention
Le capital social est fixé à huit mille quatre cent quatre-vingts euros (8480 euros).
Pour avis. La Gérance
AL24012992

TRANSFERT DU SIÈGE SOCIAL

Dénomination : LA BONNE OISE.
Forme : SCI.
Capital social : 1000 euros.
Siège social : 1 Place DU DOCTEUR JORROT, 21200 BEAUNE.
509827903 RCS de Dijon.
Aux termes de l'assemblée générale extraordinaire en date du 20 mars 2024, les associés ont décidé, à compter du 20 mars 2024, de transférer le siège social à 10 Impasse des coutures, 21200 Combertault.
Modification corrélative des statuts
Mention sera portée au RCS de Dijon.
AL24012997

MODIFICATION DE LA GÉRANCE

Les associés réunis en date du 30/12/2023 de la SARL VLD DISTRIBUTION immatriculée au RCS de DIJON sous N°.531.350.577 au capital de 5.000 € dont le siège social est à ARC SUR TILLE 11,rue Mathilde Joudrier, ont décidé de nommer Madame Lydie VAUTRIN demeurant 11,rue Mathilde Joudrier à ARC SUR TILLE gérante en remplacement de Monsieur VAUTRIN Dominique
AL24013006

TRANSFORMATION EN SAS

Les associés réunis en date du 30/12/2023 de la SARL DELPHIN FRANCE au capital de 25.000 € dont le siège social est à ARC SUR TILLE 11,rue Mathilde Joudrier immatriculée au RCS de DIJON sous le N°.509.240.156 ont décidé de transformer la SARL en SAS , Monsieur Dominique VAUTRIN gérant a été nommé Président et Madame Lydie VAUTRIN a été nommée Directeur général, lesquels demeurent 11,rue Mathilde Joudrier à ARC SUR TILLE ;
AL24013007

TRANSFERT DU SIÈGE SOCIAL

Les associés réunis en date du 30/12/2023 de la SARL PERFORMANCES immatriculée au RCS d'EPINAL sous N°.509.240.156 au capital de 8.000 € dont le siège social est à EPINAL Rue du Professeur Roux Parc d'activités de Reffye ont décidé de transférer le siège social à ARC SUR TILLE 11,rue Mathilde Joudrier, l'objet social est la commercialisation d'appareils ménagers ,la durée est de 50 années, Madame Lydie VAUTRIN demeurant 11,rue Mathilde Joudrier à ARC SUR TILLE a été nommée gérante en remplacement de Monsieur VAUTRIN Dominique .La société sera immatriculée au RCS de Dijon.
AL24013009

TRANSFORMATION EN SAS

Les associés réunis en date du 30/12/2023 de la SNC INTERNATIONAL DEVELOPPEMENT au capital de 10.000 € dont le siège social est à ARC SUR TILLE 11,rue Mathilde Joudrier immatriculée au RCS de DIJON sous le N°.539.587.154 ont décidé de transformer la SNC en SAS , Monsieur Dominique VAUTRIN gérant a été nommé Président et Madame Lydie VAUTRIN a été nommée Directeur général, lesquels demeurent 11,rue Mathilde Joudrier à ARC SUR TILLE.
D'autre part l'objet social a été étendu aux activités suivantes : conseil en communication, la veille technologique, la création de centres commerciaux, l'exploitation ou la mise en location gérance de tous fonds de commerce, achat, vente location de tous biens immobiliers, marchands de biens, conseil en organisation de séjour, de randonnées, d'activités récréatives, de loisirs et autres activités liées au sport, la gestion locative et la conciergerie.
AL24013010

TRANSFORMATION

AGUILA PATRIMOINE CONSEIL SARL transformée en SAS - 1 000 € - 5 Rue de la Noue 21000 DIJON - 883 953 242 RCS DIJON – AGE 13/03/2024, statuant dans les conditions prévues par l'art. L. 227-3 du C.com., a décidé la transformation de la Société en SAS à compter du même jour, sans création d'un être moral nouveau et a adopté le texte des statuts qui régiront désormais la Société. La dénomination de la Société, son objet, son siège, sa durée et les dates d'ouverture et de clôture de son exercice social demeurent inchangées. Le capital social reste fixé à la somme de 1 000 €. ADMISSION AUX ASSEMBLÉES ET DROIT DE VOTE : Tout associé peut participer aux assemblées sur justification de son identité et de l'inscription en compte de ses actions. Chaque associé a autant de voix qu'il possède ou représente d'actions. TRANSMISSION DES ACTIONS : La cession d'actions, à l'exception de la cession aux associés, doit être autorisée par la Société. Monsieur Didier AGUILAR, gérant, a cessé ses fonctions du fait de la transformation de la Société. Sous sa nouvelle forme de société par actions simplifiée, la Société est dirigée par : PRESIDENT DE LA SOCIÉTÉ : M. Didier AGUILAR (5 Rue de la Noue 21000 DIJON).
AL24013013

TRANSFERT DU SIÈGE SOCIAL

AUTHÉ RECRUTEMENT 21
SARL au capital de 60.000 euros
Siège social
22 Rue Jean de Cirey
21000 DIJON
RCS DIJON 789 955 523

AGE du 07.03.2024 – Transfert de siège
AM : 22 Rue Jean de Cirey 21000 DIJON
NM : 88 Avenue Jean Jaurès 21000 DIJON
Modification sera faite au Greffe du Tribunal de commerce de DIJON.
Pour avis
Le Gérant
AL24013028

TRANSFORMATION

EARL SALOMON
EXPLOITATION AGRICOLE A RESPONSABILITE LIMITEE
AU CAPITAL DE 196 544 EUROS
SIEGE SOCIAL : 4 RUE DE LA BATELOTTE
21500 SAVOISY
323 315 275 RCS DIJON

Par une assemblée générale extraordinaire date du 1er mars 2024, la collectivité des associés a décidé :
- d'augmenter le capital social pour le porter à 224 752 euros,
- la transformation de l'EARL en SCEA dont les nouvelles caractéristiques sont les suivantes :
Forme : Société Civile d'Exploitation Agricole
Dénomination sociale : SCEA SALOMON
Pour avis et mention, La Gérance
AL24013040

CHANGEMENT DE PRÉSIDENT

BQ TRANS
Société par actions simplifiée
au capital de 160.000 Euros
Siège social : LONGVIC (21600)
5 Rue Professeur Louis Neel
788 035 772 RCS DIJON
SIRET 788 035 772 00045

Aux termes de l'assemblée générale du 22 mars 2024, il a été pris acte de la démission de Monsieur Daniel LOHEAC de ses fonctions de Directeur Général et de Monsieur Loïc LOHEAC de ses fonctions de Président à compter de ce jour, et décidé de désigner en qualité de nouveau Président la société GAEL INVEST société par actions simplifiée au capital de 5.000 euros, dont le siège social est à MORMANT (77720) 2 Rue du Marais, immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés sous le numéro 982 569 857 RCS MELUN.
POUR AVIS
AL24013041

EXPERTISE DM COMPTABLE

MODIFICATION DU CAPITAL

DOMAINE CHEVIGNY-ROUSSEAU
SARL au capital de 10 000 €
Siège social : 13, Route de Boncourt
21700 VOSNE ROMANEE
750 386 260 RCS DIJON

- Aux termes de l'AGE du 16/01/24 et du procès-verbal de la gérance en date du 07/03/24, le capital social a été réduit d'une somme de 1 990 €, pour être ramené de 10 000 € à 8 010 € par rachat et annulation de 199 parts sociales.
- Aux termes de l'AGE du 07/03/24, le capital social a été augmenté d'une somme de 1 990 € par l'incorporation de réserves au capital.
AL24013043

// GÉRANCE

LOCATION GÉRANCE

Aux termes d'un acte en date du 19/03/2024 à VILLY EN AUXOIS, la COMMUNE DE VILLY, 1 Pl du Souvenir 21350 VILLY EN AUXOIS, 212 107 072 RCS DIJON, a donné en location-gérance à Mme Julie RACLOT demeurant 3 Rue de Vellefrey, 21350 VILLY EN AUXOIS, un fonds de commerce Multiservices, « Chez la Julie » sis et exploité 30 Pl du 11 Novembre, à compter du 01/04/2024.
AL24012970

SARL LMDB 21 / SARL Authé Recrutement 21

CESSION DE FONDS DE COMMERCE

Suivant acte sous signature électronique du 07/03/2024, enregistré au Service des Impôts de DIJON le 15/03/2024, dossier 2024 00012731, réf. 2104P01 2024 A 00677,
La société LMDB 21, SAS au capital de 20.000 €, dont le siège social est 88 Avenue Jean Jaurès 21000 DIJON immatriculée au RCS de DIJON sous le n°853 806 644, Société en liquidation judiciaire par décision du tribunal de commerce de DIJON en date du 12 décembre 2023, représentée par la SELARL MJ & ASSOCIES, es qualité de liquidateur judiciaire de la société, elle-même représentée par Maître Véronique THIEBAUT
a cédéà
la société Authé Recrutement 21, SARL au capital de 60.000 €, dont le siège social est 22 Rue Jean de Cirey 21000 DIJON, immatriculée au RCS de DIJON sous le n°982 825 473, représentée par M. Loris SIMONCINI, gérant, un fonds de commerce d'agence de travail temporaire, sis et exploité 88 Avenue Jean Jaurès 21000 DIJON, moyennant le prix de 15.000 €.
La prise de possession et l'exploitation effective par l'acquéreur ont été fixées au 17 janvier 2024.
Les oppositions seront reçues dans les dix jours de la dernière en date des publicités légales, pour la validité et, pour toutes correspondances, à l'adresse du Liquidateur 5 Rue Docteur Chaussier 21000 DIJON
Pour avis
AL24013027

// ENQUÊTE PUBLIQUE

ENQUÊTE PUBLIQUE

AVIS D'OUVERTURE D'UNE ENQUÊTE PUBLIQUE SUR LA DEMANDE DE PERMIS DE CONSTRUIRE N° 021 518 22 M0001 POUR LA REALISATION D'UNE CENTRALE PHOTOVOLTAÏQUE AU SOL SUR LA COMMUNE DE QUINCY LE VICOMTE (21)

Par arrêté préfectoral n° 428 du 01/03/2024, est organisée **du 25/03/2024, à 14 h 30, au 25/04/2024, à 17 h 00 inclus, soit 32 jours consécutifs**, une enquête publique relative à la demande de permis de construire d'une centrale solaire photovoltaïque au sol d'une puissance de 11,66 MWc sur le territoire de la commune de Quincy-le-Vicomte, déposée par la société « ENERGIE QUINCY LE VICOMTE ».
Pendant toute la durée de l'enquête, le dossier comprenant notamment les pièces du permis de construire dont l'étude d'impact et l'avis émis par la Mission Régionale d'Autorité environnementale (MRAe), en date du 19/09/2023 ;
est consultable :
· sur support papier et sur un poste informatique :
en mairie de Quincy-le-Vicomte (21) où le public pourra en prendre connaissance pendant les jours et les heures habituelles d'ouverture de la mairie :
- les lundis de 10 h 00 à 12 h 00 et de 14 h 00 à 16 h00
- les vendredis de 10 h 00 à 12 h 00 et de 14 h 00 à 16 h 00
· sur un registre dématérialisé à l'adresse : https://www.registre-dematerialise.fr/5247
· sur support papier à la direction départementale des territoires
57 rue de Mulhouse à Dijon – Service Urbanisme Connaissance et Appui aux Territoires – bâtiment A – 1er étage – bureau 101 – du lundi au vendredi de 9h15 à 11h15 et de 14h00 à 16h00
· sur le site internet de la préfecture de la Côte-d'Or, pendant toute la durée de l'enquête à l'adresse suivante :
Accueil → Actions de l'État → Environnement → Energies renouvelables → Enquêtes publiques concernant les projets de centrales solaires photovoltaïques
Durant cette même période, le public pourra consigner ses observations, propositions et contre-propositions sur le registre d'enquête ouvert à cet effet, établi sur feuillets non mobiles, côté et paraphé par le commissaire enquêteur, et tenu à sa disposition en mairie de Quincy-le-Vicomte (21).
· Les observations, propositions et contre-propositions peuvent également être adressées au commissaire enquêteur, avant la clôture de l'enquête soit le 25/04/2024, avant 17 h 00 par voie postale en mairie de Quincy-le-Vicomte, siège de l'enquête, ou par courrier électronique à l'adresse suivante :
enquete-publique-5247@registre-dematerialise.fr
L'ensemble des observations, propositions et contre-propositions émises par le public sera accessible sur le site dématérialisé (https://www.registre-dematerialise.fr/5247) pendant toute la durée de l'enquête.
En raison de la situation sanitaire liée à l'épidémie de la Covid-19, selon les directives en vigueur au moment de l'enquête, les gestes barrières devront être respectés lors des consultations sur place.
M. Daniel DEMONFAUCON, commissaire enquêteur titulaire désigné, se tiendra à la disposition du public, dans le respect de gestes barrières selon la situation sanitaire et les directives en vigueur au moment de l'enquête, **en mairie de Quincy-le-Vicomte (21)**, aux jours et heures précisés ci-dessous :
. Lundi 25 mars 2024 de 14 h 30 à 17 h 30
. Mercredi 3 avril 2024 de 14 h 00 à 17 h 00
. Samedi 20 avril 2024 de 9 h 00 à 12 h 00
. Jeudi 25 avril 2024 de 14 h 00 à 17 h 00
M. Bernard VUILLOT, commissaire enquêteur suppléant assurera la fonction de commissaire enquêteur uniquement en cas d'empêchement du commissaire enquêteur titulaire.
Des renseignements sur le projet peuvent être demandés à :
M. Bertrand LUCAS
(Société WPD SOLAR ENERGIE)
8, rue de Colmar
21000 DIJON
Tél. : 03 74 31 01 33
Portable : 06 75 48 68 66
b.lucas@wpd.fr
Le dossier d'enquête publique est communicable à toute personne qui en fera la demande auprès de Mme. la directrice départementale des territoires (Direction Départementales des Territoires – 57 rue de Mulhouse - 21 000 DIJON), **et à ses frais**, dès la publication de l'arrêté d'ouverture de l'enquête publique.
Le Préfet de la Côte d'Or est compétent pour délivrer ou refuser le permis de construire.
Pendant un an à compter de la clôture de l'enquête, le rapport et les conclusions du commissaire-enquêteur seront tenus à la disposition du public en mairie de Quincy-le-Vicomte, à la Direction Départementale des Territoires – 57 rue de Mulhouse – 21 000 DIJON et sur le site :
Accueil → Actions de l'État → Environnement → Energies renouvelables → Enquêtes publiques concernant les projets de centrales solaires photovoltaïques
Pour le préfet et par délégation ;
La Directrice Départementale des Territoires
Florence LAUBIER
AL24012696

ENQUÊTE PUBLIQUE

AVIS D'OUVERTURE D'ENQUETE PUBLIQUE UNIQUE PORTANT, D'UNE PART, SUR LA DECLARATION DE PROJET AVEC MISE EN COMPATIBILITE DU PLAN LOCAL D'URBANISME D'AUXONNE (21) ET D'AUTRE PART, SUR LA DEMANDE DE PERMIS DE CONSTRUIRE N° 021 038 22 S0013 POUR LA REALISATION D'UNE CENTRALE PHOTOVOLTAIQUE AU SOL SUR LE TERRITOIRE DE LA COMMUNE D' AUXONNE

Par arrêté préfectoral n° 429 du 20 mars 2024 est organisée **du 17 avril 2024 à 9h00 au 17 mai 2024 à 16h30 inclus, soit 31 jours consécutifs,** une enquête publique unique relative à la déclaration de projet avec mise en compatibilité du plan local d'urbanisme d'Auxonne (21) et à la demande de permis de construire d'une centrale photovoltaïque au sol sur le territoire de la commune d'Auxonne (21), d'une puissance de 4 MWc, déposées par la **CPENR d'AUXONNE**.
Pendant toute la durée de l'enquête, le dossier comprenant notamment les pièces du permis de construire dont l'étude d'impact, les pièces de la déclaration de projet emportant mise en compatibilité du PLU, le compte-rendu de la réunion d'examen conjoint, qui s'est tenue le 13 décembre 2022, est consultable :
• **sur support papier et sur un poste informatique** en mairie d'Auxonne aux jours et heures habituels d'ouverture des bureaux au public.
• Sur le registre dématérialisé pour la consultation du dossier mis en place à l'adresse suivante :
https://www.registre-numerique.fr/projet-photovoltaique-auxonne
• sur support papier à la direction départementale des territoires, 57 rue de Mulhouse à Dijon, au service urbanisme connaissance appui aux territoires (SUCAT), bâtiment A bureau 101, de 9h15 à 11h15 et de 14h00 à 16h00 du lundi au vendredi.
• sur le site internet de la Préfecture, pendant toute la durée de l'enquête à l'adresse suivante :
Accueil → Actions de l'État → Environnement → Energies renouvelables → Enquêtes publiques concernant les projets de centrales solaires photovoltaïques
Durant cette même période, le public pourra consigner ses observations, propositions et contre-propositions sur le registre d'enquête ouvert à cet effet, établi sur feuillets non mobiles, côté et paraphé par le commissaire enquêteur, et tenu à sa disposition en mairie d'Auxonne.
Les observations, propositions et contre-propositions peuvent également être adressées au commissaire enquêteur, par voie postale en mairie d' Auxonne, siège de l'enquête, ou par courrier électronique avant la clôture de l'enquête soit **le 17 mai 2024 avant 16h30** à l'adresse suivante :
projet-photovoltaique-auxonne@mail.registre-numerique.fr
L'ensemble des observations et propositions et contre-propositions émises par le public sera accessible sur le site dématérialisé (**https://www.registre-numerique.fr/projet-photovoltaique-auxonne**) pendant toute la durée de l'enquête.
Monsieur Bernard VUILLOT, désigné en qualité de commissaire enquêteur, se tiendra à la disposition du public en mairie d'Auxonne aux jours et heures précisés ci-dessous :
• Mercredi 17 avril 2024 de 9h00 à 12h00
• Vendredi 26 avril 2024 de 13h30 à 16h30
• Samedi 4 mai 2024 de 9h00 à 12h00
• Vendredi 17 mai 2024 de 13h30 à 16h30
Monsieur Daniel DEMONFAUCON, commissaire enquêteur suppléant assurera la fonction de commissaire enquêteur en cas d'empêchement du commissaire enquêteur titulaire.
Des renseignements sur le projet peuvent être demandés à **CPENR D'AUXONNE - Mr Baptiste HILLAIRET, 75 rue de la Villette, Le galaxie, 69003 LYON - tél. : 04 81 09 18 35 / 07 76 93 88 71 - baptiste.hillairet@abo-wind.fr**
Le dossier d'enquête publique est communicable à toute personne qui en fera la demande auprès de Madame la directrice départementale des territoires (direction départementale des territoires – 57 rue de Mulhouse, 21000 DIJON), **et à ses frais**, dès la publication de l'arrêté d'ouverture de l'enquête publique.
Le Préfet de la Côte-d'Or est compétent pour accorder ou refuser le permis de construire.
La commune d'Auxonne est compétente pour approuver la déclaration de projet emportant mise en compatibilité du PLU.
Pendant un an à compter de la clôture de l'enquête, le rapport et les conclusions du commissaire-enquêteur seront tenus à la disposition du public en mairie d'Auxonne, à la direction départementale des territoires – 57 rue de Mulhouse – 21000 DIJON et sur le site :
Accueil → Actions de l'État → Environnement → Energies renouvelables → Enquêtes publiques concernant les projets de centrales solaires photovoltaïques
Pour le préfet et par délégation,
La directrice départementale des territoires,
Florence LAUBIER
AL24013036

// DIVERS

Groupama GRAND EST

CONVOCATION AUX ASSEMBLÉES

Les sociétaires de l'ensemble des Caisses locales d'assurance mutuelles agricoles de la Fédération Groupama de Côte-d'Or sont convoqués en **Assemblée Générale Ordinaire** du 22 avril au 12 mai 2024 à distance pour délibérer sur l'ordre du jour suivant : présentations des comptes et du rapport de la Commission de contrôle et de surveillance, approbation des comptes, élections (le cas échéant).
Assemblée Générale Ordinaire (AGO) : l'AGO ne peut délibérer que si elle réunit **au moins le quart des sociétaires présents ou représentés**. Si elle ne réunit pas ce nombre, elle est de nouveau convoquée, dans un délai de quinze jours au maximum et, cette fois, elle délibère valablement, quel que soit le nombre des membres présents ou représentés. Les décisions sont prises à la majorité des membres présents ou représentés. Groupama Grand Est - Caisse Régionale d'Assurances Mutuelles Agricoles du Grand Est - 101 route de Hausbergen CS 30014 Schiltigheim 67012 Strasbourg Cedex - 379 906 753 RCS Strasbourg - Entreprise régie par le Code des assurances et soumise à l'Autorité de contrôle prudentiel et de résolution, 4 place de Budapest - CS 92459 - 75436 Paris Cedex 09 - Immatriculée à l'ORIAS sous le n° 13 003 066 (www.orias.fr)
AL24012998

safer Bourgogne Franche-Comté

AVIS

Appel à Candidatures du 25/03/2024
La SAFER Bourgogne-Franche-Comté (département 21) se propose, sans engagement de sa part, d'attribuer par rétrocession, échange ou substitution tout ou partie des biens suivants : ECHANNAY : Libre Terre - Urbanisme: Zone classée Aa du PLU, zone agricole où les constructions sont interdites pour des raisons paysagères,
9 a 60 ca
- Combe les beaux: A-1089[2]
MONTOILLOT : Libre Pré - Urbanisme : R.N.U.
76 a 41 ca
- En combe les beaux: WB-24
AUXONNE : Libre Terres, Agriculture Biologique - Urbanisme : Zone Agricole du PLU
35 a 83 ca
- Au vieux chemin de dole: BT-4[13]
71 a 92 ca
- Au vieux chemin de dole: BT-3[14]
LEVERNOIS : Parcelle en nature de terre céréalière - Urbanisme : Zone A du PLU
97 a 60 ca
- La bataillere: ZC-58-59
THOREY-SUR-OUCHE : Pré - Urbanisme : RNU
1 ha 35 a 10 ca
- En regeot: ZI-8
SANTENAY : Loué Objectif : Maintien du fermier
2 parcelles plantées en Aire AOC SANTENAY 1er Cru
Urbanisme : Zone Aa du PLU
1 ha 11 a 01 ca
- La comme: AY-45[90] - Passetemps: BB-73[720][F1]-73[720][F2]
La SAFER Bourgogne-Franche-Comté (département 21) se propose, d'attribuer par substitution les biens suivants : ALOXE-CORTON :
Loué
Objectif :Recherche d'investisseur
Vente de 1/10ème en nue propriété et 1/10ème de l'usufruit associé, formant 1/10ème en pleine propriété d'une parcelle non bâtie (vigne) sise sur la commune de ALOXE-CORTON cadastrée C 0011 en AOC CORTON CHARLEMAGNE.
La vente de la nue-propriété de l'usufruit forme un tout indissociable et l'une des ventes ne peut pas avoir lieu sans l'autre.
De sorte qu'1/10ème en pleine propriété fera l'objet de la présente vente.
Urbanisme : R.N.U
57 a 00 ca
- Le corton: 0C-11
Dossier ALOXE-CORTON, PERNAND-VERGELESSES, VOSNE-ROMANEE :
Loué
Objectif :Recherche d'investisseur
Vente de la pleine propriété de parts de G.F
La société dont les parts sociales font l'objet de la cession est propriétaire de biens de vignes classées en A.O.C.Corton Charlemagne, Romanée Saint-Vivant, Pernand-Vergelesses 1er Cru et Pernand-Vergelesses Village, encépagées en Pinot Noir et Chardonnay.
L'ensemble est loué et sera loué par bail rural à long terme au profit d'une SCEA.
La propriété non-bâtie du G.F. est composée de quatre parcelles de vignes situées sur différentes communes : La parcelle située sur la commune d'Aloxe-Corton (RNU), les parcelles situées sur la commune de Pernand-Vergelesses sont situées en zone A (agricole) du PLU, la parcelle située à Vosne-Romanée se trouve en zone Avs (Agricole viticole strict) du PLU de la commune.
La totalité des parts sociales, d'une valeur nominale unitaire de 1 € composant le capital de la société seront réparties entre les associés, en fonction de la prise de participation des investisseurs dans le capital de la société.
La présente vente est conditionnée à la vente de 1/10 en plein propriété de la parcelle « LE CORTON » cadastrée C 0011 pour une surface de 57a 00ca.
ALOXE-CORTON :
57 a 00 ca
- Le corton: C-11
PERNAND-VERGELESSES :
55 a 87 ca
- En caradeux: AM-29-100
VOSNE-ROMANEE :
24 a 57 ca
- Romanee saint vivant: AL-330[2]
Les personnes intéressées devront manifester leur candidature par écrit au plus tard le 16/04/2024 à Safer Bourgogne-Franche-Comté, 11 rue François Mitterrand 21850 SAINT-APOLLINAIRE , Tél.: 0380789989 où des compléments d'information pourront être obtenus.
Retrouvez toutes nos propriétés en publicité sur notre site internet ; www.saferbfc.com, où vous pourrez géo localiser les parcelles et télécharger les fiches candidatures.
AL24013062

// DISSOLUTION-LIQUIDATION

DISSOLUTION

LA CAUSERIE DES MONDES - SAS en liquidation - 184 000 € - Siège social : 16 Rue Vauban, 21000 DIJON - Siège de liquidation : 15 rue Piron 21000 DIJON - 828 071 712 RCS DIJON - AGE du 31/12/2023 dissolution anticipée de la Société et mise en liquidation amiable sous le régime conventionnel. Liquidateur Mme Vanessa LARAQUE, (15 Rue Piron 21000 DIJON), pour toute la durée de la liquidation, avec les pouvoirs les plus étendus. Siège de la liquidation fixé 15 rue Piron 21000 DIJON.
AL24012719

CLÔTURE DE LIQUIDATION

LA CAUSERIE DES MONDES SAS en liquidation - 184 000 € - Siège social : 16 Rue Vauban, 21000 DIJON - Siège de liquidation : 15 rue Piron 21000 DIJON - 828 071 712 RCS DIJON - AGO 31/01/24 a approuvé le compte définitif de liquidation, déchargé Mme Vanessa LARAQUE, (15 Rue Piron 21000 DIJON), de son mandat de liquidateur, donné à cette dernière quitus de sa

ANNONCES LÉGALES

gestion et constaté la clôture de la liquidation à compter du jour de ladite assemblée. Les comptes de liquidation sont déposés au greffe du Tribunal de commerce de DIJON, en annexe au RCS et la Société sera radiée dudit registre.

AL24012840

CLÔTURE DE LIQUIDATION

FDL

SARL en liquidation au capital de 2 000 €,
Siège de liquidation : Ruelle des Ecoliers
21380 Messigny-et-Vantoux,
RCS DIJON 495 378 051

Par assemblée générale du 23/02/2024 les associés ont approuvé le compte définitif de liquidation, déchargé Denis LEGENDRE de son mandat de liquidateur, donné à ce dernier quitus de sa gestion et constaté la clôture de la liquidation à compter de ce même jour. Les comptes de liquidation seront déposés au RCS de Dijon.

AL24012850

DISSOLUTION ANTICIPÉE

S.N.C. TEMPORA

SNC en liquidation au capital de 21 440 €
Siège social: 4 Rue Odebert, 21000 DIJON
Siège de liquidation : 4 Impasse de la Motte
21490 RUFFEY-LÈS-ECHIREY
380 647 982 RCS DIJON

L'Assemblée Générale Extraordinaire réunie le 18/12/2023 a décidé la dissolution anticipée de la Société à du 18/12/2023 et sa mise en liquidation amiable sous le régime conventionnel dans les conditions prévues par les statuts et les délibérations de ladite assemblée.
Elle a nommé comme liquidateur M. Arnaud BOURDIN, demeurant 4 Impasse de la Motte, 21490 RUFFEY-LÈS-ECHIREY, pour toute la durée de la liquidation, avec les pouvoirs les plus étendus tels que déterminés par la loi et les statuts pour procéder aux opérations de liquidation, réaliser l'actif, acquitter le passif, et l'a autorisé à continuer les affaires en cours et à en engager de nouvelles pour les besoins de la liquidation.
Le siège de la liquidation est fixé 4 Impasse de la Motte, 21490 RUFFEY-LÈS-ECHIREY. C'est à cette adresse que la correspondance devra être envoyée et que les actes et documents concernant la liquidation devront être notifiés.
Les actes et pièces relatifs à la liquidation seront déposés au Greffe du Tribunal de commerce de DIJON, en annexe au Registre du commerce et des sociétés.
Pour avis
Le Liquidateur

AL24012942

DISSOLUTION

Suivant AGE réunie le 29/02/2024, les associés de la société SCI MARGAUX COLINE, SCI au capital de 108 000 euros, Siège social : 32 Place de la Libération 21540 SOMBERNON, RCS DIJON 424 780 500, ont décidé la dissolution anticipée de la Société à compter du même jour et sa mise en liquidation amiable sous le régime conventionnel dans les conditions prévues par les statuts et les délibérations de ladite assemblée.
Ils ont nommé comme liquidateur Madame Dorothée ARMAND-VAUCHELET, demeurant 12 Route de Notre Dame d'Etang 21370 VELARS-SUR-OUCHE, pour toute la durée de la liquidation, avec les pouvoirs les plus étendus tels que déterminés par la loi et les statuts pour procéder aux opérations de liquidation, réaliser l'actif, acquitter le passif, et l'a autorisé à continuer les affaires en cours et à en engager de nouvelles pour les besoins de la liquidation.
Le siège de la liquidation est fixé 32 Place de la Libération 21540 SOMBERNON. C'est à cette adresse que la correspondance devra être envoyée et que les actes et documents concernant la liquidation devront être notifiés.
Les actes et pièces relatifs à la liquidation seront déposés au Greffe du Tribunal de commerce de DIJON, en annexe au Registre du commerce et des sociétés.
Pour avis
Le Liquidateur

AL24012966

CLÔTURE DE LIQUIDATION

Dénomination : HLBB.
Forme : SARL société en liquidation.
Capital social : 7500 euros.
Siège social : 15 Rue NOURISSAT, 21000 DIJON.
503910036 RCS de Dijon.
Aux termes de l'assemblée générale ordinaire en date du 20 mars 2024, les associés ont approuvé les comptes de liquidation, donné quitus au liquidateur Monsieur Bertrand BEDERT demeurant 7 rue des Combottes, 21310 Bèze et prononcé la clôture de liquidation de la société.
La société sera radiée du RCS du Dijon.
Le liquidateur

AL24012996

CLÔTURE DE LIQUIDATION

Dénomination : SAINT PAUL.
Forme : SAS société en liquidation.
Capital social : 2000 euros.
Siège social : 4 Allée DU FOUR BANAL, 21121 HAUTEVILLE-LES-DIJON.
821606993 RCS de Dijon.
Aux termes de l'assemblée générale ordinaire en date du 28 février 2024, les associés ont approuvé les comptes de liquidation, donné quitus au liquidateur Monsieur Michael FAIVRE demeurant 20 rue Mezzomérico, 21490 Bellefond et prononcé la clôture de liquidation de la société.La société sera radiée du RCS du DIJON.
Le liquidateur

AL24013008

DISSOLUTION

Par AGE du 23/02/2024, les associés de la société CENTRE MEDICAL BONAPARTE, Société civile immobilière en liquidation au capital de 1 006,16 euros, Siège social : 83 rue Emile Gruet 21130 AUXONNE, RCS DIJON 415 364 637, ont décidé la dissolution anticipée de la Société à compter de ce jour et sa mise en liquidation amiable sous le régime conventionnel dans les conditions prévues par les statuts et les délibérations de ladite assemblée. Elle a nommé comme liquidateur Madame Marie Antoinette COLAS, demeurant 10 rue Claude Pichard 21130 AUXONNE, pour toute la durée de la liquidation, avec les pouvoirs les plus étendus tels que déterminés par la loi et les statuts pour procéder aux opérations de liquidation, réaliser l'actif, acquitter le passif, et l'a autorisé à continuer les affaires en cours et à en engager de nouvelles pour les besoins de la liquidation. Le siège de la liquidation est fixé 10 rue Claude Pichard 21130 AUXONNE. C'est à cette adresse que la correspondance devra être envoyée et que les actes et documents concernant la liquidation devront être notifiés. Les actes et pièces relatifs à la liquidation seront déposés au Greffe du Tribunal de commerce de DIJON, en annexe au Registre du commerce et des sociétés.
Pour avis - Le Liquidateur

AL24013031

DISSOLUTION

Par AGE du 30/09/2023, les associés de la société DA SILVA MARTINS, SARL en liquidation au capital de 8 000 euros, Siège social : Chemin de la Vigne Jeanneton, 21130 AUXONNE, RCS DIJON 437 848 351, ont décidé la dissolution anticipée de la Société à compter de ce jour et sa mise en liquidation amiable sous le régime conventionnel dans les conditions prévues par les statuts et les délibérations de ladite assemblée. Elle a nommé comme liquidateur Monsieur Adriano DA SILVA MARTINS, demeurant Chemin de la Vigne Jeanneton 21130 AUXONNE, pour toute la durée de la liquidation, avec les pouvoirs les plus étendus tels que déterminés par la loi et les statuts pour procéder aux opérations de liquidation, réaliser l'actif, acquitter le passif, et l'a autorisé à continuer les affaires en cours et à en engager de nouvelles pour les besoins de la liquidation. Le siège de la liquidation est fixé Chemin de la Vigne Jeanneton 21130 AUXONNE. C'est à cette adresse que la correspondance devra être envoyée et que les actes et documents concernant la liquidation devront être notifiés. Les actes et pièces relatifs à la liquidation seront déposés au Greffe du Tribunal de commerce de DIJON, en annexe au Registre du commerce et des sociétés.
Pour avis - Le Liquidateur

AL24013046

CLÔTURE DE LIQUIDATION

Par décision du 30/09/2023, les associés de la société DA SILVA MARTINS, SARL en liquidation au capital de 8 000 euros, Siège et Siège de liquidation : Chemin de la Vigne Jeanneton, 21130 AUXONNE, RCS DIJON 437 848 351, ont approuvé le compte définitif de liquidation, déchargé Monsieur Adriano DA SILVA MARTINS, demeurant Chemin de la Vigne Jeanneton 21130 AUXONNE, de son mandat de liquidateur, donné à ce dernier quitus de sa gestion et constaté la clôture de la liquidation à compter du jour de ladite assemblée. Les comptes de liquidation seront déposés au greffe du Tribunal de commerce de DIJON, en annexe au Registre du commerce et des sociétés et la société sera radiée dudit registre.
Pour avis - Le Liquidateur

AL24013047

// CONSTITUTION

AVIS DE CONSTITUTION

STAG AND CO
Société civile immobilière
au capital de 100 euros
Siège social : 4 rue de la Courtavaux,
21700 PREMEAUX PRISSEY

Aux termes d'un acte sous signature privée en date à PREMEAUX PRISSEY le 12 mars 2024, il a été constitué une société présentant les caractéristiques suivantes :
Forme sociale : Société civile immobilière
Dénomination sociale : STAG AND CO
Siège social : 4 rue de la Courtavaux, 21700 PREMEAUX PRISSEY
Objet social : l'acquisition, l'administration et l'exploitation par bail, location ou autrement de tous immeubles bâtis dont elle pourrait devenir propriétaire, par voie d'acquisition échange, apport ou autrement, l'acquisition de terrains, l'exploitation et la mise en valeur de ces terrains par l'édification d'immeubles et l'exploitation par bail ou autrement de ces constructions qui resteront la propriété de la Société,
Durée de la Société : 99 ans à compter de la date de l'immatriculation de la Société au Registre du commerce et des sociétés
Capital social : 100 euros, constitué uniquement d'apports en numéraire
Gérance : Monsieur Adrien DE GAIL,
né le 12 octobre 1985 à CHENOVE (21)
demeurant 4 rue de la Courtavaux 21700 PREMEAUX PRISSEY
Clauses relatives aux cessions de parts :
agrément requis dans tous les cas
agrément des associés représentant au moins les deux tiers des parts sociales
Immatriculation de la Société au Registre du commerce et des sociétés de DIJON.
Pour avis
La Gérance

AL24012889

AVIS DE CONSTITUTION

Aux termes d'un acte sous signature privée en date à MOLOY (21120) du 18 mars 2024, il a été constitué une société présentant les caractéristiques suivantes :
Forme sociale : Société à responsabilité limitée
Dénomination sociale : HORACK TP
Siège social : 12 Rue du Fourneau des champs – 21120 MOLOY
Objet social : tous travaux de terrassement publics ou privés, de VRD et en général tous travaux ayant rapport à la voirie, l'assainissement, à l'adduction d'eau ainsi qu'à la pose de toutes canalisations, de fosses septiques, et en général tous travaux publics ; tous travaux d'aménagements extérieurs, réfection de cours, mise en forme de chemins, arrachage d'arbres et de haies ; l'achat, la vente, la prise en location de tout matériel, outillage, véhicule, machine, objet de toute nature nécessaires à la réalisation de l'objet social ; l'achat, la vente et la location sous toutes ses formes, de courte ou de longue durée, de tous véhicules sans chauffeur et de tous accessoires s'y rapportant ; Durée de la Société : 99 ans à compter de la date de l'immatriculation de la Société au Registre du commerce et des sociétés
Capital social : 5.000 euros constitué uniquement par apports en numéraire
Gérance : Monsieur Stéphane HORACK demeurant 12 Rue du Fourneau des champs – 21120 MOLOY
Immatriculation de la Société au Registre du commerce et des sociétés de DIJON.
Pour avis. La Gérance.

AL24012943

AVIS DE CONSTITUTION

Aux termes d'un acte sous signature privée en date à CHATILLON SUR SEINE (21400) du 15 Mars 2024, il a été constitué une société présentant les caractéristiques suivantes :
Forme sociale : Société à responsabilité limitée
Dénomination sociale : MAISON SÉGUIN
Siège social : 3 Rue Maréchal Leclerc, 21400 CHATILLON SUR SEINE
Objet social :
- Traiteur à emporter et sur Internet, en livraison, sandwicherie, négoce de charcuteries, plats préparés, snacking,
- Epicerie de produits alimentaires,
- Vente de vins et d'alcools à emporter,
- Rôtisserie
Durée de la Société : 99 ans à compter de la date de l'immatriculation de la Société au Registre du commerce et des sociétés
Capital social : 3 000 euros
Gérance : Madame Pauline SEGUIN et Monsieur Hervé SEGUIN demeurant tous deux 18 Impasses des Capucins – 21400 CHATILLON SUR SEINE
Immatriculation de la Société au Registre du commerce et des sociétés de DIJON
Pour avis
La Gérance

AL24012954

AVIS DE CONSTITUTION D'UNE SOCIETE

SAS TENNEN, Société par actions simplifiée, capital de 1.000,00 €, siège social14 bis rue Jacques Copeau, 21420 PERNAND VERGELESSES
Objet social : Le conseil, l'étude, l'expertise le diagnostic et les négoces d'analyses scientifiques adaptés à toute activité économique dans le domaine dela construction, la production agroalimentaire et l'environnement.
Durée de la Société : 99 années
Président : Monsieur Emmanuel DUPONT, 11 rue du Bois de Charmois, 21700NUITS SAINT GEORGES
Membres du comité de direction :
- Monsieur Emmanuel DUPONT, 11 rue du Bois de Charmois, 21700NUITS SAINT GEORGES
- Madame Marine JACQUES-LEFLAIVE, 11 rue du Bois de Charmois,21700 NUITS SAINT GEORGES
- Monsieur Grégoire Renaud FAULIN, 5 rue des Gravières, 21200MONTAGNY LES BEAUNE
La Société sera immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés du Greffe du Tribunal de Commerce de DIJON (21000).
Tout associé a le droit de participer aux décisions collectives.
La Société dispose de cinq droits de vote ou voix, pour être titulaire d'une voix il convient de détenir personnellement ou collectivement 20 actions représentant20 % du capital.
Dans les statuts, a été insérée une clause relative à l'agrément des cessionnaires d'actions. L'organe social habilité à statuer sur les demandes d'agrément est l'Assemblée Générale des associés.

AL24012957

LEGI CONSEILS BOURGOGNE
Cabinet d'Avocats
21 avenue Albert Camus
21000 DIJON

AVIS DE CONSTITUTION

ASSP en date du 20.03.2024 il a été constitué une société présentant les caractéristiques suivantes :
Forme sociale : SAS
Dénomination sociale : MDC
Siège social : 4 Allée Maurice Cottin 21121 FONTAINE-LES-DIJON
Objet social : L'achat, la mise en valeur, l'aménagement, la rénovation, la vente et la location de tous biens et droits immobiliers ; L'achat et la revente de biens meubles corporels ; L'acquisition de tous terrains en vue de leur revente en totalité ou par lots ; La construction de tous immeubles, leur revente en totalité ou par lots ; L'activité de marchands de biens ; L'activité de promoteur immobilier ; Les prestations de conseils et d'assistance notamment dans le domaine de l'immobilier ; L'acquisition, la détention, la gestion et la cession, sous toutes leurs formes, de toutes participations ou de contrôle de toutes sociétés, L'acquisition, la cession, l'administration, la gestion par location ou autrement de tous immeubles et biens immobiliers, La prestation de tous services vis-à-vis des filiales concernant notamment les achats, la gestion de la trésorerie du groupe, les fonctions de direction technique et commerciale, de gestion, de coordination ou de contrôle, L'assistance financière, l'octroi de prêts, de financements, de garanties, au bénéfice des filiales et des sociétés dans lesquelles elle détient une participation directe ou indirecte.
Durée : 99 ans
Capital social : 1 800 euros
Président : SARL LE POINT DU JOUR, 5 Rue d'Alise 21000 DIJON, 448 203 216 RCS DIJON.
Cession d'actions : La cession des actions de l'associé unique est libre. En cas de pluralité d'associés, agrément préalable de la collectivité des associés.
Droit de vote : chaque action donne droit à 1 voix.
RCS DIJON.
Pour avis.

AL24012993

AVIS DE CONSTITUTION

Aux termes d'un acte sous signature privée en date à CHENOVE du 20/03/2024, il a été constitué la société suivante : Forme : Société par actions simplifiée. Dénomination : PASS CONSEIL & PATRIMOINE. Siège : 13 rue Paul Langevin, 21300 CHENOVE. Durée : quatre-vingt-dix-neuf (99) ans à compter de son immatriculation au RCS de DIJON. Capital : 10 000 euros. Objet : L'activité de conseil et de courtage en assurance et réassurance auprès de particuliers, d'entreprises et de tout établissement public ou privé ; Toutes opérations industrielles et commerciales se rapportant à : - la création, l'acquisition, la location, la prise en location-gérance de tous fonds de commerce, la prise à bail, l'installation, l'exploitation de tous établissements, fonds de commerce, usines, ateliers, se rapportant à l'une ou l'autre des activités spécifiées ci-dessus ; - la prise, l'acquisition, l'exploitation ou la cession de tous procédés, brevets et droits de propriété intellectuelle concernant ces activités ; - la participation, directe ou indirecte, de la Société dans toutes opérations financières, mobilières ou immobilières ou entreprises commerciales ou industrielles pouvant se rattacher à l'objet social ou à tout objet similaire ou connexe ; - toutes opérations quelconques contribuant à la réalisation de cet objet. Exercice du droit de vote : Tout associé peut participer aux décisions collectives sur justification de son identité et de l'inscription en compte de ses actions au jour de la décision collective. Sous réserve des dispositions légales, chaque associé dispose d'autant de voix qu'il possède ou représente d'actions. Agrément : Les cessions d'actions au profit d'associés ou de tiers sont soumises à l'agrément de la collectivité des associés. Président : La Société EPITHAC, EURL au capital de 585 000 euros ayant son siège social 7 rue de la Vigne au Loup 21121 HAUTEVILLE-LES-DIJON, immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de DIJON sous le numéro 531 921 633 RCS DIJON. Directeur général : La Société GALIMA EC, SASU au capital de 1 000 euros ayant son siège social 3 Allée des Acacias 21110 LONGCHAMP, immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de DIJON sous le numéro 832 650 311 RCS DIJON.
POUR AVIS. Le Président

AL24012995

AVIS DE CONSTITUTION

Aux termes d'un acte sous seing privé en date du 16 février 2024 à CHAUDENAY LA VILLE, il a été constitué une société présentant les caractéristiques suivantes :
Forme : Société par Actions Simplifiée
Dénomination : SAS DES PRALETS
Siège : 5 rue de la Forge – 21360 CHAUDENAY LA VILLE
Durée : 99 ans à compter de son immatriculation au Registre du commerce et des sociétés
Capital : 5 000 euros
Objet : production et commercialisation d'énergies renouvelables issues d'installations photovoltaïques
Exercice du droit de vote : Tout associé peut participer aux décisions collectives sur justification de son identité et de l'inscription en compte de ses actions au jour de la décision collective. Sous réserve des dispositions légales, chaque associé dispose d'autant de voix qu'il possède ou représente d'actions.
Agrément : Les cessions d'actions au profit d'associés ou de tiers sont soumises à l'agrément de la collectivité des associés.
Président : Monsieur David DOYER, demeurant 5 rue de la Forge – 21360 CHAUDENAY LA VILLE
Directeur Général : Madame Sarah DOYER, demeurant 5 rue de la Forge – 21360 CHAUDENAY LA VILLE
La Société sera immatriculée au Registre du commerce et des sociétés de DIJON.
POUR AVIS, Le Président

AL24013039

LEGATIS DIJON/QUETIGNY

AVIS DE CONSTITUTION

Dénomination : BELLA VITA.
Forme : Société civile de construction vente.
Objet : - l'acquisition par voie d'achat ou d'apport de tous immeubles -la construction sur ceux-ci de tous biens de toutes destinations, - la rénovation de tous immeubles - la vente en totalité ou par lots de ces biens, à terme, en état futur d'achèvement ou après achèvement. Et ce, soit au moyen de ses capitaux propres soit au moyen de capitaux d'emprunt, ainsi que de l'octroi, à titre accessoire et exceptionnel, de toutes garanties à des opérations conformes au présent objet civil et susceptibles d'en favoriser le développement. Et, généralement toutes opérations civiles pouvant se rattacher directement ou indirectement à cet objet ou susceptibles d'en favoriser le développement, et ne modifiant pas le caractère civil de la société.
Durée de la société : 20 année(s).
Capital social fixe : 1000 euros
Montant des apports en numéraire : 1000 euros.
Cession de parts et agrément : Toutes les mutations de parts sont soumises à agrément préalable.Siège social : 1 rue En Clairvot, 218500 St Apollinaire.
La société sera immatriculée au RCS de Dijon.
Gérant : La SARL BODEV, siège 1 rue En Clairvot, 21850 St Apollinaire, RCS DIJON n°498 261 684, elle-même représentée par M. Pascal DEVROE, son gérant.
Pour avis

AL24013058

NIÈVRE

// MODIFICATION

GROUPE etc LE PARTAGE DES VALEURS

ETC
2 rue des Ardoisiers
58200 COSNE-COURS-SUR-LOIRE

MODIFICATION DES DIRIGEANTS

SOCIETE TISSIER SA

au capital social de 315315 Euros
Siège social :
20 rue du Commerce
58200 COSNE COURS SUR LOIRE
317 927 135 RCS NEVERS

Le 23 janvier 2024, la société SOCIETE TISSIER, a nommé en qualité de :
- Administrateurs :
Monsieur Benoit MAHAUTdemeurant Allée de Vignelle 58200 COSNE COURS SUR LOIRE, en remplacement de Monsieur Jean-Daniel TISSIER, démissionnaire,
Monsieur Xavier MAHAUTdemeurant 25 rue des Bruyères - Fontenille 58150 TRACY SUR LOIRE, en remplacement de Monsieur Frédéric EVEZARD, démissionnaire d'office,
AGENCE MAHAUT MATHEY SAS 15 bis rue du Marechal Leclerc 58200 COSNE COURS SUR LOIRE en remplacement de Madame Danièle TISSIER.
- Président du Conseil d'Administration :
Monsieur Benoit MAHAUT, demeurant Allée de Vignelle 58200 COSNE COURS SUR LOIRE, en remplacement de Monsieur Jean-Daniel TISSIER, démissionnaire,
- Directeur Général :
Monsieur Xavier MAHAUT, demeurant 25 rue des Bruyères - Fontenille 58150 TRACY SUR LOIRE, en remplacement de Monsieur Jean-Daniel TISSIER, démissionnaire,
Monsieur Frédéric EVEZARD, Directeur Général Délégué a été révoqué.
Pour avis.

AL24012518

MODIFICATION DE L'OBJET SOCIAL

ENTREPRENDRE ET MIEUX ETRE NATURELLEMENT SAS au capital de 1000 € Siège social : 7 CHE DU MOULIN N VENT 58660 Coulanges lès Nevers 829 315 761 RCS de Nevers Le 05/03/2024, l'associé unique a décidé d'étendre l'objet social à : La Société a pour objet la création et le développement d'un réseau d'affaires d'entrepreneurs indépendants, ainsi que l'achat et la vente de marchandises liés au domaine susmentionné. Mention au RCS de Nevers

AL24012759

TRANSFERT DU SIÈGE SOCIAL

PLATEFORME GRAND DISTRIBUTION PIECE AUTO SARL au capital de 10000 € Siège social : 25 RUE DU MANEGE 69500 Bron 909 123 804 RCS de Lyon L'AGE du 29/01/2024 a décidé de transférer le siège social 47 Bis Rue Henry Bouquillard 58000 Nevers, à compter du 29/01/2024. Gérant : M. FOUTA Hicham, demeurant 25 Rue du Manège 69500 Bron Radiation au RCS de Lyon et réimmatriculation au RCS de Nevers

AL24012950

MODIFICATIONS DES STATUTS

L'ART DES FEES

Société à responsabilité limitée
au capital de 1 500 euros
Siège social : 6 rue Henri Barbusse
58000 NEVERS
807 711 536 RCS NEVERS

Par AGE du 18/03/2024 il a été décidé :
- La réduction du capital
Mention caduque : 1 500 euros
Nouvelle mention : 750 euros
- La démission de Madame Sonia Fleuriet, co-gérante
Pour avis

AL24012956

COGEP AVOCATS
33 Place d'Allier
03000 Moulins

TRANSFERT DU SIÈGE SOCIAL

SCI BG IMMOBILIER

Société civile immobilière
au capital de 1 000 euros
Siège social
27 rue du Général DUCROT
58320 GERMIGNY SUR LOIRE
834 096 190 RCS NEVERS

L'Assemblée Générale du 01/03/2024 a décidé de transférer le siège social du 27 rue du Général DUCROT, 58320 GERMIGNY SUR LOIRE au 6 rue des Eglantines 58000 SAINT ELOI, et ce à compter du 01/03/2024.
Pour avis

AL24013004

MODIFICATION DU CAPITAL

SCEA D'AZY

société civile d'exploitation agricole
au capital de 2 000 euros
Siège social
Grand Champ 58270 BILLY CHEVANNES
RCS NEVERS 819 285 032

Le 29.12.2023, l'AGE a décidé d'augmenter le capital d'une somme de 448.000 euros par incorporation de réserves pour le porter à 450.000 euros. Les articles 6, 7 et 8 des statuts ont été mis à jour en conséquence.
Pour avis.

AL24013018

MODIFICATION DU CAPITAL

SARL DE SAINCY

Société à responsabilité limitée unipersonnelle
au capital de 60 000 euros
Siège social
DOMAINE DE SAINT CY
58270 FERTREVE
897 997 334 RCS NEVERS

Par décisions du 29.12.2023 l'associé unique a décidé d'augmenter le capital de la somme de 342.000,00 euros par incorporation de réserves pour le porter à 402.000,00 euros. Les articles 6 et 7 des statuts ont été modifiés en conséquence. Pour avis.

AL24013024

COGEP AVOCATS
33 Place d'Allier
03000 Moulins

TRANSFERT DU SIÈGE SOCIAL

BG Transactions

Société par actions simplifiée
au capital de 1 000 euros
Siège social
27, rue du Général Ducrot
58320 GERMIGNY SUR LOIRE
882 621 667 RCS NEVERS

Par décision en date du 01/03/2024, le siège social a été transféré du 27, rue du Général Ducrot, 58320 GERMIGNY SUR LOIRE au 6 rue des Eglantines 58000 SAINT ELOI à compter du 1er mars 2024.
Pour avis.

AL24013026

TRANSFORMATION DE LA SOCIETE

EARL DE L'AUTREVELLE

Exploitation Agricole à Responsabilité Limitée
Au capital social de 358.650,00 Euros
Siège social 4 Rue de l'Autrevelle -
58330 CRUX LA VILLE
RCS NEVERS - n°511 803 207

Suivant délibération d'AGE du 25 mars 2024, les associés ont agréé la nomination en qualité de co-gérante de Madame Cassandre SVAROVSKY demeurant 4 Rue de l'Autrevelle 58330 CRUX LA VILLE, en remplacement de Madame Marie-Andrée SVAROVSKY, co-gérante démissionnaire
Et ont décidé à effet du même jour de transformer l'EARL DE L'AUTREVELLE en GROUPEMENT AGRICOLE d'EXPLOITATION en COMMUN «GAEC DE L'AUTREVELLE» agréé suivant décision de la Préfecture de la Nièvre en date du 7 décembre 2023 et dont le siège social est sis CRUX LA VILLE (Nièvre, 58330), 4 Rue de l'Autrevelle.
Pour avis et mention, la gérance

AL24013052

AVIS DE MODIFICATION

BOIS & SCIAGES DE SOUGY - BSS

SA à directoire et Conseil de Surveillance
au capital de 20 367 532€
SIEGE SOCIAL : Z.I. de Teinte –
58300 SOUGY S/LOIRE
334 934 304 RCS NEVERS

Aux termes d'une délibération en date du 14/03/2024, l'Assemblée Générale Extraordinaire des actionnaires de la société susvisée :
- a décidé de modifier le mode de gestion de la société par adoption de la gestion par un conseil d'administration et a adopté les nouveaux statuts de la société, ce qui entraîne la publication des mentions suivantes :
Ancienne mention :
FORME : Société anonyme à directoire et Conseil de surveillance
Nouvelle mention :
FORME : Société anonyme
Clause restreignant la transmission des actions : Toute cession est soumise à l'agrément préalable du Conseil d'Administration, sauf dispositions prévues dans un pacte.
- a nommé en qualité d'Administrateurs :
- M. Stéphane VIVES, dmt à SAINTE CROIX(01120) – 150 chemin des vernes,
- M. Thomas SEVE, dmt à BELIGNEUX (01360) – 500 rue Cruisseau,
- M. David MOREL, dmt à ST MARTIN DU FRESNES (01430) – 15 rue de Monthoux,
- M. Guillaume CRUZILLE, dmt à BEAUBERY (71220) – 4 rue du Bourg,
- M. Fabrice MACHERET, dmt à SAINT DENIS LES BOURG (21000) – 3 rue du Moulin– Granchette,
- CEBFC LT, SAS dont le siège social est à DIJON (21000) – 1 Rond-Point de la Nation, 818 699 886 RCS DIJON,Représenté par son représentant permanent, Mme Mathilde FAGLIN, domiciliée chez CEBFC LT – 1 rond-point de la Nation – 21000 DIJON,
- M. Guillaume MONNET, dmt à OUTRIAZ (01430) – 3 chemin de la grande montagne.
Cette décision a entraîné la cession des fonctions des membres du Conseil de Surveillance de M. Jean-Claude SEVE, Président du Conseil, Sté CEBFC représenté son représentant permanent, Mme Mathilde FAGLIN, M. Guy MONNET, M. Fabrice MACHERET, et des membres du Directoire de M. Stéphane VIVES, Président, M.Thomas SEVE, M. David MOREL et M. Guillaume CRUZILLE
Aux termes d'une délibération du Conseil d'Administration du même jour, M.Stéphane VIVES, domicilié à SAINTE CROIX (01120) – 150 chemin des vernes, a été nommé Président du Conseil d'Administration chargé d'assurer la Directeur Générale de la Société.
Le Conseil d'administration du 14/03/2024 a également désigné, en qualité de Directeur Général Délégué, M. Guillaume CRUZILLE, dmt à BEAUBERY (71220) –4 rue du Bourg.
Mention sera faite au RCS de NEVERS. Pour Avis.

AL24013057

// GÉRANCE

ALCIAT-JURIS

Maître Anne NEYRET
Siège social
BOURGES - 4 rue Porte Jaune
Cab.Sec.
VIERZON - 5 ter rue de la Gaucherie
NEVERS - 6 rue Hoche
ORLEANS -3/5 bd de Verdun

CESSION DE FONDS DE COMMERCE

Suivant acte signé électroniquement le 11/03/2024, enregistré le 15/03/2024 au SPFE de NEVERS, Dossier 2024 0005125 Référence 5804P01 2024 A 00172,la Société ROHANN, SARL au capital de 14 570 euros, ayant son siège à NEVERS (58000) 37, Bd Maréchal Juin, immatriculée au RCS de NEVERS sous le n°752 203 109, déclarée en liquidation judiciaire par Jugement du Tribunal de Commerce de NEVERS du 20/02/2023, représentée par la SELARL JSA en la personne de Maître Aurélie LECAUDEY, Mandataire Liquidateur demeurant à 14, avenue Marceau 58000 NEVERS, dont les pouvoirs nécessaires lui ont été conférés par Ordonnance du Juge Commissaire le 24/07/2023 a cédé à Monsieur Edward DANSTON, demeurant 14, rue du Commandant Rivière 58000 NEVERS, son fonds de commerce de restauration traditionnelle exploité à NEVERS (58000),37,Bd du maréchal Juin avec entrée en jouissance au 09/08/2023, au prix de 80 000 €, s'appliquant aux éléments corporels pour 7 190 € et 72 810 € pour les éléments incorporels.
Il n'est pas fait élection de domicile pour la réception d'oppositions, les créanciers ayant

ANNONCES LÉGALES

été invités à déclarer leurs créances entre les mains de la SELARL JSA, Maitre Aurélie LECAUDEY, Mandataire liquidateur.
Pour avis,

AL24013003

ALCIAT-JURIS
SELARL D'AVOCATS
Maître Anne NEYRET
Siège social
BOURGES - 4 rue Porte Jaune
Cab.Sec.
VIERZON - 5 ter rue de la Gaucherie
NEVERS - 6 rue Hoche
ORLEANS - 3/5 bd de Verdun

CESSION DE FONDS DE COMMERCE

Suivant acte signé électroniquement le 13/03/2024, enregistré le 18/03/2024 au SPFE de NEVERS, Dossier 2024 0005199 Référence 5804P01 2024 A 00176,la Société IMMO SAINT JEAN, SARL au capital de 1 000 euros, ayant son siège à CORBIGNY (58800) 24, avenue Saint Jean, immatriculée au RCS de NEVERS sous le n°885 160 069, déclarée en liquidation judiciaire par Jugement du Tribunal de Commerce de NEVERS du 04/12/2023, représentée par la SELARL JSA en la personne de Maître Aurélie LECAUDEY, Mandataire Liquidateur demeurant à 14, avenue Marceau 58000 NEVERS, dont les pouvoirs nécessaires lui ont été conférés par Ordonnance du Juge Commissaire le 05/02/2024 a cédé à la SARL TRANSAXIMO, ayant son, siège social à NEVERS (58000), 7, Place Saint Laurent, son fonds de commerce d'agence immobilière exploité à CORBIGNY(58800),24, avenue Saint Jean, avec entrée en jouissance au 01/03/2024, au prix de 21 000 €, s'appliquant aux éléments corporels pour 1 490 € et 19 510 € pour les éléments incorporels.
Il n'est pas fait élection de domicile pour la réception d'oppositions, les créanciers ayant été invités à déclarer leurs créances entre les mains de la SELARL JSA, Maitre Aurélie LECAUDEY, Mandataire liquidateur.
Pour avis,

AL24013012

// ADDITIF-RECTIFICATIF

RECTIFICATIF

Rectificatif à l'annonce parue dans Terres de Bourgogne le 2 février 2024 concernant les modifications de la SCEA PILLON à effet du 15 janvier 2024.
Il convenait de lire :
« […] la nomination en qualité de gérant de M. Romain COUREAU, demeurant 11 rue du Canal – 58110 BRINAY, en remplacement de M. Hilaire ROUCOU, gérant démissionnaire, […] » en lieu et place de « M. Jean-Noël ROUCOU ».
Pour avis et mention, la gérance

AL24012963

RECTIFICATIF

Rectificatif à l'annonce parue dans Terres de Bourgogne le 2 février 2024 concernant les modifications de la SCEA DE CHERIGNY à effet du 15 janvier 2024.
Il convenait de lire :
« […] la nomination en qualité de gérant de M. Romain COUREAU, demeurant 11 rue du Canal – 58110 BRINAY, en remplacement de M. Hilaire ROUCOU, gérant démissionnaire, […] » en lieu et place de « M. Jean-Noël ROUCOU ».
Pour avis et mention, la gérance

AL24012964

RECTIFICATIF

Rectificatif à l'annonce parue dans Terres de Bourgogne du 10 mars 2023,concernant la société immatriculée au RCS de NEVERS, sous le n° 949 624 910, il convenait de lire :
DENOMINATION SOCIALE : SCEA DU JUSSILLOT
SIEGE SOCIAL : 6 rue du Jussillot – Château du Bois – 58410 ENTRAINS-SUR-NOHAIN
GERANTS : Mrs BAILLY Eric et Valentin demeurant 6 rue du Jussillot – Château du Bois – 58410 ENTRAINS-SUR-NOHAIN

AL24013001

// DIVERS

SCP DINET & ASSOCIES Notaires
à Clamecy (Nièvre)
24, rue Marie Davy

AVIS DE SAISINE DE LEGATAIRE UNIVERSEL

DELAI D'OPPOSITION ARTICLE 1007 du CODE CIVIL
Article 1378-1 CODE DE PROCEDURE CIVILE
LOI DU 28 NOVEMBRE 2016
Suivant testament olographe en date du 18 septembre 2018 Monsieur Daniel Jean Saturnin DEYIEUX, en son vivant retraité, ayant demeuré à SURGY (58500), La Vallée aux Loups, né à SURGY (58500), le 12 novembre 1938. Veuf de Madame Colette Alice Marie LALOY, et non remarié. Non soumis à un pacs ou partenariat, de nationalité française. Décédé à SURGY (58500), le 17 décembre 2023.
A consenti un legs universel.
Ce testament a fait l'objet d'un dépôt aux termes du procès-verbal d'ouverture et de description de testament reçu par Maître Guillaume DINET, notaire à CLAMECY le 18 janvier 2024. L'acte de notoriété-saisine a été reçu par Maître Guillaume DINET, notaire à CLAMECY le 15 mars 2024.Desquels, il résulte que les légataires remplissent les conditions de sa saisine compte tenu du caractère universel de leur legs et de l'absence d'héritiers réservataires.
Opposition à l'exercice de ses droits pourra être formée partout intéressé auprès du notaire chargé du règlement de la succession : maître Guillaume DINET, notaire à CLAMECY (58500), 24 rue Marié Davy, CRPCEN 58034, dans le mois suivant la réception par le greffe de l'expédition du procès-verbal d'ouverture du testament et copie de testament.
En cas d'opposition, le légataire sera soumis à la procédure d'envoi en possession.

AL24012967

// DISSOLUTION-LIQUIDATION

CLÔTURE DE LIQUIDATION

BAZOIS MORVAN DENTAL

Société civile en liquidation
Au capital de 1 000 euros
Siège social : Rue de la Picherotte
58110 CHATILLON-EN-BAZOIS
Siège de liquidation :
Rue de la Picherotte,
58290 MOULINS-ENGILBERT
808 433 262 RCS NEVERS

Le 08.02.2024, l'AGE a approuvé les comptes de liquidation, a déchargé le liquidateur de son mandat, lui a donné quitus de sa gestion et a constaté la clôture de la liquidation à compter du 31 décembre 2023.
La société sera radiée au RCS de NEVERS.
Pour avis.

AL24012949

CLÔTURE DE LIQUIDATION

IN FINE

SARL au capital de 1670 €
Siège social :
10 RTE DE PREMERY 58210 Champlemy
899 599 781 RCS de Nevers

L'AGO du 12/03/2024 a approuvé les comptes de liquidation, donné quitus aux liquidateurs, MM. CHAPUT Mathieu, DA SILVA Georges et Mme DA SILVIN HISQUIN Cécile pour leur gestion et l'a déchargé de leurs mandats, et constaté la clôture des opérations de liquidation à compter du même jour.
Les comptes de clôture seront déposés au greffe du tribunal de commerce de Nevers.
Radiation au RCS de Nevers

AL24012952

DISSOLUTION

VETERINAIRES DES VAUX D'YONNE SAS SAS Société par actions simplifiée au capital de 39.027 euros Siège social : 25 bis, route de Beaugy 58500 Clamecy RCS Nevers 385 193 875 Aux termes d'une déclaration de dissolution sans liquidation en date du 14 mars 2024, la société Les Cerisiers, SAS au capital de 300.000 euros, sis 8 14, avenue de l'Arche Zac Danton 92400 Courbevoie, 451 829 865 RCS Nanterre, a, en sa qualité d'Associée Unique de la Société VETERINAIRES DES VAUX D'YONNE SAS, décidé la dissolution anticipée de ladite Société à compter de ce jour, avec un effet rétroactif fiscal au 1er octobre 2023. Cette décision de dissolution fera l'objet d'une déclaration auprès du Greffe du Tribunal de Commerce de Nevers. Conformément aux dispositions de l'article 1844 5, alinéa 3 du Code Civil et de l'article 8, alinéa 2 du Décret no 78 704 du 3 juillet 1978, les créanciers de la société VETERINAIRES DES VAUX D'YONNE SAS, peuvent faire opposition à la dissolution dans un délai de trente jours à compter de la publication du présent avis. Ces oppositions doivent être présentées devant le Tribunal de Commerce de Nevers.

AL24013000

CLÔTURE DE LIQUIDATION

SCI Due Principi
Société Civile en liquidation au capital de 100 €
Siège Social : 1 Bis, Rue Franc Nohain – 58000 NEVERS
828 085 365 RCS NEVERS

Aux termes d'une AGO du 26/12/2023 les associés ont approuvé le compte définitif de liquidation, déchargé M. Franck LESAQUE dt à SAINT ELOI (58) - 31, rue des Chapelleries de son mandat de liquidateur, donné à ce dernier quitus de sa gestion et constaté la clôture de liquidation à compter du 30/11/2023.
Les comptes de liquidation seront déposés au Greffe du Tribunal de Commerce de NEVERS en annexe au RCS.

AL24013002

DISSOLUTION ANTICIPÉE

GAEC LA CROIX

Groupement agricole
d'exploitation en commun
en liquidation
Siège social
2 RUE D'ALLIGNY LE BOURG
58200 POUGNY
950376558 RCS NEVERS

L'Assemblée Générale Extraordinaire réunie le 31 décembre 2023 a décidé à compter de ce jour la dissolution anticipée du Groupement et sa mise en liquidation amiable sous le régime conventionnel dans les conditions prévues par les statuts et les délibérations de ladite assemblée. Elle a nommé comme liquidateurs Mrs Jean DOUDEAU et Pierre DOUDEAU, demeurant 2 rue d'Alligny – Le Bourg 58200 POUGNY, pour toute la durée de la liquidation, avec les pouvoirs les plus étendus pour procéder aux opérations de liquidation et les ont autorisés à continuer les affaires en cours et à en engager de nouvelles pour les besoins de la liquidation. Le siège de la liquidation est fixé 2 rue d'Alligny – Le Bourg 58200 POUGNY. C'est à cette adresse que la correspondance devra être envoyée et que les actes et documents concernant la liquidation devront être notifiés. Les actes et pièces relatifs à la liquidation seront déposés au Greffe du Tribunal de commerce de Nevers.
Pour avis, les Liquidateurs

AL24013011

CLÔTURE DE LIQUIDATION

SNC HORNET

au capital social de 750 Euros
Siège social
3 rue du Général de Gaulle
Espace Beauregard
58660 COULANGES-LES-NEVERS
890 594 542RCS NEVERS

Le 19.03.2024, il a été approuvé par acte unanime les comptes de liquidation, il a été constaté la décharge du liquidateur de son mandat, il a été donné quitus de sa gestion et il a été constaté la clôture de liquidation à compter du 29 février 2024.
La société sera radiée au RCS de NEVERS.
Pour avis.

AL24013029

CLÔTURE DE LIQUIDATION

GROUPEMENT FONCIER AGRICOLE CHOLLET (en liquidation)

AU CAPITAL DE 71.346,14 EUROS
SIEGE SOCIAL : COSNE COURS SUR LOIRE (58200)
12 Rue du Trésorier
RCS NEVERS 328 823 042

M. François CHOLLET demeurant à LE VESINET (78110) 53Boulevard de Belgique agissant en qualité de liquidateur,déclare que la liquidation de la société GROUPEMENT FONCIER AGRICOLE CHOLLET, société civile dont la dissolution a été publiée dans ce même journal, le 8 décembre 2023, sous le n°1761, a été clôturée le 16 mars 2024, suivant décision de la collectivité des associés après approbation du compte définitif et quitus de sa gestion.
Le dépôt des actes a été effectué au greffe du tribunal de NEVERS.
Pour avis,
Le liquidateur.

AL24013042

// CONSTITUTION

AVIS DE CONSTITUTION

Aux termes d'un acte sous signature privée en date du 19/03/2024 à VARENNES-VAUZELLES (58640), il a été constitué une société civile immobilière présentant les caractéristiques suivantes :
Dénomination sociale : S&E
Siège social : 52 avenue Louis Fouchère, 58640 VARENNES VAUZELLES
Objet social : L'acquisition, l'administration, la gestion par location ou autrement de tous immeubles et biens immobiliers.
Durée de la Société : 99 ans à compter de la date de l'immatriculation de la Société au Registre du commerce et des sociétés.
Capital social : 1 000 euros
Gérance : Monsieur Steven CARPENTIER, demeurant 161 rue du Colonel Rimailho, 58600 GARCHIZY.
Immatriculation de la Société au Registre du commerce et des sociétés de NEVERS.

AL24012953

IMMATRICULATION (EURL À CAPITAL FIXE)

ASSISTANCE PAC FROID 58
Société à responsabilité limitée au capital de 1 000 euros
Siège social : 40 rue de la Fosse aux Loups - 58000 NEVERS
Par acte SSP du 13/03/2024 il a été constitué une SARL à associé unique présentant les caractéristiques suivantes :
Dénomination sociale : ASSISTA NCE PAC FROID 58
Siège social : 40 rue de la Fosse aux Loups, 58000 NEVERS
Objet social : La mise en service, le dépannage, la maintenance et l'entretien de système froid.
Durée de la Société : 99 ans à compter de son immatriculation au RCS de NEVERS.
Capital social : 1 000 €
Gérance : Benjamin RUIZ, demeurant 111 rue de la Mère Grand 58320 POUGUES LES EAUX.
Pour avis, La Gérance

AL24012955

AVIS DE CONSTITUTION

GAEC ELSSAS FARM
Groupement agricole d'exploitation en commun
Société civile au capital de 400 000 euros
Siège social : Fortichy - 58240 LIVRY
En cours d'immatriculation RCS NEVERS
Aux termes d'un acte SSP en date à LIVRY du 11/03/2024,
Il a été formé un Groupement Agricole d'Exploitation en Commun (G.A.E.C.), société civile de personnes, régi notamment par les articles L. 323-1 et suivants du Code rural et de la pêche maritime et 1832 et suivants du Code civil, présentant les caractéristiques suivantes :
- Dénomination : GAEC ELSSAS FARM ;
- Agrément : Le G.A.E.C. a été agréé par le préfet du département suivant décision définitive en date du27/02/2024 ;
- Durée : 99 ans à compter de son immatriculation au RCS de NEVERS ;
- Siège : Fortichy à LIVRY (58240) ;
- Objet social : Exploitation et gestion de biens agricoles ;
- Capital : 400 000 euros, constitué uniquement d'apports en nature ;
- Gérance : ont été nommés gérants du groupement sans limitation de durée Andrée HORRAS et Florian WITTENMEYER demeurant ensemble à Fortichy - 58240 LIVRY,
- Cession de parts : Libre entre associés lorsque le G.A.E.C. comprend deux associés. Dans tous les autres cas,toute cession, même entre associés, est subordonnée à l'accord unanime des autres associés. POUR AVIS. La gérance.

AL24012959

AVIS DE CONSTITUTION

Suivant acte SSP du 21/03/2024, constitution de la Société par Actions Simplifiée : TRAD'HORSE LT
Capital social : 10 000 euros
Siège social : 234 rue du Pavillon - 58000 SAINT-ELOI
Objet : - le débourrage, le travail, la valorisation, la commercialisation et le négoce de chevaux ;
- les prestations de services relatives au monde équin : la promotion du cheval et des activités équestres, l'enseignement de la pratique équestre, l'organisation de promenades, randonnées et activités touristiques, l'hébergement et la prise en pension de chevaux, la location de chevaux et de matériel.
- la distribution, l'achat, la vente ou la revente de tous produits, de toutes prestations, de tous services, y compris la négociation et l'intermédiation pour agir au nom et pour le compte d'autrui dans le cadre des activités précitées notamment à titre d'agent commercial si la société bénéficie d'un ou plusieurs mandats pour le compte d'autres entreprises industrielles, commerciales ou de prestations de services,
- la promotion et l'organisation de toute manifestation dans la cadre des activités précitées ;
Président : Madame Laura TALBOTTIER demeurant Nevers, Nièvre, 1 ter, Quai de la Jonction
Directeur général (si nommé) : Monsieur Rodrigue DESMOULES demeurant 3 route de Trangy - 58000 SAINT-ELOI
Condition d'admission aux assemblées d'actionnaires : tout associé peut participer aux décisions collectives sur justification de son identité et de l'inscription en compte de ses actions au jour de la décision collective.
Conditions d'exercice du droit de vote aux assemblées : sous réserve des dispositions légales, chaque associé dispose d'autant de voix qu'il possède ou représente d'actions.
Clauses d'agrément (le cas échéant) et organe social habilité à statuer sur les demandes d'agrément : Sauf en cas d'associé unique (cession libre), les transmissions d'actions au profit d'associés ou de tiers sont soumises à l'agrément de la collectivité des associés.
Durée de la société : 99 ans à compter de son immatriculation au RCS de NEVERS.
Pour avis.

AL24013014

ASSISTANCE PAC FROID 58
Société à responsabilité limitée
au capital de 1 000 euros
Siège social
40 rue de la Fosse aux Loups
58000 NEVERS

AVIS DE CONSTITUTION

Par acte SSP du 13/03/2024 il a été constitué une SARL à associé unique présentant les caractéristiques suivantes :
Dénomination sociale : ASSISTA NCE PAC FROID 58
Sigle : APF 58
Siège social : 40 rue de la Fosse aux Loups, 58000 NEVERS
Objet social : La mise en service, le dépannage, la maintenance et l'entretien de système froid.
Durée de la Société : 99 ans à compter de son immatriculation au RCS de NEVERS.
Capital social : 1 000 €
Gérance : Benjamin RUIZ, demeurant 111 rue de la Mère Grand 58320 POUGUES LES EAUX.
Pour avis, La Gérance

AL24013032

YONNE

// MODIFICATION

MODIFICATION DU CAPITAL

SARL PERRICHON SIMON

Société à responsabilité limitée
au capital de 150 000 euros
porté à 300 000 euros
Siège social
1 rue Victor Guichard 89100 SENS
822 139 309 RCS SENS

L'Assemblée Générale Extraordinaire réunie en date du 31 Janvier 2024 a décidé d'augmenter le capital social de 150 000 euros par l'incorporation directe de réserves au capital, ce qui rend nécessaire la publication des mentions ci-après relatées.
ARTICLE 8 - CAPITAL SOCIAL
Ancienne mention :Le capital social est fixé à cent cinquante mille euros (150 000 euros)
Nouvelle mention :Le capital social est fixé à trois cent mille euros (300 000 euros)
Pour avis
La Gérance

AL24012655

MODIFICATION DU CAPITAL

EIKO

Société par actions simplifiée
au capital de 500 euros
porté à 320 500 euros
Siège social :
19 rue du Maréchal de Lattre de Tassigny - 89800 CHABLIS
949 630 305 RCS AUXERRE

Il résulte du procès-verbal des décisions de l'associé unique en date du 12 mars 2024 que le capital social a été augmenté de 320 000 euros par voie d'apport en nature.
L'article 7 des statuts a été modifié en conséquence.
Ancienne mention :
Le capital social est fixé à cinq cents euros (500 euros).
Nouvelle mention :
Le capital social est fixé à TROIS CENT VINGT MILLE CINQ CENTS EUROS (320 500 euros).

AL24012944

CHANGEMENT DE GÉRANT

MASTIO

SARL au capital de 7622,45 €
Siège Social : 34 rue Saint Etienne
89450 VEZELAY
334612587 RCS de AUXERRE

Par AGE du 29/02/2024, il a été décidé de nommer nouveau gérant M. MASTIO Francesco demeurant 34 rue Saint Etienne 89450 VEZELAY , à compter du 01/03/2024 en remplacement de M. MASTIO Adam demissionnaire.
Mention au RCS de AUXERRE

AL24012948

CHANGEMENT DE DIRECTEUR GÉNÉRAL

XXL INDUSTRIES

Société par actions simplifiée
au capital de 10 000 euros
Siège social : Les Roches
89350 CHAMPIGNELLES
482 852 696 RCS AUXERRE

Aux termes d'une décision du Président en date du 14 mars 2024, il résulte que Madame Catherine PORNET demeurant Les Roches 89350 CHAMPIGNELLES a été nommée en qualité de Directrice Générale rétroactivement à compter du 1er janvier 2024.
POUR AVIS
Le Président

AL24012951

CHANGEMENT DE PRÉSIDENT

FERME DE JOUANCY Société par actions simplifiée au capital de 58 000 euros Siège social : Ferme de Jouancy, 89100 SOUCY 530 305 069 RCS SENS Par AGO du 27/02/2024, il résulte que Mme Céline LUTZ, demeurant Chemin du Château Jonville, 89100 SOUCY a été nommée en qualité de Présidente à compter du 01/03/2024 en remplacement de Mr Thierry BLANC, démissionnaire. POUR AVIS : La Présidente

AL24012961

TRANSFERT DU SIÈGE SOCIAL

SCI ASTON

Société civile immobilière
au capital 69.821,64 euros
Siège social à AUXERRE (89000)
4 rue du Stand
398 440 107 RCS AUXERRE

Aux termes d'une délibération de l'AGE du 17 mars 2024, il a été décidé de transférer le siège social sis à AUXERRE (89000) 4 rue du Stand, au 7 bis rue des Bons enfants AUXERRE (89000)
Mention sera faite auprès du RCS d'AUXERRE.
Pour avis et mention.

AL24013065

S.J.B.
Société d'Avocats

DÉMISSION DE CO-GÉRANT

LE FOURNIL DE MAUD

Société à responsabilité limitée
au capital de 1 000 euros
Siège social
13 rue Diderot 89350 CHAMPIGNELLES
789 480 688 RCS AUXERRE

Aux termes d'une délibération en date du 1er mars 2024, la collectivité des associés a pris acte de la démission de Monsieur Dimitri WILLIG de ses fonctions de co-gérant à compter du 29 février 2024 et a décidé de ne pas procéder à son remplacement.

AL24012973

S.J.B.
Société d'Avocats

CHANGEMENT DE LA GÉRANCE

SCI DU MILIEU DES RUELLES

Société Civile Immobilière
au capital de 3 048,98 euros
Siège social : 560 Rue du Thureau - 89000 ST GEORGES SUR BAULCHE
420 990 459 RCS AUXERRE

Aux termes du procès-verbal du 20 mars 2024, l'Associée unique a mis fin aux fonctions de co-gérant de Monsieur Yves MARTIN. Madame Marie-Pierre MARTIN demeure seule Gérante. Modification sera faite au Greffe du Tribunal de commerce d'AUXERRE.

AL24013015

MODIFICATION DE DIRIGEANTS

SAS JARDINS REALISATION

Société par actions simplifiée
au capital de 7622,45 euros
Siège social
68 Rue des Soeurs Lecoq
89300 JOIGNY
389 984 378 RCS Sens

Aux termes d'une délibération de l'Assemblée Générale Extraordinaire en date du 22 décembre 2023, il résulte que :
- Monsieur Mickaël Houellebec, demeurant 14 Petit Chaumont, 89110 Chassy, a été nommé en qualité de Président à compter du 22 décembre 2023
et pour une durée illimitée, en remplacement de Monsieur Bruno Grisard, démissionnaire au 22 décembre 2023
- Monsieur Guillaume Fèvre, demeurant 2 Anquin, Les Simmonneaux, 89110 St Maurice Le Vieil, a été nommé en qualité de Directeur Général à compter du 22 décembre 2023
et pour une durée illimitée, en remplacement de Monsieur Mickaël Houellebec, démissionnaire au 22 décembre 2023
Pour avis, le Président

AL24013035

CHANGEMENT DE DÉNOMINATION

Cuma Bio Vanne et Othe

Société coopérative d'utilisation de matériel agricole à capital variable
Siège social : chez Emmanuel CRETTE, Ferme de Chambalay 89500 Dixmont
RCS Sens 821 564 945

Aux termes d'un acte sous seing privé en date du 14 décembre 2023, les associés ont décidé la modification de la dénomination.
Ancienne dénomination : Cuma BIO VANNE ET OTHE
Nouvelle dénomination : Cuma VANNE ET OTHE
L'inscription modificative interviendra auprès du RCS tenu au greffe du tribunal de commerce de Sens.
Emmanuel CRETTE, Président

AL24013017

TRANSFERT DU SIÈGE SOCIAL

Aux termes d'une décision en date du 25 mars 2024, l'associée unique de la SAS NLD EXPERTISE au capital de 3000 euros ayant son siège 66 Ter Rue Théodore de Bèze 89000 AUXERRE, immatriculée 879837441 RCS AUXERRE, a décidé de le transférer au 87 Rue Bourneil 89000 AUXERRE à compter du même jour et de modifier en conséquence l'article 4 des statuts.
Pour avis
L'associée unique

AL24013021

TRANSFERT DU SIÈGE SOCIAL

Aux termes d'une délibération en date du 25 mars 2024, l'Assemblée Générale Extraordinaire des associés de la SARL CABINET MORIZE AUDIT au capital de 8000 euros ayant son siège 66 Ter Rue Théodore de Bèze App 12 89000 AUXERRE, immatriculée 428770788 RCS AUXERRE a décidé de le transférer au 87 Rue Bourneil 89000 AUXERRE à compter du même jour, et de modifier en conséquence l'article 4 des statuts.
Pour avis
La Gérance

AL24013022

MODIFICATIONS DES STATUTS

EARL DE LA VALLEE AUX LOUPS

Exploitation Agricole
à Responsabilité Limitée
au capital de 7 500,00 euros
5, Chemin du Saulce
89290 ESCOLIVES SAINTE CAMILLE
RCS AUXERRE n° 878 183 235

Suivant décision du 15 mars 2024, l'associée unique a décidé :
- le transfert du siège social à 1, rue de Schoden - 89530 SAINT-BRIS-LE-VINEUX
- la transformation de l'Exploitation Agricole à Responsabilité Limitée DE LA VALLEE AUX LOUPS en une SCEA (société civile d'exploitation agricole) DE LA VALLEE AUX LOUPS dont les caractéristiques sont les suivantes :
Dénomination : SCEA DE LA VALLEE AUX LOUPS
Forme : Société Civile d'Exploitation Agricole
Capital : 7 500,00 euros
Nature des apports : numéraires
Siège social : 1, rue de Schoden - 89530 SAINT-BRIS-LE-VINEUX
Objet : activités agricoles
Durée : 99 ans à compter de l'immatriculation au RCS
Gérance : Mme Nicole DELOINCE, demeurant 5, Chemin du Saulce – 89290 ESCOLIVES SAINTE CAMILLE
Clause d'agrément des cessionnaires de parts sociales : oui – agrément donné par les associés
Pour avis

AL24013034

CHANGEMENT DE GÉRANT

SCI DES SERINGAS
Société civile immobilière au capital de 500 €
6 Grande rue Sanvigne 89310 ETIVEY
RCS AUXERRE 879.291.631
Aux termes d'un procès-verbal d'assemblée générale du 29 février 2024, Mme Aurélie CARMANTRAND, demeurant à GROZON (39800) Le Mouthrod, a été nommée Gérant en remplacement de Mr André PERDU, démissionnaire. Quitus de sa gestion lui a été donnée.
Le siège social de la société a été transféré à l'adresse suivante:1 rue de la Garenne 89160 ANCY LE FRANC. Les statuts ont été modifiés en conséquence.
Mention en sera faite au RCS d'AUXERRE.
Pour insertion, le Gérant.

AL24013056

// ADDITIF-RECTIFICATIF

SCEA NEVERS
Société Civile d'Exploitation Agricole
au capital de 38 112,25 euros
Siège social
42 route d'Appoigny
89113 FLEURY LA VALLEE
384 066 288 RCS SENS

RECTIFICATIF

Dans l'annonce parue le 15 mars 2024, il fallait lire la nouvelle dénomination est «SCEA NEVERS».

AL24013030

// ENQUÊTE PUBLIQUE

ENQUÊTE PUBLIQUE

COMMUNE DE GRISELLES (LOIRET)

Avis de consultation du public sur une installation classée pour l'environnement

LA PRÉFÈTE DU LOIRET COMMUNIQUE :
Un arrêté préfectoral d'enregistrement a été délivré le 25juin 2021 à la SAS FERTY LAGRY pour son projet d'implantation d'une unité de méthanisation sur le territoire de la commune de GRISELLES, lieu-dit «La Petite Ronce».
Le dossier initial de la demande d'enregistrement, complété d'informations relatives aux capacités financières et à l'existence d'une nappe souterraine au droit du terrain d'assiette du projet fera l'objet d'une consultation du public de 4 semaines, du samedi 13 avril au samedi 11 mai2024 inclus.
le dossier sera déposé, pendant cette période, à la mairie de GRISELLES (12 rue de la Mairie) où le public pourra en prendre connaissance et formuler ses observations sur le registre ouvert à cet effet durant les jours et heures habituels d'ouverture.
Les observations pourront également être adressées, pendant cette période, par voie postale, à la Préfète du Loiret,Direction Départementale de la Protection des Populations,service Sécurité de l'Environnement Industriel, 181 rue de Bourgogne, 45042 ORLEANS CEDEX 1, ou par voie électronique à l'adresse courrielle : ddpp-sei-fertylagry@loiret.gouv.fr
Les documents seront consultables sur le site internet des services de l'Etat dans le Loiret via le lien suivant : https://www.loiret.gouv.fr/Publi-

ANNONCES LÉGALES

cations/Enquetes-publiques-et-consultations-du-public/Enquetes-et-consultations-en-cours. A l'issue de la procédure réglementaire, la Préfète du Loiret prendra un arrêté modificatif.

AL24013033

// DIVERS

safer Bourgogne Franche-Comté

AVIS

La SAFER Bourgogne Franche-Comté (département 89) se propose, sans engagement de sa part, d'attribuer par rétrocession, échange ou substitution tout ou partie des biens suivants :

SAINT-ANDRE-EN-MORVAN (58) : Rétrocession d'une parcelle de bois - 7 ha 22 a 95 ca - Ru vollerot: C - 544 - Zonage : RNU.

ANNAY-LA-COTE : Rétrocession de parcelles forestières - 7 ha 03 a 82 ca - Champ ferme: A – 407 – 408 - 412 - Corchenne: A – 535 – 536 – 537 - 555 - Gallot: C – 40 – 42 – 49 – 61 - 64 – 81 – 82 – 83 – 95 – 112 - 115 - Gelicot: B – 275 - 278 - La truffiere: A – 136 – 137 – 142 – 150 – 151 – 152 - 153 - Le puit d huile: A – 388 – 389 – 398 - 400 - Le rhin: A - 587 - Les fleches: A – 322 – 323 - 329 - Vollery: B – 576 – 584 – 587 – 706 – 713 - 717 – Zonage : zone N du PLUi.

CHATEL-CENSOIR : Parcelle de landes - 37 a 90 ca - Les replats: D - 343 - Zonage : zone N du PLUi.

DYE: rétrocession de parcelles de terres et bois taillis - 10 ha 84 a 63 ca - Derriere fechot: AC - 72 - L ormichal: ZL - 328[63](J)-328[63](K) - La croix blanche: ZI-21(A)-21(B)-22(B)-22(C)-22(AJ)-22(AK)-22(DJ)-22(DK) - La vallee: ZH-100-101 - Le clos: ZI-204-309[205] - Le puits martin: ZI-146 - Les avaines: C-206-207 - Les reposees: C-54 - Les vignes de la garenne: ZW-131[55] - Sous margueron: ZX-43(J)-43(K) - Vau du clerc: ZI-224-225-227 - Vaux grosiers: AB-63 - Zonage : RNU.

ISLAND : Rétrocession de diverses parcelles de terres, prés, bois taillis, habitation - 34 ha 86 a 43 ca - Bois des champs morin: B – 148 – 151 – 152 – 153 – 154 – 155 – 156 – 159 – 160 – 163 - 164 - Champs de la motte: F - 135 - Champs du mut: F - 300 - Champs du nuseignon: E – 14 - 15 - Champs jean gout: B – 166 - 171 - Champs potier: C - 21 - Champs sudas: F – 167 (A) - Cloiseau chevreteau: B - 466 - D'amont: B - 498 - Gros buisson: F - 239 - Island le saulsois: B – 651 [415] - La caume: E - 79 - La grande pature: C – 19 - 20 - La motte: B - 20 - La pillotte: ZC - 25 - Les cinq journeaux: B – 499 – 500 - 501 - Les grandes chaumes: B – 116 – 117 – 118 – 119 - 121 - Pres baby: B - 271 - Pres jean noury: B – 71 - 72 - 73 - 75 - 76 - 77 - Zonage : zones A et N du PLUi.

PONTAUBERT: Rétrocession de diverses parcelles en nature de pré et bois-taillis. 12 ha 52 a 78 ca - La grande mardelle: C – 382 – 383 – 384 – 385 – 386 – 387 – 388 – 389 – 390 – 391 -392 – 393 – 394 – 395 – 396 – 397 – 495 [388] - La petite mardelle: C – 369 – 370 - 371 - Le porouin: C – 366 – 367 (J) -367 (K) - Vieilles chaumes: C – 476 - 477 - Zonage : zones A et N du PLUi - Rétrocession de diverses parcelles en nature de pré et bois-taillis. - 31 a 24 ca - Bas de la corvee des bross: C – 451 (B) – 451 (D) - Les chenevieres du crot: A - 48 - Zonage : zones A et N du PLUi

SAINT-PERE: terre et pré - fonds occupé – La SAFER recherche un apporteur de capitaux afin de maintenir l'exploitant en place. 3 ha 65 a 32 ca - Le haut des aubues: ZI-63(J)-63(K)-64 - Les boisseaux: ZK-6 - zonage : zone A du PLU

SEIGNELAY : Parcelles forestières - 2 ha 00 a 65 ca - Le grand parc ouest: D – 671 [420] – 672 [420] - Zonage : Zone N du PLU.

SERMIZELLES :

- Parcelles forestières et landes - 7 ha 15 a 79 ca - Conversette: A - 248 - Cotas de l ardille: D - 755 - Derriere le bois: D – 156 – 160 – 161 – 166 – 644 – 645 - 694 - Faite de la cote: D – 46 – 53 – 55 – 57 – 64 – 65 – 66 – 71 – 73 – 74 – 78 – 79 - 81 - La varenne: D - 561 - Le volot: D – 103 – 124 – 125 – 126 – 127 – 129 – 148 – 150 – 151 – 153 - 155 - Les tichelots: D – 84 – 85 – 88 – 91 - 99 - Sous la cote: D - 9 - Sous les vaux: D – 195 – 196 – 197 – 207 – 215 – 231 – 236 -237 -242 – 257 – 260 – 262 - 266 - Sur l ardille: D - 719 - Vau gautheron: D – 595 – 598 - 602 - Vaucoire: D – 168 – 169 -171 – 172 – 173 – 174 – 175 – 176 – 178 – 185 – 189 - 190 – Zonage : zone N du PLU.

Parcelles forestières et landes - 1 ha 16 a 98 ca - Champs de la pierre: A - 487 - Cotas de l ardille: D - 756 - Les ecourees: C - 93 - Les ees: ZB - 32 - Sous les vaux: D - 218 - zonage : zone A et N du PLU

VAULT-DE-LUGNY: Rétrocession de diverses parcelles en nature de pré et bois-taillis. 11 ha 82 a 20 ca - La mine: C – 206 – 207 – 208 – 323 [207] - Pierriotte: C -211 – 212 – 213 – 214 -215 – 216 – 217 – 218 - 219 - Zonage : zones A et N du PLUi - **Rétrocession de diverses parcelles de prés et bois -13 ha 29 a 66 ca** - Beauvoir: C – 74 – 77 – 326 [75] – 327 [76] - Champeau: C - 147 - La corvee: C – 57 – 332 [55] - 336 [56] - La corvee des brosses: C - 261 - 262 - La croisette: C - 52 - La motte: C - 78 - 79 - 80 - 88 - 89 - Les vernes loriot: C - 199 - Zonage :zones A et N du PLUi

Les personnes intéressées devront manifester leur candidature par écrit au plus tard le 15/04/2024 à Safer Bourgogne Franche-Comté, 18 rue Guynemer – CS 30128 - 89002 AUXERRE cedex, Tél : 0386469974 où des compléments d'information pourront être obtenus. Retrouvez toutes nos propriétés en publicité sur notre site internet ; www.saferbfc.com, où vous pourrez géo localiser les parcelles et télécharger les fiches candidatures.

AL24013038

CHANGEMENT DE REGIME MATRIMONIAL

Suivant acte reçu par Me Emmanuel ARNAUD, Notaire à Sens, 28 avenue Pompidou, le 20 mars2024 a été reçu le changement de régime matrimonial - portant adoption de la communauté universelle avec attribution intégrale de celle-ci au conjoint survivant – par Monsieur Jean-Patrick François René SERRURIER, antiquaire, et Madame Elisabeth Suzanne Marie Stella NODET, retraitée, son épouse,demeurant à Sens (89100), 28 rue Jossey. Monsieur né à Villeneuve-sur-Yonne (89500), le 7 janvier 1947.Madame née à Villiers-le-Bel (Val d'Oise), le 2 octobre 1949.Mariés à Marines (95640), le 27 septembre 1974 sous la séparation de biens pure et simple aux termes du contrat de mariage reçu par Me Hubert FERRAND, notaire à Meulan (78), le 20 septembre 1974. De nationalité française.Résidents au sens de la réglementation fiscale.Les oppositions des créanciers à ce changement, s'il y a lieu, seront reçues dans les trois mois de la présente insertion, en l'Office Notarial où domicile a été élu à cet effet.Pour insertion.
Le Notaire.

AL24013005

TRIBUNAL DE COMMERCE D'AUXERRE

Extrait des minutes du greffe

Jugement du Tribunal de Commerce d'Auxerre du 18/03/2024 prononçant l'ouverture de la procédure de liquidation judiciaire au profit de la **SAS ESPACE GLAM 59** avenue Charles de Gaulle 89000 Auxerre (pose d'ongles). RCS Auxerre 880583935. CIP 4742. Date de cessation des paiements : 18/09/2022 Les créances sont à déposer entre les mains du Liquidateur : Maître François CARLO 2 chemin de la Guimbarde 89300 JOIGNY, ou sur le portail électronique prévu par les articles L. 814-2 et L. 814-13 du code de commerce, dans les deux mois qui suivent la parution de la décision au BODACC.

AL24012974

Jugement du Tribunal de Commerce d'Auxerre du 18/03/2024 prononçant l'ouverture de la procédure de liquidation judiciaire au profit de **Monsieur Charles Raymond Raphaël FORTIN,** entrepreneur individuel, 5 rue de Sparre 89000 Auxerre (convoyage véhicule). RCS Auxerre 822667465. CIP 4743. Date de cessation des paiements : 18/09/2022 Les créances sont à déposer entre les mains du Liquidateur : SELARL ETUDE BALINCOURT en la personne de Me Cyrielle DELEUZE 29 Rue des Lombards 30000 Nîmes, ou sur le portail électronique prévu par les articles L. 814-2 et L. 814-13 du code de commerce, dans les deux mois qui suivent la parution de la décision au BODACC.

AL24012975

Jugement du Tribunal de Commerce d'Auxerre du 18/03/2024 ouvrant une procédure de Redressement Judiciaire au profit de la **Sci DAVEM** 1 bis chemin de Halage 89000 AUXERRE (acquisition de tous immeubles). RCS Auxerre 813881539. CIP 4744. Date de cessation des paiements : 18/03/2024. Administrateur : la SELARL AJRS en la personne de Me Marlène LOISEAU 16 rue de l'Horloge 89000 Auxerre. Les créances sont à déposer entre les mains du Mandataire, SELARL MJ & ASSOCIES en la personne de Me Véronique THIEBAUT 16 rue de l'Horloge BP290 89005 Auxerre, ou sur le portail électronique prévu par les articles L. 814-2 et L. 814-13 du code de commerce, dans les deux mois qui suivent la parution de la décision au BODACC.

AL24012976

Jugement du Tribunal de Commerce d'Auxerre du 18/03/2024 ouvrant une procédure de Redressement Judiciaire au profit de la **SAS à associé unique PROTEKFLAM** 3 Boulevard de l'Ouest 10600 La Chapelle-Saint-Luc (distribution de moyens de secours incendie). RCS TROYES 844162057. CIP 4745. Date de cessation des paiements : 18/03/2024. Administrateur : la SELARL AJRS en la personne de Me Marlène LOISEAU 16 rue de l'Horloge 89000 Auxerre. Les créances sont à déposer entre les mains du Mandataire, SELARL MJ & ASSOCIES en la personne de Me Véronique THIEBAUT 16 rue de l'Horloge BP290 89005 Auxerre, ou sur le portail électronique prévu par les articles L. 814-2 et L. 814-13 du code de commerce, dans les deux mois qui suivent la parution de la décision au BODACC.

AL24012977

Jugement du Tribunal de Commerce d'Auxerre du 18/03/2024 prononçant la clôture pour insuffisance d'actif de la liquidation judiciaire de la **Sàrl SUNPIZZA** 41 rue Rouget de L'Isle 89000 Auxerre. RCS Auxerre 822024063. CIP 4674.

AL24012978

Jugement du Tribunal de Commerce d'Auxerre du 18/03/2024 prononçant la clôture pour insuffisance d'actif de la liquidation judiciaire de la SAS à associé unique **SAS AIGUES-MARINES** 2 impasse des Tilleuls de la Cour 89440 Sainte-Colombe. RCS Auxerre 879133700. CIP 4676.

AL24012979

Jugement du Tribunal de Commerce d'Auxerre du 18/03/2024 prononçant la clôture pour insuffisance d'actif de la liquidation judiciaire de la **Sàrl à associé unique AUX PETITES BOUCHERIES DE CAMPAGNE** 44 rue des Chambraux 89113 Charbuy. RCS Auxerre 750398349. CIP 4621.

AL24012980

Jugement du Tribunal de Commerce d'Auxerre du 18/03/2024 prononçant la clôture pour insuffisance d'actif de la liquidation judiciaire de la **SAS MAG'HELLENE** 5 avenue Jean Moulin 89000 AUXERRE. RCS Auxerre 830191789. CIP 4401.

AL24012981

Jugement du Tribunal de Commerce d'Auxerre du 18/03/2024 prononçant la conversion en liquidation judiciaire de la **SAS Ventexpert Immobilier** 9 place du Maréchal Leclerc 89000 AUXERRE (Intermédiation en achat, vente, location de biens immobiliers). RCS Auxerre 823307442. CIP 4702. Liquidateur : Maître François CARLO 2 chemin de la Guimbarde 89300 JOIGNY.

AL24012982

Jugement du Tribunal de Commerce d'Auxerre du 18/03/2024 prononçant la conversion en liquidation judiciaire de la **Sàrl LUCAS PRESTATIONS VIGNES** rue de la Bretauche 89800 Chablis (travaux agricoles). RCS Auxerre 429416464. CIP 4705. Liquidateur judiciaire : SELARL MJ & ASSOCIES en la personne de Me Véronique THIEBAUT 16 rue de l'Horloge BP290 89005 Auxerre.

AL24012983

Jugement du Tribunal de Commerce d'Auxerre du 18/03/2024 modifiant le plan de sauvegarde de la **Sàrl SYCLAD** 6 rue bis de l Eglise 89550 Héry (Holding et prestations de services). RCS Auxerre 504006438. CIP 3760. Commissaire au plan : la SELARL BCM en la personne de Me CARBONI 24 RUE D'EGLENY 89000 AUXERRE.

AL24012984

Jugement du Tribunal de Commerce d'Auxerre du 20/03/2024 prononçant la conversion en liquidation judiciaire avec poursuite d'activité jusqu'au 27/03/2024, de la **Sàrl ALYA** 2 place du Général de Gaulle 89700 Tonnerre (achat, vente de chaussures). RCS Auxerre 423469527. CIP 4635. Liquidateur : SELARL MJ & ASSOCIES en la personne de Me Véronique THIEBAUT 16 rue de l'Horloge BP290 89005 Auxerre.

AL24012985

Jugement du Tribunal de Commerce d'Auxerre du 20/03/2024 prononçant la faillite personnelle emportant interdiction de diriger, gérer, administrer ou contrôler, directement ou indirectement, toute entreprise commerciale ou artisanale, toute exploitation agricole ou tout autre entreprise ayant toute autre activité indépendante et toute personne morale pour une durée de 10 ans à l'encontre de **Monsieur Loïc BIZOT** né le 07/07/1978 à Auxerre, en sa qualité de dirigeant de la **SAS IS Ô COURANT** 5 rue des Compagnons 89290 CHAMPS SUR YONNE RCS Auxerre 817919301. CIP 4490

AL24012986

Jugement du Tribunal de Commerce d'Auxerre du 20/03/2024 arrêtant le plan de cession totale de la **SAS à associé unique ROTHE FERMETURES** Z I du Bel Air 89400 Cheny (menuiserie charpente), RCS AUXERRE 340876473, CIP 4708, au profit de la SAS GP GROUPE (RCS SENS 879105021) Commissaire au plan : la SELARL AJRS en la personne de Me Marlène LOISEAU 16 rue de l'Horloge 89000 Auxerre.

AL24012987

Jugement du tribunal de commerce de PARIS en date du 21/03/2024, arrêtant le plan de redressement, sous le numéro P202201336, de la **Sàrl ADVL** 64-66, Avenue Haussmann 89000 Auxerre (achat revente d'articles de modélisme) RCS PARIS 503.675.167. Désignant M.Paul Bernard, comme tenu d'exécuter le plan. Durée du plan 10 ans. Commissaire à l'exécution du plan : SCP CBF ASSOCIES en la personne de Me Lou Fléchard 41 rue de Liège 75008 Paris. Mandataire judiciaire : SELAFA MJA en la personne de Me Valérie Leloup-Thomas , 102 rue du Faubourg Saint-Denis 75479 Paris Cedex.

// DISSOLUTION-LIQUIDATION

GROUPE etc LE PARTAGE DES VALEURS

ETC
2 rue des Ardoisiers
58200 COSNE-COURS-SUR-LOIRE

CLÔTURE DE LIQUIDATION

BAMAC SAS

au capital social de 5000 Euros
Siège social :31 rue du Commerce
58200 COSNE COURS SUR LOIRE
753 543 560 RCS NEVERS

Le 30/09/2023, l'assemblée a approuvé les comptes de liquidation, a déchargé le liquidateur de son mandat, lui a donné quitus de sa gestion et a constaté la clôture de liquidation à compter du 30/09/2023.La société sera radiée au RCS de NEVERS.Pour avis.

AL24012825

S.J.B. Société d'Avocats

CLÔTURE DE LIQUIDATION

SCM KINEFFICACE

Société civile de moyens en liquidation
Au capital de 1 200 euros
Siège social : 4 Promenade de la Vernée
89600 ST FLORENTIN
Siège de liquidation :
2B Rue de la Tour d'Auvergne
89000 AUXERRE
897 567 863 RCS AUXERRE

L'Assemblée Générale réunie le 7 MARS 2024 a approuvé le compte définitif de liquidation arrêté au 29 février 2024, déchargé Monsieur Petru DAMOC, demeurant 2B Rue de la Tour d'Auvergne – 89000 AUXERRE, de son mandat de liquidateur, donné à ce dernier quitus de sa gestion et constaté la clôture de la liquidation à compter du jour de ladite assemblée.
Les comptes de liquidation seront déposés au greffe du Tribunal de commerce d'AUXERRE, en annexe au Registre du commerce et des sociétés.

AL24012883

DISSOLUTION

ROPARS CHRISTIAN ET PIERRE
SNC en liquidation au capital de 16 376,99 € ramené à 8 188,49 €
Siège social : 3, Avenue Michel de Toro – 89170 SAINT FARGEAU
327 377 503 RCS AUXERRE

* Il résulte des décisions de l'Associé Unique du 10/10/2023 les modifications suivantes de mentions antérieurement publiées à effet du 12/05/2018 :
Gérants – Associés :
Anciennes mentions : M. Christian ROPARS et M. Pierre ROPARS
Nouvelle mention : M. Pierre ROPARS dt à SAINT FARGEAU (89) – Les Tenains
Capital :
Ancienne mention : 16 376,99 €
Nouvelle mention : 8 188,49 €
* Aux termes du même procès-verbal du 10/10/2023, l'Associé Unique a décidé la dissolution anticipée de la société à compter du même jour et sa mise en liquidation amiable.
M. Pierre ROPARS dt à SAINT FARGEAU (89) – Les Tenains a été nommé comme liquidateur pour toute la durée de la liquidation, avec les pouvoirs les plus étendus pour procéder aux opérations de liquidation.
Le siège de la liquidation est fixé au siège social. C'est à cette adresse que la correspondance devra être envoyée et que les actes et documents concernant la liquidation devront être notifiés.
Les actes et pièces relatifs à la liquidation seront déposés au Greffe du Tribunal de Commerce d'AUXERRE en annexe au RCS.
Pour avis
Le Liquidateur

AL24012941

CLÔTURE DE LIQUIDATION

MURAL DECOR

Société par actions simplifiée
en liquidation
Au capital de 20000 euros
Siège social et de liquidation :
143 Rue d'Alsace Lorraine
89100 SENS
818 950 305 RCS SENS

L'AGE réunie le 16/02/2024 au 143 Rue d'Alsace Lorraine 89100 SENS a approuvé le compte définitif de liquidation, déchargé Franck SOREL, demeurant 2 Impasse des Roseaux, 89100 NAILLY, de son mandat de liquidateur, donné à ce dernier quitus de sa gestion et constaté la clôture de la liquidation à compter rétroactivement du 31/12/2023. Les comptes de liquidation sont déposés au greffe du Tribunal de commerce de SENS, en annexe au Registre du commerce et des sociétés et la Société sera radiée dudit registre. Pour avis, le Liquidateur

AL24012965

CLÔTURE DE LIQUIDATION

Les associés de la SCI SAINT PIERRE, société civile immobilière en liquidation au capital de 1 524,49 € ayant son siège social et son siège de liquidation 28 bd Vauban 89000 AUXERRE et immatriculée au RCS AUXERRE n° 388 020 471, réunis en AGO le 29/02/24 au siège de liquidation, ont approuvé le compte définitif de liquidation, déchargé M. Laurent GAVET, demeurant 28 Boulevard Vauban 89000 AUXERRE, de son mandat de liquidateur, donné à ce dernier quitus de sa gestion et constaté la clôture de la liquidation à compter du jour de ladite assemblée. Les comptes de liquidation seront déposés au RCS d'AUXERRE.
Pour avis, Le Liquidateur

AL24012989

CLÔTURE DE LIQUIDATION

LOAD'INK

Société à responsabilité limitée
à associé unique
Au capital de 2 000,00 €
Siège social
60 Rue Joubert – 89000 AUXERRE
852 220 375 RCS AUXERRE

Aux termes d'une décision en date du 31 octobre 2022, l'associé unique a approuvé les comptes de liquidation, donné quitus au liquidateur, l'a déchargé de son mandat et a prononcé la clôture des opérations de liquidation au 30 septembre 2022.Les actes, pièces et comptes définitifs de la liquidation sont déposés au Greffe du Tribunal de Commerce d'AUXERRE.
Le liquidateur.

AL24012991

S.J.B. Société d'Avocats

DISSOLUTION

ENTREPRISE DE BATIMENT DARDY

Société par actions simplifiée
en liquidation
Au capital de 70 000 euros
Siège social
2 Rue de Beauregard
89300 VILLECIEN
481 400 299 RCS SENS

Aux termes d'une décision en date du 12 MARS 2024, l'associé unique a décidé la dissolution anticipée de la Société à compter du 31 MARS 2024 et sa mise en liquidation amiable sous le régime conventionnel.
Monsieur Patrick DARDY, demeurant 2 Rue de Beauregard - 89300 VILLECIEN a été nommé en qualité de liquidateur, avec les pouvoirs les plus étendus pour réaliser les opérations de liquidation et parvenir à la clôture de celle-ci.
Le siège de la liquidation est fixé 2 Rue de Beauregard – 89300 VILLECIEN. C'est à cette adresse que la correspondance devra être envoyée et que les actes et documents concernant la liquidation devront être notifiés.
Les actes et pièces relatifs à la liquidation seront déposés au Greffe du Tribunal de commerce de SENS, en annexe au Registre du commerce et des sociétés.

AL24013016

// CONSTITUTION

S.J.B. Société d'Avocats

AVIS DE CONSTITUTION

Aux termes d'un acte sous signature privée en date à AUXERRE (Yonne), du 11 mars 2024, il a été constitué une société présentant les caractéristiques suivantes :
Forme : Société par actions simplifiée
Dénomination : OPTIQUE CHARLES DE GAULLE
Siège : 8 Bis Avenue Charles de Gaulle, 89000 AUXERRE
Durée : 99 ans à compter de son immatriculation au Registre du commerce et des sociétés
Capital : 1 000 euros
Objet : Laboratoire d'optique, négoce de matériel d'optique, de photographie et de matériel connexe, montage des produits pré-cités
Agrément : Les cessions d'actions, à l'exception des cessions aux associés, sont soumises à l'agrément de la collectivité des associés.
Président : Madame Valérie ONDEL épouse GORIN, demeurant 7 Rue de la Chapelle – Les Bries – 89380 APPOIGNY
Directeur Général : Monsieur Eric GORIN, demeurant 7 Rue de la Chapelle – Les Bries – 89380 APPOIGNY
La Société sera immatriculée au Registre du commerce et des sociétés d'AUXERRE.

AL24012945

AVIS DE CONSTITUTION

Par acte ssp en date de 16/02/2024, il a été constitué une SASU
Dénomination : IDERNAN
Siège Social : 16 Rue de la République 89150 ST VALERIEN
Capital : 500 €
Activités principales : - Commerce de détail de tous produits alimentaires. Toutes activités commerciales financières, mobilières et ou immobilières, se rapportant à cet objet.
Durée : 99 ans
Président : M. KALIFI EL-Hassan 16 Rue de la République 89150 ST VALERIEN
Cession d'actions : Libre
Exercice du droit de vote : Une action égale une voix.
Conditions d'admission aux assemblées : Être actionnaire.
Immatriculation au RCS de SENS.

AL24012968

AVIS DE CONSTITUTION

Par acte SSP du 19/03/2024, il a été constitué une EURL ayant les caractéristiques suivantes :
Dénomination : MBS CONSEILS
Objet social : La société a pour objet en France, et à l'étranger : Le courtage d'assurance, le conseil en gestion de patrimoine, le conseil en protection social, le conseil en stratégie de rémunération, l'ingénierie financière, la gestion de portefeuilles, l'assistance et conseils aux entreprises. Les dites activités pouvant être exercées directement ou indirectement, pour son compte ou pour le compte de tiers, et notamment par voie de création de nouveaux établissements, d'apports, de prise en location gérance, et plus généralement, toutes opérations commerciales, financières, mobilières ou immobilières, pouvant se rattacher à l'objet social ou à tous objets connexes et susceptibles d'en faciliter le développement ou la réalisation.
Siège social : 8 rue Gaston Corgibet 89100 Fontaine la Gaillarde.
Capital : 1500 € Durée : 99 ans Gérance : M. BAILLEUL Maxens, demeurant 8 rue Gaston Corgibet 89100 Fontaine la Gaillarde.
Immatriculation au RCS de Sens.

AL24012988

CAPE LG EXPERTISE COMPTABLE

AVIS DE CONSTITUTION

Par acte SSP du 15/03/2024, il a été constitué une SASU ayant les caractéristiques suivantes : Dénomination : Monnier Finances Objet social : Prise de participation dans toutes filiales Siège social : 14 rue des jardins 89500 Les Bordes. Capital : 2000 € Durée : 99 ans Président : M. Monnier Eric, demeurant 14 rue des jardins 89500 Les Bordes Admission aux assemblées et droits de votes : Tout actionnaire peut participer aux assemblées quel que soit le nombre de ses actions, chaque action donnant droit à une voix Clause d'agrément : Cession soumis à un agrément dans tous les cas Immatriculation au RCS de Sens.

AL24012990

AVIS DE CONSTITUTION

Aux termes d'un acte sous seing privé en date du 12 février 2024. à SAINT-PRIVE, il a été constitué une société à responsabilité limitée.
Dénomination sociale : FESTILUX CAMP
Forme : Société à responsabilité limitée.
Objet : Camping, gites, et tables d'hôtes.
Capital social : 5 000 euros.
Siège social : Lieu-dit La Griffonnière 89220 SAINT-PRIVE.
Durée : 99 années à compter de l'immatriculation au Registre du commerce et des sociétés.
Gérants : M. Mark BLOKKER et Madame Marleen SNEEUW demeurant ensemble 401, chemin de la Plauderie, lieu-dit La Griffonnière 89220 SAINT-PRIVE.
La société sera immatriculée au Registre du commerce et des sociétés tenue au Greffe du tribunal de commerce d'AUXERRE (Yonne).
Pour avis et mention, un cofondateur.

AL24012994

AVIS DE CONSTITUTION

Il a été constitué une société par acte sous seing privé : Dénomination : SDM SENS.
Forme : Société par actions simplifiée.
Objet : Commerce de détail de savons de Marseille.
Durée de la société : 99 année(s).
Capital social fixe : 1000 euros
Cession d'actions et agrément : Toutes les cessions sauf celles entre associés, sont soumises à agrément.
Siège social : 3 Rue des Fontaines, 89100 Maillot.
La société sera immatriculée au RCS de Sens.
Admission aux assemblées générales et exercice du droit de vote :
Tout actionnaire peut participer aux assemblées : chaque action donne droit à une voix.
Ont été nommés :
Président : Madame Manon DE BRITO 3 Rue des Fontaines 89100 Maillot.
Directeur général : la Société HOLDING CATRIX sise 3 Rue des Fontaines 89100 MAILLOT
(RCS SENS 850 054 834).
Pour avis.

AL24013020

AVIS DE CONSTITUTION

Avis est donné de la constitution pour une durée de 99 ans, d'une SCI dénommée SCI DU 1058 RUE GAMBETTA au capital de 100 euros, constitué uniquement d'apports en numéraire, le siège social est fixé 28 Rue Eugène Hatin 89000 AUXERRE ayant pour objet : l'acquisition, l'apport, la propriété, la mise en valeur, la transformation, la construction, l'aménagement, l'administration, la location et la vente (exceptionnelle) de tous biens et droits immobiliers.
La gérance est assurée par M. Eric MORIZE demeurant 28 Rue Eugène Hatin 89000 AUXERRE. Immatriculation de la Société au RCS d'AUXERRE. Clauses relatives aux cessions de parts : agrément des associés représentant au moins les 3/4 des parts sociales pour toute cession.
Pour avis
La Gérance

AL24013023

AVIS DE CONSTITUTION

A&S INVEST
SASU au capital de 100 €
5 rue Guette Soleil - 89000 AUXERRE
RCS AUXERRE

Selon A.S.S.P. en date à AUXERRE du 22.03.2024, il a été constitué une société présentant les caractéristiques suivantes :
Forme : Société par Actions Simplifiée à associé unique
Dénomination : A&S INVEST
Siège : 5 rue Guette Soleil - 89000 AUXERRE
Durée : 99 ans à compter de son immatriculation au RCS
Capital : 100 €
Objet :
- L'activité de holding, l'acquisition, la cession et la gestion de toutes valeurs mobilières, la prise de participation ou d'intérêts dans toutes sociétés et entreprises commerciales ou industrielles et leur gestion.
- L'animation et la coordination des sociétés auxquelles elle est intéressée, notamment par l'accomplissement de tous mandats de gestion, direction, contrôle et plus spécialement toutes prestations de service commerciaux, administratifs, informatique et autres.
- L'étude de marchés, le conseil de gestion et le conseil financier ; toutes opérations de formation et de relations publiques, le recrutement et la formation du personnel.
- L'achat, la vente de tous produits et articles nécessaires au fonctionnement des sociétés du groupe.
- L'acquisition, par achat ou autrement de tous terrains, immeubles bâtis ou non bâtis, en vue de son exploitation par location, bail ou autrement.
Exercice du droit de vote : Tout associé peut participer aux décisions collectives sur justification de son identité et de l'inscription en compte de ses actions au jour de la décision collective. Sous réserve des dispositions légales, chaque associé dispose d'autant de voix qu'il possède ou représente d'actions.
Transmission des actions : La cession des actions de l'associé unique est libre.
Agrément : Les cessions d'actions, à l'exception des cessions aux associés, sont soumises à l'agrément de la majorité de la collectivité des associés.
Président : M. Addil YADANE, demeurant au 5 rue Guette Soleil - 89000 AUXERRE.
La Société sera immatriculée au RCS de AUXERRE.
Pour avis,
Le Président

AL24013044

AVIS DE CONSTITUTION

Aux termes d'un acte sous seings privés en date du 1er mars 2024, il a été constitué une Exploitation Agricole à Responsabilité Limitée
Dénomination sociale : EARL LES FRERES GALICHER.
Forme : Exploitation Agricole à Responsabilité Limitée, société civile régie par les articles 1832 à 1870-1 du Code civil, à l'exception de l'article 1844-5, par les articles L. 324-1 à L.324-10 du Code rural et de la pêche maritime, et par les décrets pris pour leur application.
Objet : Exercice d'activités réputées agricoles au sens de l'article L.311-1 du Code rural et de la pêche maritime.
Capital social : 188 328,00 €.
Siège social : Les Manceaux - 89130 MEZILLES.
Durée : 99 années à compter de l'immatriculation au registre du commerce et des sociétés.
Apports : Numéraire : 188 328,00 €
Gérant : M. Noël GALICHER, demeurant à MEZILLES (Yonne), les Manceaux, M. Nicolas GALICHER, demeurant à MEZILLES (Yonne), les Mahougeots et M. Dominique GALICHER, demeurant à LAVAU (Yonne), 19 rue du Clos d'en Haut.
Cessions de parts : Soumises à l'agrément de l'assemblée générale extraordinaire des associés dans tous les cas, à l'exception des cessions entre associés qui sont libres.
La société sera immatriculée au registre du commerce et des sociétés tenu au greffe du tribunal de commerce d'AUXERRE (Yonne).
La gérance

AL24013048

Terres de Bourgogne
Annonces légales
03 80 78 90 42

// ÉVÈNEMENT BUCHEZ

Travaux pratiques sur l'entretien des prairies

Les Établissements Buchez ont organisé leur premier évènement de l'année en invitant leurs clients à une journée de présentation de la gamme Valtra et des solutions de régénération des prairies. Une centaine de clients étaient présents à Saint-Hilaire-en-Morvan.

« Cette journée, c'est une idée de l'équipe commerciale pour lancer la saison des évènements de la concession avec une thématique autour d'outils utilisés au printemps. Nous avons convié nos partenaires Valtra, Ponge, Aguirre, Guttler, Weidemann et Yanigav ainsi que les Établissements Alexandre pour les semences de prairies » explique Olivier Dubreuilh, P.-D.G. des Établissements Buchez. Outre la présentation de la gamme Valtra, c'était aussi l'occasion de sensibiliser les agriculteurs sur les avantages de l'entretien des prairies. Guttler présentait au travail son semoir GreenMaster qui, en un seul passage, combine nivellement, aération, hersage et semis. Ce semoir est composé d'une herse de scarification, d'une double herse à dents de diamètre 12 mm, réglable en agressivité et d'un semoir avec système DPA contrôlé par une roue montée sur un vérin simple, avec une soufflerie électrique. Un rouleau « pied de mouton » autonettoyant vient rappuyer. Le constructeur espagnol Aguirre a aussi un semoir adapté aux prairies avec le DS-R à disques, doté d'un distributeur mécanique ou électrique et de trois cuves (une de 1 400 l et deux de 350 l) pour semer différents types de graine ou fertilisant. La version avec dents fines peut aussi convenir notamment dans les sols caillouteux. Trois types de herses de prairie Ponge ont aussi évolué au travail en version émousseuse, scarificatrice et régénératrice, chaque modèle pouvant recevoir un semoir pneumatique.

Un service inédit sur les nouvelles technologies

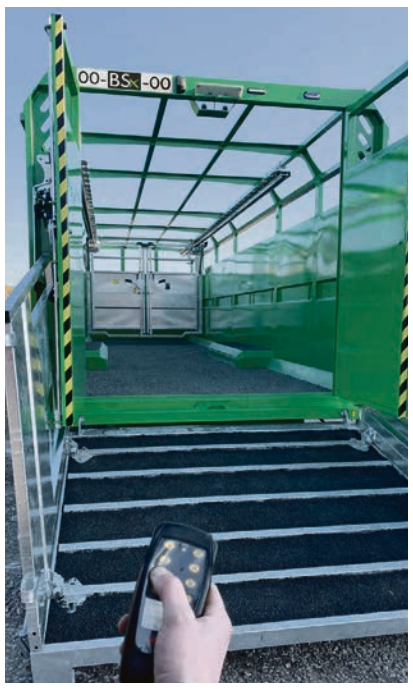
Les visiteurs pouvaient essayer la gamme Valtra de la série A jusqu'au dernier Q305, une gamme présentée par Damien Bras, inspecteur commercial, qui constate un intérêt croissant des agriculteurs pour les nouvelles technologies et notamment le guidage dans les secteurs d'élevage. *« Les éleveurs ont compris le gain de productivité qu'ils pouvaient obtenir, y compris dans les prés. Gain de passages, réduction des chevauchements et des manques… outre du confort de travail, le guidage apporte aussi de réelles économies pour les exploitations »*. Pour accompagner leurs clients, les Établissements Buchez sont en train de mettre en place un service dédié composé à terme de trois experts techniques formés aux attentes relatives à la cartographie, à la modulation de doses, au guidage… *« Au sein du réseau Valtra, nous sommes précurseurs avec cette démarche »* se félicite Damien Bras.



Entretenir ses prairies permet des gains de productivité importants.

// SARL PONGE

Des portes et pont radiocommandés



Après avoir dévoilé son système de portes radiocommandées sur les bétaillères pose à terre lors de l'édition 2023 du Sommet de l'élevage, le constructeur familial Ponge, basé à Guipy (58), développe le processus et propose désormais une commande radio sur les bétaillères munies de pont hydraulique.

Ce dispositif baptisé SAFE est disponible en version 2, 6 ou 8 fonctions, selon le souhait de commandes. À partir d'une même et unique centrale avec jusqu'à 8 fonctions distinctes, l'utilisateur gère à distance la levée et la descente du pont mais également l'ouverture et la fermeture des portes arrière de la bétaillère. Il est possible d'actionner les portes indépendamment ou simultanément. L'équipement est alimenté par une batterie 12 V mais le dispositif peut également être basculé facilement sur l'hydraulique du tracteur.

Côté sécurité, les portes sont dotées de capteurs de contact, empêchant d'enclencher la levée du pont si les portes ne sont pas correctement fermées. Le système de verrouillage reprend les principes des portes automatiques AFS mis en place il y a quelques années, la poussée des portes permet l'enclenchement automatique dans les chapes de verrouillage.

Il en est de même pour le pont dont le verrouillage se fait automatiquement lors de sa remontée. De nombreuses précautions (absence de système sonore, plaques en PEHD…) ont été prises pour limiter le bruit afin de ne pas affoler les bêtes.

// AGRICULTURE DE PRÉCISION

SV Pro a testé un nouveau format d'échange avec ses clients

SV Pro a inauguré un nouveau format pour échanger avec ses clients. À l'occasion d'un afterwork dans un bar-restaurant d'Auxerre une vingtaine de personnes a pu découvrir les solutions et l'organisation de la concession dans le domaine de l'agriculture de précision.



Jérémy Pinchaud, manager JD Précision AG chez SV Pro, a présenté l'organisation de la concession dans ce domaine.

John Deere est engagé dans l'agriculture de précision depuis plus de 20 ans avec les premiers guidages GPS AutoTrac. Aujourd'hui, ce secteur est en plein essor : modulation de doses, coupure de tronçons, cartographie, documentation et planification des travaux, assistance à distance… autant de solutions que le constructeur américain développe pour faciliter le métier des agriculteurs, des solutions adaptables à toutes marques. *« SV Pro s'est organisé pour vous accompagner vers ces nouvelles technologies »* a expliqué Jérémy Pinchaud, manager JD Précision AG, nom qui regroupe les métiers de l'agriculture de précision au sein de la concession, lors du premier *afterwork* organisé au bar-restaurant *Latinos del Mundo*, à Auxerre. Jérémy Pinchaud et trois autres spécialistes produits viennent en soutien de leurs collègues commerciaux et techniques. *« En fait, l'agriculture de précision n'est plus un service à part : tous les collaborateurs de l'entreprise intègrent ces technologies dans leur mission »*.

Données partagées

Un service support administratif vient en soutien pour les connexions et l'assistance à distance. Toutes les données sont regroupées dans le *John Deere Operations Center*. Elles peuvent être partagées avec la concession pour intervenir à distance sur des réglages ou pannes mineures. Ces données servent également pour l'application sur le terrain pour les épandages, la pulvérisation ou le semis et la gestion de flotte ou la planification des travaux notamment pour les Entreprises de travaux agricoles (ETA).
Un zoom a été fait sur les nouveaux récepteurs SF 7000/7500 qui voient leurs performances améliorées grâce à de nouveaux microcomposants. Le temps d'établissement de la liaison avec les satellites passe sous les 8 minutes et grâce au nouveau signal SF-RTK, il n'est plus nécessaire de passer par l'opération de déblocage pour évoluer en RTK. La répétabilité passe à 5 ans et ils sont désormais multi constellations : Glonass, Galiléo, GPS et BeiDou, soit plus de 30 satellites.

LOISIRS

// CHÂTILLON-SUR-SEINE

La JA Breuve, pour vous servir

Les JA de Châtillon-Laignes-Montigny ont inauguré leur buvette mobile lors de la Fête du crémant et du Tape-Chaudrons.



Une quinzaine de Jeunes agriculteurs ont défilé dans les rues châtillonnaises.

La donnée suivante n'est pas démontrée scientifiquement, mais près d'un verre sur deux ne serait jamais servi à cause de l'éloignement. *« La buvette mobile règle ce problème et vient à vous ! Ce concept a fait ses preuves lors des dernières fêtes de l'agriculture, dont la nôtre l'an passé à la Barotte »*, lance Jérémy Rognon, président des JA de Châtillon-Laignes-Montigny. La jeune équipe de haute Côte-d'Or dispose désormais de son propre équipement : *« nous avons acquis et aménagé une ancienne bétaillère. Celle-ci a été sortie pour la toute première fois ce 16 mars lors de la Fête du crémant et du Tape-Chaudrons. Tractée par le Vierzon de Pierre Brion de Villotte-sur-Ource, la JA Breuve n'a pas été mise en service pour autant car ce rendez-vous était dédié aux producteurs de crémant, qui avaient leurs propres stands. Nous ressortirons la JA Breuve lors des journées Châtillonnaises »*, poursuit l'agriculteur de Pothières. Le responsable JA n'exclut pas une mise en route officielle une semaine plus tôt, lors de la fête départementale le 26 mai à Is-sur-Tille : *« tout peut être imaginé, nous la mettrons à disposition si besoin, si les membres de l'organisation le souhaitent »*.

L'hiver est chassé

Les JA ont donc participé, comme tous les ans, au défilé très populaire du Tape-Chaudrons. *« Cet événement est une très vieille tradition à Châtillon, nos ancêtres sortaient costumés dans les rues de la ville, le vacarme qu'ils faisaient en frappant leurs chaudrons était censé chasser l'hiver et faire venir le printemps… Le monde agricole est représenté à chaque fois »*, indique Jérémy Rognon. L'exploitant espère, avec humour, que *« cela marchera »* : *« pour dire vrai, nous en avons un peu marre de l'hiver, ou plutôt, de la pluie ! Certains ont pris beaucoup de retard dans les semis, notamment dans les terres de vallée. Mais nous ne voulons pas une nouvelle sécheresse pour autant, bien évidemment… Oui, nous espérons que l'hiver est bel et bien derrière nous, car nous redoutons toujours les basses températures durant la première quinzaine d'avril : le froid à la montaison est toujours problématique, nous l'avons déploré plusieurs fois ces dernières années »*.

AG

// BEAUNE

Saison culturelle prometteuse

La ville de Beaune a dévoilé, début mars, les grandes lignes de sa saison culturelle 2024. Musique, musées et découvertes au programme !

Après une année 2023 marquée par l'accueil d'artistes de renommée internationale (Éric Serra, Ycare, Malo, Sly Johnson, Barbara Pravi, Élodie Frégé, Roberto Fonseca) c'est un programme ambitieux et divers qui marquera la saison culturelle 2024 à Beaune, dévoilée début mars. Côté musique, pour cette nouvelle saison, la Lanterne Magique, devenue une salle incontournable de Bourgogne-Franche-Comté propose une immersion dans des univers qui se répondent : humour, soul, funk, jazz, nouvelle scène française… il y en aura pour tous les goûts avec sept concerts et cinq festivals qui profiteront de ce cadre enchanteur. Le 26 avril s'y tiendra un concert de Nach (Anna Chedid), fille de Louis Chedid et petite sœur de M. Elle présentera son nouvel opus *« Peau neuve »*. La Scène d'été investira différents lieux publics de Beaune du 21 juin au 22 septembre : une vingtaine de spectacles en accès libre seront organisés, avec en point d'orgue des concerts organisés les vendredis soir au Théâtre de Verdure rénové en 2023. Les associations et les artistes locaux pourront postuler à compter du 2 avril sur le site de la ville de Beaune pour intégrer la programmation. Le Festival Belen reviendra, lui, au printemps 2025. Côté musées, à partir du mois d'avril, le Musée des Beaux-Arts accueillera l'exposition créée par la ville de Beaune *« Légendes olympiques : la passion du mouvement »*, jusqu'à début novembre. Cette exposition immersive alliant les légendes du sport de l'Antiquité à nos jours se met à l'heure olympique et revient notamment sur les travaux du célèbre Beaunois Étienne-Jules Marey. Entre installations immersives, numériques et ludiques, œuvres antiques et contemporaines, vous découvrirez le musée comme jamais auparavant autour de pièces aussi exceptionnelles que diversifiées, signées Miró ou Velickovic. L'Hôtel des Ducs de Bourgogne ouvrira du 29 mars jusqu'au lundi 4 novembre. Il sera également ouvert le week-end de la Vente des vins des Hospices de Beaune autour d'animations familiales et conviviales. Vous pourrez vous rendre au Beffroi, rouvert à la visite depuis 2020, entre le 22 juin et le 15 septembre (visites sur rendez-vous). Les musées de la ville de Beaune s'inscrivent dans la dynamique des grands événements régionaux et nationaux, en offrant des animations pour toute la famille : la Nuit des Musées, le 18 mai, et le concert du groupe canadien A State of Mind dans la cour de l'Hôtel des Ducs de Bourgogne, le Mois des Climats, du 1er juin au 14 juillet, avec des visites thématiques et dégustations organisées à l'Hôtel des Ducs de Bourgogne. Les Journées européennes de l'Archéologie avec ateliers et dégustations, les 15 et 16 juin.

Agenda Loisirs

DIJON CÉRÉALES | MEMBRE DE ALLIANCE BFC UNE RÉGION, DES AGRICULTEURS, UN FUTUR | ACTIFS POUR LE TERRITOIRE

Côte-d'Or

• Mercredi 3 avril

// Découvrez le savoir-faire des tonneliers

Dans le cadre des Journées européennes des métiers d'art, les tonnelleries font découvrir leurs savoir-faire. En Côte-d'Or, elles seront neuf à ouvrir leurs portes, sur rendez-vous : la foudrerie Marc Grenier, à Corberon, la tonnellerie Billon, à Beaune, Damy, à Meursault, François-Frères, à Saint-Romain, la tonnellerie de Marsannay-la-Côte, Meyrieux, à Villers-la-Faye, Montgillard, à Saint-Nicolas-lès-Cîteaux, Rousseau, à Gevrey-Chambertin et Taransaud, à Beaune.

www.tonneliersdefrance.fr

• 6 et 7 avril

// Découvrir la fabrication d'un livre, à Dijon

Dans le cadre des Journées européennes des Métiers d'art, le musée Magnin et l'atelier Pagina proposent de dévoiler les secrets de la fabrication du papier et des livres, ainsi que les techniques mises en oeuvre pour la restauration des reliures. Trois visites seront proposées pour découvrir l'élaboration des ouvrages, plus particulièrement aux XVII[e] et XVIII[e] siècles, de leur conception à leur réalisation. Elles seront aussi l'occasion de rencontrer le relieur Frédéric Marat dans son atelier, l'atelier Pagina, et de regarder autrement certaines œuvres du musée Magnin.

Musée Magnin, 4, rue des Bons Enfants à Dijon. Visites sur inscription au 03 80 67 11 10. musee-magnin.fr

• Jusqu'en mai 2024

// Exposition *« Fantaisies pour un palais »* au château de Bussy-Rabutin

Jusqu'au 5 mai 2024 se tient, au château de Bussy-Rabutin, l'exposition « Fantaisies pour un palais ». Elle évoque l'imaginaire des contes de fées rococo du XVIII[e] siècle. Cette exposition est une invitation au voyage entre cabinet des fées, décors avec effets de lumière et vidéos, grotte merveilleuse ou salon des miroirs.

www.chateau-bussy-rabutin.fr

• Jusqu'au 5 mai

// La ruralité en peintures, à Châteauneuf

La galerie d'art Herbert-Fort, située à Châteauneuf, près de Pouilly-en-Auxois, propose une exposition des tableaux d'Armel Jullien, peintre renommé qui développe une vision autour de la vie paysanne et rurale française. Ses principaux sujets sont des éleveurs, leurs animaux et la nature qui les entoure.

Exposition jusqu'au 5 mai à la galerie Herbert-Fort, rue Bichot, à Châteauneuf. Ouvert du mardi au dimanche, de 11 heures à 18 heures. 06 22 62 38 89.

Nièvre

• 6 et 7 avril

// 11[e] Salon des vins de France

Le samedi 6 (de 10 h à 19 h) et dimanche 7 avril (de 10 h à 18 h), la salle des fêtes de Cosne-Cours-sur-Loire se mettra aux couleurs des vins du Centre-Loire et des vins des autres régions de France. Des produits du terroir seront aussi proposés. Entrée gratuite.

• 7 avril

// Randonnée

Une randonnée est organisée entre Nevers et Montenoison le 7 avril. Pour cette 41[e] édition, différents parcours sont possibles : 55 km au départ de Nevers à 6 h (Place Carnot) ; 40 km avec un départ de Montigny-aux-Amognes de 7 h à 7 h 30 (parking de l'école) ; 34 km, de Saint-Sulpice de 8 h à 8 h 30 (place de l'Église) ; 20 km de Nolay de 9 h à 10 h (place Sise) ; 12 km de Prémery de 13 h à 13 h 30 (champ de Foire). Enfin, les boucles de Montenoison sont orchestrées sur 5 ou 9 km avec un départ de la place au monument aux morts à partir de 14 h. Un marché du terroir avec les producteurs locaux attendra les participants à l'arrivée. Restauration possible sur place.

Renseignements et inscriptions : www.nevers-montenoison-rando.com/inscription.php

Yonne

• 31 août et 1er septembre

// Fête de l'agriculture

Comme tous les ans, les Jeunes agriculteurs de l'Yonne organisent la fête de l'agriculture. Cette année, celle-ci aura lieu les samedi 31 août et dimanche 1er septembre à Étais-la-Sauvin, en Puisaye, organisée par le canton de Saint-Sauveur. 10 ans après, le canton de Saint-Sauveur retrouve la fête de l'agriculture.



// PORTRAIT

89

Sur le chemin sinueux de la valorisation de la laine

En créant VertLaine, Delphine Rauscent avait une ambition : valoriser la laine de mouton. Cette agricultrice et entrepreneuse icaunaise réalise qu'elle tire le fil d'une pelote qui lui ouvre des horizons bien plus larges qu'imaginés au départ.

Lorsqu'on porte un projet innovant, s'appuyer sur un réseau est essentiel. Pas étonnant, dès lors, qu'on ait rencontré Delphine Rauscent près de Dijon, en février, à l'occasion de la journée annuelle des adhérents du pôle d'innovations agroécologiques Agronov. Au sein de cette structure, elle échange avec d'autres porteurs de projets et trouve aussi le moyen d'y faire connaître et grandir le sien. En décidant, il y a deux ans, de créer VertLaine, entreprise centrée sur la valorisation de la laine de mouton, elle avait une ambition mais sans doute pas la conscience totale de la « montagne » à laquelle elle s'attaquait ! Agricultrice à Domecy-sur-Cure, dans l'Yonne, avec son mari, sur une exploitation polyculture-élevage bovins et ovins, elle a toujours travaillé, à côté, sur d'autres secteurs. Elle a pris conscience, il y a quelques années, du problème posé par l'absence de valorisation de la laine : *« en vingt-cinq ans,* souligne-t-elle, *j'ai vu sa valeur passer de 90 centimes à 15 centimes le kilo, sachant que tondre un mouton coûte 2,50 euros et qu'on récupère entre un et deux kilos par animal… »* Elle se dit alors qu'avoir une telle ressource, naturelle, pleine de qualités, et la voir partir, à 80 %, en Chine (du moins jusqu'à la crise du Covid), est une aberration. *« Aujourd'hui,* poursuit-elle, *les éleveurs ne savent pas quoi en faire, elle s'entasse dans les granges et perd de sa qualité. On n'a pas le droit de la brûler, on ne peut rien en faire, sinon la vendre à perte ».*



Pour donner une première traduction concrète à son projet de valorisation de la laine de mouton, Delphine Rauscent s'est lancée, en partenariat avec le menuisier Laurent Jeannin, dans la conception et la fabrication de tiny houses isolées avec de la laine.

Matériau isolant

Face à ce constat Delphine Rauscent a fait le choix de se former : *« J'ai visité des usines de lavage, en France (il n'en reste qu'une, à Saugues, en Haute-Loire, près du Puy-en-Velay), et en Belgique. J'ai réfléchi aux pistes de valorisation ».* Lors de ce cheminement, elle découvre que la laine de mouton peut être utilisée comme matériau isolant dans l'habitat. Elle entre en contact avec une entreprise suisse, Fisolan, qui fabrique de la tresse (pour isoler autour des ouvrants d'un bâtiment) et des panneaux isolants. Elle a obtenu de cet entrepreneur l'autorisation de commercialiser ces produits en France mais elle a poussé la logique plus loin : plutôt que de vendre le matériau, peu connu, pourquoi ne pas en prouver la pertinence en commercialisant directement un habitat qui en serait doté ? C'est ainsi qu'est né ModuLaine, une extension de VertLaine. En l'espèce, Delphine Rauscent s'est associée à Laurent Jeannin, menuisier à Bazoches, dans la Nièvre, pour concevoir, fabriquer et vendre des tiny houses, isolées à la laine de mouton. Ces petites maisons recouvertes d'un bardage en douglas du Morvan peuvent être installées sur un terrain, sans permis de construire, il suffit d'une autorisation préalable. Elles peuvent être utilisées comme une extension, un studio à vocation d'accueil touristique… *« L'activité tiny houses,* précise Delphine Rauscent, *c'est une application concrète de la valorisation que je recherche et qui permet de produire du chiffre d'affaires. Je suis quelqu'un de très opérationnelle et j'avais besoin d'avancer sur ce point. L'isolation à la laine est clairement un argument commercial à mes yeux. J'espère, par ce biais, développer un marché avec l'objectif d'avoir suffisamment de volume d'activité pour mettre en place un système de valorisation de laine français. Le problème, c'est que pour vendre de l'isolant en France, il faut un certificat de l'Association pour la certification des matériaux isolants (Acermi), qui est coûteux et compliqué à obtenir ».* Une première tiny house a été vendue et des devis sont en cours pour d'autres clients potentiels. On pourra la découvrir à l'occasion d'une porte ouverte organisée le 20 avril (1).

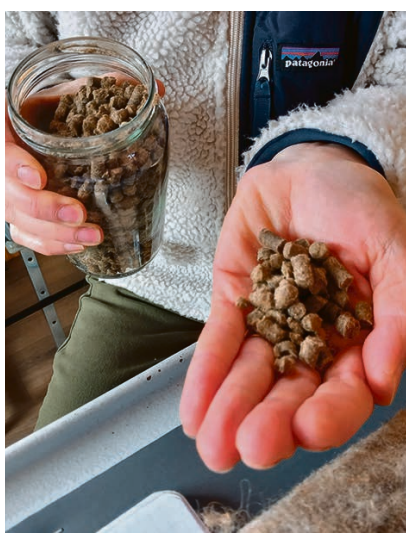


En tresse ou en panneau, la laine de mouton est un matériau isolant innovant qui pourrait, à terme, permettre de structurer une filière de valorisation en France.

Essais tous azimuts

Si l'isolant est une piste concrète, VertLaine explore en parallèle d'autres voies de valorisation, notamment sur de la laine brute, non destinée au lavage, avec deux secteurs possibles :

- l'engrais à destination de l'agriculture, puisque la laine est riche en azote ;
- la protection des jeunes plants forestiers, parce que l'odeur de suint de la laine est un vrai répulsif pour les cervidés amateurs de jeunes pousses.



Conditionnée en granulés, la laine, naturellement riche en azote, peut être utilisée comme engrais naturel.

Sur ce dernier point, Delphine Rauscent a entamé des essais avec la société forestière d'Auxerre. *« Concernant la production d'engrais sous forme de granulés,* précise Delphine, qui est aussi ingénieure agronome de formation, *j'ai fait faire des analyses, une cinétique de minéralisation. Au-delà de l'apport d'azote, je veux démontrer que ce produit a aussi une capacité d'absorption de l'eau. Contre les risques de sécheresse, cela me fournira un « plus » indéniable. Dans ce but, je mène des essais en viticulture, au Domaine des Marronniers, à Préhy, dans le Chablisien et avec le Vinipôle de Mâcon-Davayé, en Saône-et-Loire ».* Ce projet « Engrais » a fait l'objet d'une présentation, en novembre 2022, dans le cadre d'un comité d'experts réuni par le Pôle Agronov, au cours duquel l'accueil s'est avéré prometteur. Des essais ont été mis en place afin de valider la capacité agronomique des granulés de laine de mouton. Ces derniers sont fabriqués en Allemagne. *« Je suis allée en faire là-bas, avec ma voiture remplie de 100 kg de laine et je suis revenue avec 100 kg de granulés, afin de valider la faisabilité technique du produit ».* Mais, là encore rien n'est simple : en Europe, la laine est classée « Déchet animal de catégorie 3 » et elle doit donc respecter les règles de normalisation définies par la Commission européenne. Ces règles sont au nombre de sept, dont une permet de prouver qu'on élimine les salmonelles, les bactéries clostridium, et les entérobactéries. Delphine Rauscent est aujourd'hui en quête de la meilleure méthode permettant d'éliminer ces trois bactéries. Elle en teste plusieurs. Une démarche lourde, longue, et pour laquelle notre entrepreneuse est bien seule. Elle voit toutefois la pertinence de son projet confortée par un rapport du Conseil général de l'alimentation, de l'agriculture et des espaces ruraux (CGAER) qui préconise ces solutions de valorisation, à condition de parvenir à travailler avec ces règles sanitaires contraignantes. Delphine Rauscent adhère également à l'association Laine d'éleveurs, basée dans la Haute-Vienne, qui a déposé un dossier auprès de France Expérimentation afin de tester différentes méthodes d'hygiénisation de la laine.

En quête de partenaires

On le voit : la valorisation de la laine est un chemin sinueux, riche en opportunités comme en difficultés et Delphine Rauscent se heurte au fait d'être seule sur tous ces fronts. Pour mener à bien les applications possibles (isolant, engrais, répulsif) elle est en quête de partenariats. Elle tente de briser le cercle vicieux qui fait qu'un éleveur à qui l'on paye sa laine un prix dérisoire et pour laquelle il n'y a pas de débouché, ne peut pas investir dans une filière de valorisation. Les tiny houses et les granulés peuvent briser ce cercle et amorcer la pompe vers d'autres débouchés. *« Valoriser la laine est un métier à part entière,* conclut-elle. *Cela ne peut pas être la priorité des éleveurs seuls. Il faut y mettre des moyens venus d'ailleurs que de l'élevage. Il est important de maîtriser beaucoup de choses, mais il faut aussi parfois les provoquer et surtout, y croire ! ».*

Berty Robert

(1) Le 20 avril, Delphine Rauscent et Laurent Jeannin organisent des portes ouvertes à la menuiserie de ce dernier (11, route de Corbigny, à Bazoches) afin de faire découvrir les activités de l'entreprise dont les tiny houses isolées à la laine de mouton. modulaine.fr

Un projet reconnu

L'entreprise de Delphine Rauscent est suivie au sein de l'incubateur régional Deca-BFC. Elle a un bureau au sein d'AuxR-Green Lab qui lui permet d'être intégrée dans un réseau d'entreprises. Elle a bénéficié d'une bourse FrenchTech de BPIfrance et a aussi investi des fonds personnels. En 2023, elle a participé au concours Agreen Startup, organisé par les Chambres d'agriculture, dans le cadre du Salon de l'Agriculture. Elle a obtenu le prix Coup de Cœur du jury. Le projet a aussi fait l'objet d'une présentation au Conseil régional de BFC.

En chiffres

- **14 000 tonnes de laine de moutons sont produites chaque année en France.**
- **EnBourgogne-Franche-Comté, la quantité est de l'ordre de 250 tonnes.**